UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER N° 200

FACULTÉ DE MÉDECINE

L'ÉCOLE de RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE des BLESSÉS

à MONTPELLIER

Suivi du Procédé de

Traitement des Blessures Linéaires Profondes

du Docteur S. de SZCZYPIORSKI,

LA PREMIÈRE TECHNIQUE CHIRURGICALE MODERNE DE

Suture par Première Intention

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 31 Juillet 1920

PAR

ANTOINE DE SZCZYPIORSKI

Ex-Médecin sous-aide Major au 93e Régiment d'Infanterie
décoré de la Médaille Militaire, pour faits de guerre, avec la Croix de Guerre
et deux Citations à l'Ordre de l'Armée
quatre Citations à l'Ordre de la Division, une blessure.
né le 8 juin 1890, à Saint-Dizier (Haute-Marne)

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Examinateurs de la Thèse :
ESTOR, professeur, *président.*
IMBERT, professeur
JEANBRAU, agrégé
ETIENNE, agrégé
Assesseurs

MONTPELLIER
IMPRIMERIE LAVIER et CASTEL
1, Quai de Sauvages, 1

1920

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER N° 200

FACULTÉ DE MÉDECINE

L'ÉCOLE de RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE des BLESSÉS

à MONTPELLIER

Suivi du Procédé de

Traitement des Blessures Linéaires Profondes

du Docteur S. de SZCZYPIORSKI,

LA PREMIÈRE TECHNIQUE CHIRURGICALE MODERNE DE

Suture par Première Intention

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 31 Juillet 1920

PAR

ANTOINE DE SZCZYPIORSKI

Ex-Médecin sous-aide Major au 93e Régiment d'Infanterie
décoré de la Médaille Militaire, pour faits de guerre, avec la Croix de Guerre
et deux Citations à l'Ordre de l'Armée
quatre Citations à l'Ordre de la Division, une blessure.
né le 8 juin 1890, à Saint-Dizier (Haute-Marne)

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Examinateurs de la Thèse
ESTOR, professeur, *président.*
IMBERT, professeur
JEANBRAU, agrégé
ETIENNE, agrégé
Assesseurs

MONTPELLIER
IMPRIMERIE LAVIER et CASTEL
1, Quai de Sauvages, 1

1920

BIBLIOTHEEK RIJKS UNIV. LEIDEN

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

ADMINISTRATION

MM. MAIRET (✻)	DOYEN
FORGUE (O ✻)	ASSESSEUR
IZARD	SECRÉTAIRE

PROFESSEURS

Clinique chirurgicale	MM. TEDENAT (O. ✻.)
Clinique des maladies mentales et nerveuses	MAIRET (✻).
Physique médicale	IMBERT (✻).
Botanique et Histoire naturelle médicales	GRANEL.
Clinique chirurgicale	FORGUE (O. ✻).
Clinique ophtalmologique	TRUC (O. ✻).
Physiologie	HEDON (✻).
Histologie	VIALLETON.
Clinique médicale	DUCAMP. (✻)
Anatomie	GILIS (✻).
Clinique chirurgicale infantile et orthopédique	ESTOR.
Clinique des maladies des enfants	BAUMEL (✻).
Pathologie et Thérapeutique générales	BOSC.
Hygiène	BERTIN-SANS H.
Clinique obstétricale	VALLOIS.
Thérapeutique et matière médicale	VIRES. (✻).
Anatomie pathologique	MASSABUAU (✻).
Chimie biologique et médicale	DERRIEN (✻).
Microbiologie	N...
Pathologie interne	N...
Clinique médicale	N.
Médecine légale et toxicologie	N.

Professeurs adjoints : MM. DE ROUVILLE, MOURET, VEDEL
Doyen honoraire : M. VIALLETON.
Profes. honor. : MM. E. BERTIN-SANS (✻).
Secrétaire honoraire : M. GOT

CHARGÉS DE COURS COMPLÉMENTAIRES.

Clinique gynécologique	MM. DE ROUVILLE, prof. adj.
Clinique d'oto-rhino-laryngologie	MOURET, prof. adj.
Clinique ann. des mal. syphil. et cutanées	VEDEL prof. adj.
Clinique des maladies des voies urinaires	JEANBRAU (✻) ag. l. (ch. dec)
Médecine opératoire	SOUBEYRAN, (✻) a. l. (ch. de c.)
Pathologie externe	RICHE, agrégé. (ch. de c.)
Clinique annexe des maladies des vieillards	EUZIÈRE, agrégé, (ch. de c.)
Accouchements	P. DELMAS, agrégé, (ch. de c.)
Matière médicale	CABANNES, agrégé, (ch. de c.)
Microbiologie	LISBONNE, agr. (ch. de c.).
Stomatologie	WATON, ✻ (✻) l. (ch. de c.)

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. GALAVIELLE	MM. CABANNES	MM. ETIENNE
GRYNFELTT, (✻).	P. DELMAS.	LISBONNE.
LEENHARDT.	EUZIÈRE.	PECH ✻ (ch d'agr.).
GAUSSEL. (✻). ✻	J. DELMAS. ✻	VALLOIS ✻ (ch. d'agr.)
RICHE.	RIMBAUD. ✻	

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

MM. ESTOR, *Professeur, Président*; IMBERT, *Professeur*;
JEANBRAU, *prof. agrégé* ; ETIENNE, *prof. agrégé*.

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur ; qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation.

A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE MA MÈRE

A MON PÈRE, LE DOCTEUR S. DE SZCZYPIORSKI

Chirurgien-Chef de l'Hôtel-Dieu de Mont Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), resté à son poste, à la tête de l'Hôpital Temporaire 21, sous la brutalité allemande, pendant toute la guerre.

Modeste gage d'infinie gratitude, d'admiration et de piété filiale.

A MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL J. BERDUCOU

Le plus aimé des chefs, et le plus bel exemple de valeur, de courage et d'honneur militaires.

A MES CHEFS ET A MES CAMARADES DE COMBAT AUX 214e ET 93e RÉGIMENTS D'INFANTERIE

AUX MIENS ET A MES AMIS

A MES FRÈRES : LES MUTILÉS DE GUERRE

AVANT-PROPOS

Qu'on me pardonne, si j'aborde un sujet se rapportant à la guerre et si j'évoque, dans cet avant-propos, les dernières années, qui viennent de passer.

Malgré que beaucoup de nos camarades, Médecins auxiliaires et Médecins de Bataillon, aient payé de leur vie le plaisir de faire leur devoir, nous sommes revenus nombreux, dont la guerre a retardé les études. La plupart, au moment d'aborder le dernier acte scolaire, que nous ne voulions plus espérer, nous songeons, malgré nous, à notre métier encore récent, et ne savons pas le cacher. Qu'on nous excuse, la guerre oubliée, si nous parlons tous des mêmes souvenirs. Ils sont gravés, là, pour toujours et reparaissent aux heures marquantes de notre vie civile.

On aurait tort de croire, que nous voyons, sans cesse, comme dans un mirage, les spectables inouis d'horreur, où nous avons figurés. Ils se retracent facilement devant nos yeux, dans leur tragique, mais la nature prévoyante efface du souvenir, la réalité effective des souffrances passées. Aucun livre n'a pu dépeindre exactement la guerre, parce que la perception du moment était modifiée par les circonstances ; les mots d'un récit, en racontant des faits, ne peuvent expliquer au lecteur, comment les a interprêtés celui, qui les vivait vraiment. Si l'homme ne savait s'adapter, nos forces physiques et psychiques n'auraient pu résister, aux épreuves matérielles, aux tortures morales.

Des gens de l'arrière avaient raison, sans doute, de ne pas nous plaindre. Nous étions heureux à notre façon, et je ne crois pas que dans la vie ordinaire, on puisse éprouver, jamais, les minutes de joie intense dont nous gardons l'empreinte comme une relique. Elles étaient rares, mais d'autant plus précieuses. Les leçons que nous avons dû retirer sont définitives.

Il nous est apparu une vérité évidente, et elles ne sont pas fréquentes les vérités, qu'on peut affirmer, c'est que nous devons croire à *la religion de la vie*.

Nous avons vu disparaître, en quelques secondes, par le choc d'un tout petit morceau de métal, des hommes de la plus haute valeur, qui avaient travaillé longtemps, pour l'acquérir. Ils étaient devant la Mort, les égaux du plus pauvre. Nous avons vu, dans les incendies déchaînés par les obus aveugles, s'anéantir les plus beaux monuments, des patrimoines longuement entassés, fruits d'un labeur prévoyant de plusieurs générations. Nous vivions avec l'idée, naturellement acceptée, que chaque instant en lignes pouvait être, pour nous, le dernier. A cause de cela, nous aimions la Vie. Non pas à la manière de ceux, qui loin derrière nous craignaient pour elle, mais à cause, peut être, du sacrifice gaîment consenti. Qu'importe tout, pourvu qu'on vive et qu'elle récompense d'être vivant, au moment de la Victoire, de se dire alors, qu'on y a contribué, en tâchant de faire ce qu'on devait.

Et puis, si nous haïssions les ennemis, parce qu'ils étaient cause du massacre et de nos souffrances, combien les sentiments qui nous unissaient tous, soldats et chefs, apportaient de réconfort ! Nous étions égaux devant la vie, puisqu'elle était notre plus grand bien, à chacun, et que du même accord, nous le donnions pour vaincre. Ce bien là, on l'offrait volontiers, pour secourir un frère. Si tous ceux qui l'avaient dû, étaient passés par

cette rude Ecole, les hommes vivraient dans une entr'aide parfaite. Ce fut une bien pénible surprise, en revenant du Front, de retrouver les autres, qui n'avaient point appris et à cause de cela, sans doute, aussi dangereux que des ennemis.

Quel dommage pour le Pays !

Médecins dans les Bataillons, nous nous sommes rendu compte, mieux qu'ailleurs, combien nous pouvions peu de chose. C'étaient des moments terribles, quand nous étions surs que des blessés mouraient sans nos soins. Mais quelle satisfaction d'autre part, quand nous savions que les soldats avaient confiance en nous et qu'ils se battaient avec la certitude, que le médecin était près et qu'il ferait l'impossible pour les sauver.

Quel sera notre rôle demain, prêtres de la religion de la vie, la même pour tous les hommes ? Notre tâche est lourde ! Comme c'est difficile de ne pas être un mauvais prêtre ! Mais dans la bataille, alors qu'elle semblait perdue, on arrivait enfin à vaincre. Nous ne perdons pas courage. Nous avons subi de dures leçons, celles des réalités. La génération des médecins qui reviennent de la vrai guerre, pansera mieux les plaies, parce que leurs yeux se sont ouverts et que leur esprit s'est mûri.

Je pense aux meilleurs camarades, rencontrés au cours de mes longues études et que la guerre a fait disparaître, à ceux-là aussi, qui ont survécu et auquels nous restons unis par l'amitié, mais dont le destin nous sépare. Il est bon, parfois, aux heures de rêverie de savoir que, très loin, il en est qui ont gardé un peu de nous mêmes, qui se réjouiraient de nos joies et sauraient nous consoler de nos tristesses.

Je songe à ceux qui m'ont donné les principes de l'art le plus subtil et aujourd'hui, je veux leur exprimer ma gratitude : à mon Père, qui fut toujours pour moi le plus pur exemple de la conscience professionnelle, dans le

rude labeur de chirurgien et médecin d'usine métallurgique, à tous nos Maîtres de Paris et de Montpellier, à M. le Professeur Lejars en particulier. Ici, je me rappellerai les Maîtres et Agrégés, qui à notre retour du Front, se sont mis à tâche, pour nous faire entendre des cours précis, dont l'unique but était de nous enseigner et de nous rémémorer les claires acquisitions de l'expérience.

C'est à M. le Professeur agrégé Jeanbrau, qui, le premier vit le besoin de fonder une École professionnelle pour blessés de guerre à Montpellier, et a su déployer tous ses efforts, que je dois le meilleur appui pour la rédaction de ce travail. Personne ne peut oublier l'originalité savante, pratique et concise de son enseignement, son grand talent de professeur.

Je remercie M. le Professeur Estor, d'avoir bien voulu consentir à présider cette thèse, et mon Jury de thèse: M. le Professeur Imbert, M. le Professeur agrégé Jeanbrau, M. le Professeur agrégé Etienne.

M. le Professeur Estor, a grandement contribué pendant le séjour aux armées du docteur Jeanbrau, au succès de l'Ecole de rééducation des Mutilés ; il a entouré d'un soin tout spécial le perfectionnement des appareils de prothèse.

M. le Professeur Imbert a fait de remarquables études sur le fonctionnement du muscle et la consolidation des os.

Dans une de ses conférences que nous avons tant appréciées l'année dernière et qui s'adressaient aux étudiants militaires, M. le Professeur agrégé Etienne a parlé du traitement des brûlures linéaires profondes, préconisé par mon père, comme la seule recherche intéressante, à ce sujet.

Je dois une reconnaissance spéciale à M. Dronsart, Directeur de l'Ecole des blessés de Montpellier, et qui

est tout son cœur et tout son esprit en même temps. Quoique surchargé d'occupations, il s'est prodigué avec la meilleure grâce, pour me familiariser avec le fonctionnement de l'Ecole, et il m'a confié des documents personnels, qui m'ont permis d'admirer, dans ses détails, l'excellente méthode qu'il a su appliquer.

Je disposais d'un temps trop court, pour étudier, comme il convenait, le passionnant problème de la rééducation professionnelle des blessés de guerre ; mais j'ai essayé de dire, les choses les plus intéressantes, concernant l'Ecole modèle de Montpellier. Trop heureux, si elle peut montrer aux lecteurs, ce que valent toujours les plus meurtris, parmi nos anciens soldats et que de la plus folle épreuve, des hommes de valeur ont su tirer le plus profitable enseignement.

INTRODUCTION

J'ai entrepris, dans ce court travail, de décrire l'Ecole de rééducation des blessés de Guerre à Montpellier.

J'ai ajouté, en peu de mots, le procédé de traitement des brûlures linéaires profondes, trouvé en 1898, par mon père, le docteur de Sypiorski, chirurgien chef de l'Hôtel Dieu de Mont-St-Martin (Meurthe-et-Moselle), parce qu'il est à l'origine de la méthode de guérison des plaies de guerre, la suture par première intention.

Mais, la substance de cet ouvrage reste à l'Ecole de rééducation des Mutilés de Montpellier.

J'ai été amené naturellement à traiter ce sujet. C'est avec une joie profonde, que j'ai pu vérifier l'heureuse solution d'un problème, auquel j'avais pensé à tant de reprises, pendant la guerre et autrefois déjà, dans l'enfer des usines métallurgiques.

Médecin auxiliaire au front, dans un Bataillon d'Infanterie actif, pendant trois années consécutives, j'ai fait leur premier pansement à une foule de braves, trop nombreux hélas qui, au prix de leur sang et après des souffrances, que ceux là seuls comprennent, qui ont vécu auprès d'eux, défendaient leur sol et leur famille contre les Barbares.

Ces épreuves physiques, les épreuves morales étaient telles, que nous pouvions consoler des blessés, aux plaies affreuses, par quelques paroles magiques. « Tu as fini la guerre et tu as fait ton devoir. Tu seras bien soigné à l'arrière. Tu vivras, et tu reverras les tiens ! . . . »

Ils étaient si étonnés eux-mêmes d'être vivants, après l'obus, qui à leurs côtés avait déchiqueté les camarades, après la rafale de mitrailleuse qui avait arrêté l'attaque, ou après la torpille qui avait pulvérisé l'abri, qu'ils étaient heureux quand même : Ils vivaient. Le poste de secours était un trou dans la terre, parfois une toile de tente ou une tôle ondulée, reposant sur un mur étroit de sacs de terre, pour préserver, espérait-on, de la pluie. Des camarades, non pansés, restaient étendus dehors et les obus éteignaient de leur souffle la chandelle qui nous éclairait. Mais l'homme avait fini de se battre ; il oubliait le danger. Le médecin allait terminer, les brancardiers le porteraient au poste du bataillon, d'autres, au Médecin Chef, et puis, en auto, vers l'arrière, l'ambulance où on n'entend plus que de très loin, le bruit du bombardement ; et il vivrait !

On essayait de sourire. Quand le pansement était trop cruel, on les grondait de leurs plaintes. Les vieux, les pères de famille, étaient des enfants, que l'on soigne et qu'on rassure. " Tu vas vivre. La guerre est finie pour toi ! . . . "

Et ils connaîtront notre angoisse, ceux qui ont vu ces soldats aux vêtements, comme une gaine de boue et de sang, qu'il fallait ouvrir avec la cisaille à plâtre, aux corps suants et décharnés par la fatigue, quand nous savions qu'il n'y avait rien à faire, notre espoir aussi, quand nous pensions " qu'ils pourraient s'en tirer "!

Nous songions, en nous mêmes, à l'évacuation sous les obus, sous les balles ; nous avions des équipes de brancardiers qui ne revenaient pas ; il y avait de grands blessés, qui attendaient plusieurs jours parfois, entassés dans un mauvais abri, qu'on puisse les porter plus loin. Et cependant l'espoir était en nous. Nous comptions sur les chirurgiens de l'arrière.

Malheureusement, rien ne nous reliait à eux. La liai-

A droite, émergeant des pierres, le fanion de la Croix Rouge, que nous avons ramené criblé d'éclats, marque le Poste de Secours avancé du Bataillon, au 2 septembre 1916, sur la route du Fort de Vaux, devant Verdun. La ligne passe un peu plus haut, sur la crête.

son manquait. Nous ne savions plus, une fois parti, ce qu'était devenu notre blessé, quel morceau de membre on avait pu lui conserver. Si, quelquefois, quand il nous écrivait. Mais il avait autre chose à quoi penser. Parfois un bon camarade de section nous apprenait : " on lui a coupé la jambe ; on l'a amputé au coude ".

Alors, devant le chiffre toujours grandissant des estropiés, aux heures rares où l'on songeait à l'avenir et qu'un jour, peut-être, la guerre finirait, on se demandait ce qu'ils allaient faire dans la vie civile, comment ils nourriraient leur femme et leurs petits ?

Nous les avions vus pleins de force et de vigueur, supportant les gardes de nuit de deux heures en deux heures, les travaux en ligne, dans le noir, le séjour dans la terre liquide, malgré, comme nourriture, la soupe froide figée dans les " boutehons " et l'on se disait : Que va-t-on organiser pour eux ? Ils sont tant et tant ! Les Invalides ? Mais ils sont si nombreux ; et leur famille ? Les postes de l'Etat ? Mais ils sont trop ! Le réapprentissage de leur métier ? Mais rien n'existait en France pour les accidentés. Le séjour dans un atelier? mais nous connaissions les gens incrustés à l'arrière, et puis 92 % de nos soldats étaient des paysans.

Nous étions trop loin de " l'Intérieur " pour savoir ce qu'on y faisait.

Aussi quelle satisfaction pour nous, quand à notre retour du régiment, nous avons vu que des hommes éminents avaient résolu le problème, que nos mutilés, comme ils l'espéraient là-bas, quand ils se voyaient recueillis blessés, en première ligne, pourraient vivre ici, respectés par les honnêtes gens à cause de leur sacrifice à la Patrie et à l'Humanité, par ceux là et les autres, parce qu'ils possédaient parfaitement un métier et savaient s'en servir.

Pour nos blessés, des hommes de haute intelligence

et de cœur droit avaient créé des Ecoles de Rééducation pour Mutilés de guerre et ce fut leur salut.

J'ai eu la bonne fortune de terminer mes études à la Faculté de Montpellier et si j'ai choisi de décrire l'Ecole de cette ville, c'est qu'elle eut pour fondateur M. le Professeur Jeanbrau, dont l'œuvre fut continuée, pendant son séjour aux armées, par M. le Professeur Estor : pour créateur technique M. Dronsart, qui était avant la guerre, dans sa première Patrie, secrétaire des Ecoles d'enseignement technique de la Province du Tournaisis; et que ces trois noms suffisent à dire, que notre Ecole est devenue un modèle.

Les ACCIDENTÉS du TRAVAIL AVANT LA GUERRE

En France

Avant la guerre, en France, pour les accidentés du travail, rien ou presque. Les malheureux, qu'une mauvaise réglementation des heures de travail, un surmenage physique trop considérable, mettait à la merci d'un moment d'inattention, auprès des machines dangereuses, quand ils étaient estropiés, recevaient une pension misérable, et demeuraient à tout jamais des invalides. La loi de 1898, sur les accidents du travail reste imparfaite. Aucun atelier d'usine n'était organisé pour eux. Leur rendement était insuffisant pour le patron, qui ne voulait ou ne pouvait plus les employer, si non pour un salaire insignifiant.

Refaire un apprentissage était fort difficile. Il eût exigé de leur part une ténacité et une volonté non communes. Les ouvriers valides n'avaient presque toujours, pour eux, que peu d'indulgence et tournaient en dérision leur maladresse. De plus et surtout, l'apprentissage rou-

tinier et inintelligemment conduit des métiers manuels, rendait presque impossible à un mutilé adulte le rôle d'apprenti.

A vrai dire, il existait trois œuvres en France, qui s'occupaient des infirmes et des estropiés, mais qui ne réalisaient point la rééducation professionnelle.

1° — " *L'Association pour l'Assistance aux Mutilés pauvres* ", fondée en 1868 par le Comte de Beaufort et présidée aujourd'hui par M. Bourlon de Sarty ; elle fournissait gratuitement des membres artificiels aux mutilés indigents.

2° " *L'Asile des enfants infirmes et pauvres* " (228 rue Lecourbe à Paris). Cette institution comprenait un internat gratuit, à la fois école primaire, école d'arts et métiers, hôpital de chirurgie infantile et orthopédique, avec sanatorium marin. Mais les Frères St-Jean de Dieu, avec un dévouement admirable, ne s'occupaient là que de l'apprentissage, à long terme, d'adolescent chétifs, atteints d'infirmités beaucoup moins graves, que la perte d'un membre et auxquelles ceux-ci s'étaient accoutumés depuis l'enfance. A l'âge de 20 ans ils pouvaient se placer chez de petits patrons et fournir d'habiles ouvriers.

3° — " *Les Ateliers Départementaux de la Seine* ". Fondés par M. Marsoulan en 1899, le plus important de ces ateliers à Montreuil. On n'y admettait que des externes adultes et des vieillards des deux sexes, mutilés, infirmes et malades, porteurs pour la plupart, d'infirmités à développement progressif : grosses hernies, varices incurables, hémiplégies, rhumatisme déformant. On ne pouvait compter, à cet âge, leur apprendre un métier, qui leur permette de se placer au dehors. Appelés à travailler dans ces ateliers jusqu'à invalidité totale,

c'était surtout une œuvre d'assistance par le travail. Leur salaire dépassait sensiblement ce qu'ils gagnaient en réalité.

Comme pour beaucoup d'autres problèmes, cependant, celui de la rééducation des infirmes par le travail avait été envisagé en France, depuis longtemps. Le premier établissement où ceux-ci, à côté du gîte et de la nourriture, devaient trouver du travail, fut créé en 1657 par le Président Pomponne de Bellièvre. Il devint la Salpêtrière. Quelques imitateurs n'obtinrent guère de réussite notable, et il faut remonter, pour retrouver des essais sérieux, jusqu'à la seconde moitié du XIX° siècle, en pays Scandinave.

A l'Etranger

A l'étranger, avant la guerre, la question était beaucoup plus avancée : en Danemark, en Suède, en Norvège, en Russie, en Allemagne, et d'une façon très moderne en Belgique, à Charleroi. Dans un rapport précis, datant de 1903, M. le Docteur Bourrillon, Directeur de l'Asile de convalescents de St-Maurice, a décrit la fondation du pasteur Hans Knudsen à Kopenhague, créé en 1872 et dirigée à partir de 1874, par Mademoiselle Petersen. Pendant 25 années, 5800 estropiés y reçurent des soins et des appareils prothétiques. Les ateliers firent l'apprentissage de 255 enfants et de 175 adultes. Mais comme dans les institutions décrites par MM. Pastur et Caty en 1906, on s'occupait surtout des estropiés de naissance, et leur apprentissage diffère complètement, de celui des adultes, qu'il faut enlever à leur milieu, le moins longtemps possible.

Il semble que trois villes, surtout, avant la guerre aient songé sérieusement à rééduquer les Mutilés — : Kopenhague, Pétrograd et Charleroi.

A Pétrograd en 1897, Mme Tcharnowskaia, sous l'impulsion du Professeur Vélaminoff, organisa dans la clinique de chirurgie orthopédique de l'hôpital Maximilien, un atelier de construction d'appareils, afin d'apprendre un métier à des estropriés et d'obtenir pour eux, à peu de frais, des membres artificiels ; 703 y ont travaillé en 12 ans, 174 purent gagner, ensuite, le salaire d'un ouvrier normal, les autres, produire selon leurs infirmités.

L'Allemagne avait déjà des établissements de rééducation. Kunz fonda le premier à Munich en 1832 et obtint plus de 90 % de réadaptations complètes. Les autres fonctionnaient sur le même modèle, avec le concours de la puissante ligue, Krüppelfürsorge à Nowawes, Hanovre, Altona, Krolewiec, l'Angleterre à Londres, Edimbourg, Glasgow, les Etats-Unis à Philadelphie, New-York et les Etats de Minesota et du Massachusetts.

Mais l'institution d'avant guerre, la plus intéressante, créée spécialement en vue de rééduquer les accidentés du travail, fut sans contredit : « L'Ecole atelier pour les estropiés et les accidentés du travail » de Charleroi. Elle fut fondée par un avocat philantrope, député permanent du Hainaut, M. Pastur, aidé de M. Langlois, inspecteur de l'enseignement technique, sous le patronage du Conseil provincial du Hainaut.

M. le Professeur Jeanbrau, qui a visité cette Ecole en 1910, au cours d'un voyage de mission effectué pour le Ministère du Travail, s'exprime ainsi : « L'enseignement comprenait à cette époque des sections de comptables, de tailleurs, de cordonniers, de bourreliers-selliers, de relieurs, de vanniers. Des estropiés de toute origine et de toute catégorie y travaillaient. L'un d'eux, amputé des deux avant-bras, confectionnait des brosses. A l'aide d'un aimant mobile, sur un pivot fixé à une gaine de cuir moulé sur le moignon droit, il attirait les clous et

les plaçait en position ; un marteau, fixé sur la gaine qui enveloppait le moignon gauche, lui permettait de les enfoncer. J'avais été frappé de l'entrain, du « goût » que tous ces apprentis manifestaient pour leur travail, de leur bonne volonté évidente pour se perfectionner, de la déférence affectueuse, avec laquelle ils répondaient au Directeur.

Aujourd'hui, tous les blessés du travail passent devant les magistrats, pour le réglement de l'indemnité prévue par la loi de 1898. Il est donc facile de les recenser et de les trouver. Ce serait une œuvre de charité et d'assistance, en même temps que de relèvement moral, que d'entreprendre dans les grandes villes industrielles de France, la fondation d'ateliers écoles pour les invalides. Je signale ce champ d'action aux médecins, que la fortune affranchit de la clientèle. A défaut de médecin, un philantrope fortuné suffirait. Il trouverait toujours dans une grande ville, un homme d'action, qui consentirait à diriger gratuitement l'école et un chirurgien qui s'attacherait à surveiller les estropiés, les soigner et même à réduire, par des opérations anodines, des infirmités gênantes et douloureuses ».

Nous reparlerons, plus loin, de l'importance qu'on doit à l'exemple de cette Ecole. Il fallait la guerre, pour que la nécessité de pareilles institutions apparût brusquement.

SOLDATS BLESSÉS AU DÉBUT DE LA GUERRE

Parmi ceux qui n'avaient pas leur place au front, certains comprirent très vite, qu'il fallait agir, sans perdre de temps, pour les hommes qui revenaient meurtris. Ceux-ci, devant les canons, devant toutes les armes, qu'une science industrielle scrupuleuse et savante,

Ecole Provinciale des Estropiés de Charleroi (Belgique). Amputé des deux mains, clouant des brosses.

avaient mis au service d'une culture servilement obstinée et cruelle, avaient opposé le rempart de leurs corps. Sans compter, ils avaient offert à la Patrie, au Monde en péril, leur bien le plus précieux, au plus riche comme au plus misérable : ils avaient sacrifié leur vie. Ils ne voulaient pas que « ces féroces soldats égorgent leurs fils, leur compagne ». Qu'importent les autres motifs ! Sont-ils, comme le dit André Foucault, dans « Les Grimaces de la Gloire » : la jalousie, la fierté, la malice, la vanité, la curiosité, l'amusement, le calcul, le dilettantisme, l'indépendance, la poésie, la sympathie, le « je ne sais quoi » qui doit être et qui faisait qu'ils aimaient la Victoire, qu'ils la souhaitaient ? De toute façon on peut conclure, comme lui : « Quelle bonne fortune de s'être assuré sa petite part, à la guerre, dès l'abord et de s'être convaincu soi-même qu'on y gagnait !

Combien, accrochés à l'arrière, longtemps ont cherché les motifs de la persistance au combat, de tel ami, sans percevoir le profit qu'il en retirait secrètement et qui chaque jour, allait s'allourdissant de leur sottise, leur veulerie, leur pusillanimité ! »

Et le fait demeurait éclatant : en donnant leur vie, alors que pour fuir le risque de la perdre, d'autres prodiguaient leur fortune et abdiquaient tout le reste, les combattants permettaient à ceux de l'arrière de s'organiser et de vivre, à tout le pays d'attendre la fin du danger.

Ceux qui l'on pensé apprenaient chaque jour des morts par milliers. Ils voyaient que « la petite part qu'on s'était assurée à la guerre », le soldat l'échangeait, trop souvent, contre une partie de lui-même ; que le pays verrait bientôt une armée de mutilés, vivantes preuves de ce qu'il en coûtait de faire son devoir ! Ils ont craint, que la nation reconnaissante ne puisse jamais payer sa dette et ils ont redouté, aussi, pour les blessés, les sots, les veules,

les pusillanimes. Ils n'ont trouvé qu'un moyen, le seul possible, le meilleur : faire que le mutilé puisse devenir heureux par lui-même, lui donner une valeur dont il sache tirer parti pour gagner sa vie, pour être content de soi et mépriser les égoïstes.

Certes, une société parfaite devrait pour eux plus encore. Eu égard à leurs sacrifices, les pensions de l'Etat sont bien modestes. Même s'il les avait fait riches, le devoir se serait imposé encore de les éduquer et de leur permettre le travail. Qu'on feuillette l'Histoire des hommes, je défie d'en trouver un seul heureux, qui n'ait su travailler!

Il se fera, que non seulement les plus grands soldats auront gagné la guerre, mais que c'est eux aussi, qui aideront le pays à renaître pendant la paix.

Déjà, la France manquait de bras pour exploiter ses richesses et combien de cadavres, maintenant, meublent là haut, la terre, où nous nous sommes battus. Les remplacer, impossible sans doute ; mais à tous ceux qui restent, il faut donner les armes de la paix, le métier qui leur convient, les outils dont ils ont besoin. Nos ennemis étaient plus nombreux. Les vides, dans leurs rangs, sont moins sensibles et ils nourrissent la haine.

Combien de forces perdues avant la guerre, parce que beaucoup ne tenaient pas leur place, parce qu'ils étaient mal enseignés ! Pourquoi un adulte solide avait pour métier de porter les dépêches, un homme puissant était-il employé d'administration, où l'activité semblait un défaut ? Le jeune apprenti restait des années un domestique du patron et des anciens. C'est à force de routine qu'il apprenait à se servir de l'outil. Les ouvriers d'art se comptaient de plus en plus, de même ceux, qui aimaient et comprenaient leur profession. Que de temps perdu et d'efforts gaspillés! L'ouvrier des champs, appelé à devenir un jour propriétaire, redoutait tout procédé nouveau,

qui aurait rendu sa terre infiniment plus productive. Et combien rares, même chez ceux qui embrassaient les professions dites « intellectuelles », savaient appliquer les règles de l'hygiène simple et nécessaire, qui rend le corps souple, allège l'esprit, transforme la demeure la plus humble, en un logis confortable et gai et fait du médecin un conseiller, beaucoup plus qu'un donneur de remèdes.

Ainsi, il fallait apprendre aux Mutilés comment travailler pour gagner leur vie, leur donner une éducation complète et rapide et confier sa place à chacun, pour s'acquitter envers eux, pour le bien être du pays.

CE QUI EXISTAIT POUR EUX

En France où rien n'était prévu, si non pour les aveugles et les sourds, la tâche était complexe. Pouvait-on tirer parti de l'expérience d'autrefois ?

A Athènes, le soldat mutilé était nourri aux frais de l'Etat. Dans la Rome d'Auguste, il était secouru par les caisses publiques. Sous nos rois, il recevait pour suprême récompense, la liberté de chercher son pain sur les routes.

Les monastères acceptaient quelques rares « frères lais » et un petit nombre seulement, recevaient, pour la garde des châteaux forts, les mortes-payes, instituées par St-Louis. Les autres vivaient d'aumône et souvent de rapine. « Regardez les gravures de Callot, écrit M. Edouard Herriot, vous y verrez ce malheureux éclopé de la guerre, s'appuyant sur ses deux bâtons, vêtu de guenilles sordides, laissant pendre à son côté sa besace, que remplira peut-être la charité du passant, et si piteux, si triste, malgré le feutre empanaché, qui tâche en vain de lui conserver un air de gloire ! »

Seul, un maître barbier, suivait le régiment, pour soi-

gner, comme il savait, un grand seigneur, Montluc par exemple. Le soir de la bataille, les miséricordes et les bouges, expertement maniées, terminaient les souffrances des moribonds ennemis. La Providence remplaçait à la fois la science médicale et la solidarité sociale.

Ambroise Paré disait de son blessé : « Je le pansay, Dieu le guarist », et cependant il le soignait presque scientifiquement.

Il faut attendre près de cent ans, pour que l'assistance s'ajoute à la guérison.

Saint-Louis mit trois cents aveugles aux Quinze-vingts ; Henri III fonda l'ordre de la Charité Chétienne, pour les gentilshommes mutilés ; Henri IV l'Hôpital du même nom, pour recueillir les blessés sauvés par les premières ambulances, dont Sully dota l'armée au siège d'Amiens ; ce fut pour cette raison le « Siège de velours »

C'est au XVII^e^ siècle qu'on trouve le premier essai véritable d'hospitalisation. Louis XIII consacra le château de Bicêtre aux victimes de la Guerre de Trente ans et Louis XIV enfin, fonda l'Hôtel des Invalides.

Ces deux mots : «l'Hôtel des Invalides» pendant trois siècles, résumeront presque tout, en matière d'assistance aux blessés. « De l'Edit de 1700, qui les institua jusqu'à la loi de 1831, qui les règlementa, les pensions resteront en effet peu de chose, à côté de la renommée des Invalides.

L'immense et somptueux palais construit par Bruant, l'un des plus beaux monuments du Paris moderne, reste comme le reliquaire de nos gloires passées. Il a recueilli les blessés de trente guerres, servi d'asile aux valeureuses épaves de deux cents ans de luttes militaires, réuni fraternellement : les soldats du Roi, de la République et de l'Empire. Il a, comme les sorts contraires, les vicis-

situdes de notre Histoire, tour à tour riche des libéralités de Louvois et de Napoléon et pauvre des maigres crédits des budgets de la Révolution, tour à tour élargi, sous l'Empire, jusqu'à comprendre, plus de six mille braves, en dehors des centaines d'autres placés dans ses trois annexes éphémères de Gand, Versailles et Avignon et réduit dans sa destination primitive, au point de ne plus compter qu'à peine sept cents hôtes et de céder une partie de ses bâtiments à un régiment d'infanterie, comme au lendemain de 1870.

Ce n'était plus qu'un musée avant la guerre, le plus glorieux de tous, mais un musée seulement. Il n'y avait presque plus d'Invalides, les quelques uns qu'on trouvait encore dans les galeries sonores et dans les vastes cours paraissant d'un autre âge, comme les gardiens d'un trésor héroïque de grandeur militaire, ou faisant songer aux légendes et aux caricatures d'Henri Monnier et presque à la fameuse plaisanterie de l'Invalide à la tête de bois. C'est que, depuis longtemps déjà, l'hospitalisation a été reconnue mauvaise. Je cite après M. Herriot, l'opinion de Voltaire, que le soldat libéré «peut encore labourer et travailler d'un métier utile et donner des enfants à la patrie».

Encore, que l'étranger ait copié notre vieille institution, que l'Angleterre ait créé Chelsea et Greenwich, la Suède Upsal, la Russie Gatchina, avec ses maisonnettes personnelles, la Prusse Stople et, dans toutes ses provinces des compagnies militaires d'Invalides, le système peu à peu fait place à celui des retraites. On a pensé, dans tous les pays du monde, qu'il valait mieux assurer la vie des soldats blessés, chez eux, qu'à l'hôpital ou à la caserne.

Une loi, bien vieille aujourd'hui, et peu proportionnée aux nécessités de l'heure présente, a été la charte type de tout ce système. C'est notre loi de 1831, faite en un

temps, où l'armée était encore une armée de métier, dans laquelle le soldat, qui tombait, ne faisait d'autre vide, que celui qu'il laissait dans le rang, sa famille ne perdant à sa mort, que sa solde militaire. Ce que l'on devait, en de telles conditions, au soldat blessé ou à la veuve, ou au fils du disparu, c'était la récompense nationale du service rendu. Les années de caserne, le grade, quelque peu l'appréciation de la blessure, comptaient seuls, comme déterminants de l'importance de cette récompense.

Des milliers de victimes des guerres du siècle dernier ont été pensionnés de cette façon. Elle était la bonne en 1831. Comme toutes choses, elle a cessé de l'être avec le temps : la force d'inertie et aussi, sans doute, des obligations plus impérieuses ont empêché, jusqu'à la veille de cette guerre, qu'on la changeat. En dépit même de l'anachronisme qu'elle faisait dans nos mœurs, nous avons conservé la loi de 1831, quarante ans de plus qu'il n'aurait fallu ; cela n'est plus possible ; maintenant. » (1)

PROBLÈME A RÉSOUDRE

Le fait brutal était là : il reviendrait de la guerre un nombre énorme d'Invalides. Qu'importe, quand on envisage le principe de l'Ecole de rééducation professionnelle, la distinction entre les « Mutilés » ceux qui ont perdu un membre ou une partie de membre, et les « estropiés » privés seulement de l'usage normal d'un membre ou d'un organe, suite du trouble occasionné par une blessure ou une maladie. Je n'envisage pas, non plus, le cas des malheureux, que des mutilations multiples

(1) A. L. Bittard. — Les Ecoles de Blessés. — Librairie Félix Alcan.

et graves ou des impotences fonctionnelles absolues, ont laissés désormais, en dépit de toutes les tentatives thérapeutiques, incapables du moindre travail. Ils sont frappés, comme le dit la loi de 1898, d'incapacité permanente totale. Pour ceux-là, une pension doit être capable d'assurer leur existence, celle de leur femme et de leurs enfants mineurs, et il reste l'Hôtel des Invalides.

Je n'ai pas l'intention davantage, de décrire tous les soins et traitements, par lesquels la science du chirurgien et du médecin modernes, ont réparé du mieux qu'ils ont pu, les lésions des blessés rendus enfin à la vie civile.

Les bons chirurgiens ont fait des miracles dès le début. Petit à petit, à la suite d'une expérience sans cesse renouvelée, leur nombre s'est accru, en même temps que l'organisation des services sanitaires chirurgicaux se perfectionnait.

Après le traitement chirurgical, proprement dit, bien des méthodes furent employées pour rendre la vie aux muscles atrophiés, aux tendons meurtris, aux nerfs traumatisés, assouplir les ankyloses, les arthrites, les cicatrices adhérentes, corriger les attitudes vicieuses : la mécanothérapie, la massothérapie, la thermothérapie, l'électrothérapie, l'hydrothérapie, la kinésithérapie. La mécanothérapie, très complèxe, fut remplacée, dans de nombreux cas par la manothérapie, peu compliquée et à la portée de tous. L'appareil du Docteur Privat, très rudimentaire, est cependant universel.

La méthode du Service de Santé autrichien était bonne aussi, qui donne la rééducation fonctionnelle, par le seul travail de l'homme, convenablement gradué. En France on obtint d'excellents résultats par cette méthode.

Il arrivait un moment, où après tous les efforts déployés, la rééducation fonctionnelle du blessé ne faisait plus de progrés et celui-ci dûment cicatrisé, au moignon bien taillé, était muni d'un appareil de prothèse.

RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE ET RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

Il restait beaucoup mieux à faire. Jusqu'alors c'était un malade, puis un convalescent. Il fallait qu'il devienne un homme normal et lui offrir la rééducation professionnelle.

Là sont entrés en ligne de compte les données scientifiques sur l'étude du « Moteur humain ». Depuis longtemps M. le Professeur Imbert, de la Faculté de Médecine de Montpellier, avait entrepris des recherches à ce beau sujet et il a cité les travaux de Chauveau, qui a découvert les lois principales de l'énergétique musculaire. Elles ont trait surtout à l'évaluation du travail interne des muscles, en vertu du principe de l'équivalence, qui régit toutes les transformations énergétiques ; Roux avait démontré l'harmonie parfaite de la forme des muscles avec les conditions de leur travail.

« De toutes ces expériences, dit Imbert, il ressort, que dans les actes mécaniques, de même que dans la consommation de l'énergie interne des muscles, on reconnait sûrement la préoccupation inconsciente et constante, de réduire au minimum, la dépense totale de l'énergie et la réalisation volontaire des conditions mécaniques, qui correspondent à cette dépense minima. L'organisme apparait ainsi, comme apte à apprécier l'influence de deux ordres de conditions, les unes extérieures et de nature mécanique, les autres intérieures et de nature physiologique ; il sait donc tenir à la fois des lois mathématiques et des lois biologiques, mais c'est toujours par le même procédé qu'il porte un jugement sur des conditions dissemblables dans leur essence: le fonctionnement du moteur animé est influencé, en

effet, par ce fonctionnement même : tout travail suffisamment considérable en durée et en quantité par unité de temps, entraîne la fatigue et c'est en réalité avec la préoccupation constante d'écarter la fatigue, que nous réglons notre fonctionnement ".

Taylor, dont le système qui porte son nom, présente une réelle valeur scientifique, dans son étude sur « l'Organisation du travail », arrive à démontrer, qu'il n'y a pas de relation rigoureuse entre le travail quel qu'il soit et la fatigue, et d'autre part qu'il est nécessaire de sélectionner les ouvriers.

Le docteur Amard, dans son laboratoire de recherches sur le travail professionnel au Conservatoire des Arts et Métiers s'est employé à mesurer la valeur du " moteur humain ". Il arrive, après un examen physiologique approfondi, à l'aide d'outils et de graphiques ingénieux, à établir une " fiche " qui doit indiquer l'état physique et physiologique général, la capacité de travail du blessé et l'orientation professionnelle à lui donner de préférence. Il a étudié, du reste, en même temps, un certain nombre d'appareils de prothèse, avec cette idée, que l'appareil ne doit pas seulement remplacer la partie disparue du membre, mais surtout l'action de celui-ci.

« Mais, comme le dit Madame le docteur Jotejko dans son ouvrage sur « La Science du travail et son Organisation » la fatigue est-elle souveraine ? Elle ne l'est certes pas plus que toutes les autres défenses psychitelles, la douleur par exemple, dont le rôle philactique a été si bien étudié par Charles Richet. Même la loi générale de la peine et du plaisir, peut dans certains cas être contraire au bonheur. Le rôle de la fatigue ne pourra s'exercer qu'entre certaines limites. Comme tous les sentiments, la fatigue est sujette à des illusions, à des oscillations, elle peut-être insensibilisée dans cer-

tains états pathologiques, ou, au contraire, développée outre mesure, sans cause apparente. Elle est, en outre, sous la dépendance des conditions du travail.»

FACTEUR PSYCHOLOGIQUE

Et c'est ici qu'il faut faire intervenir le gros facteur psychologique qui est cause, que l'Ecole de rééducation professionnelle est le salut du blessé. C'est par lui, que non seulement elle est un complément indispensable de la rééducation professionnelle bien comprise, mais qu'elle peut se passer de la première et la remplacer de bonne heure avantageusement.

Démontrer l'influence de notre système nerveux, et du psychisme, sa manifestation supérieure, sur toutes les fonctions organiques est inutile. Pour obtenir la meilleure rééducation fonctionnelle, le patient doit la vouloir. Pour vouloir, il lui faut un état d'esprit favorable. Le médecin, s'il n'est psychologue, ne soulagera que rarement ses malades, malgré une science thérapeutique approfondie.

Je n'ai pas l'expérience de l'état d'esprit du blessé à l'Intérieur, où je n'ai vécu, pour ainsi dire, durant la guerre, qu'à de rares permissions.

Comme j'ai lu et entendu sur la psychologie du combattant, blessé en ligne, des opinions erronées, je préfère croire à ce que j'ai observé moi même, bien trop souvent chez eux, et chez les blessés moins graves qui nous étaient renvoyés « guéris». Comme, parmi ces derniers, nous avions des trépanés, avec, au moins, perte de substance crânienne, des hommes qui gardaient des fistules osseuses ou qui présentaient des ankyloses manifestes, d'autres qui entendaient à peine les obus, au point qu'ils ne savaient s'en garer, comme tous nous l'avions vite appris, manifestement, beaucoup n'entraient

pas dans la catégorie des « petits blessés » et je pense pouvoir me baser sur ce que j'ai vu.

Parfois, et toujours même, dans les mauvais secteurs où « ça bardait », l'homme était frappé alors que dans tout son être, il était arrivé à ce que nous croyions l'extrême limite de la fatigue. Ceux qui n'étaient pas avec nous, ne comprendront jamais l'état de lassitude des troupes « fraîches » qui montaient en renfort. Que dire de leur fatigue, après quelques journées et nuits de combats, après de longs cheminements dans les boyaux interminables et pleins de boue, où chaque pas était un effort, sous le chargement et les courroies des musettes qui coupaient la poitrine, l'attente pendant des heures sous les gros obus qui défonçaient tout alentour, en vous éclaboussant de terre, de cailloux ou de débris saignants, après le travail hâtif pour se creuser un trou au plus vite, afin d'être moins en vue et à l'abri des éclats rasants, tout cela sous la pluie, avec pour nourriture les biscuits et le « singe » qu'on avait eu le courage d'emporter, malgré le poids supplémentaire!

Et cependant, j'ai dit, en commençant les quelques paroles, qui suffisaient à rendre l'espoir à ces martyrs, dans un lieu où tout leur montrait la mort : le vacarme assourdissant, l'aspect torturé du terrain, l'odeur des cadavres tombés depuis quelques jours mélangée à celle de la poudre et des gaz puants et la vue des camarades frappés à chaque instant, paroles qui rendaient l'espoir parce qu'ils entrevoyaient la Vie. Que cela paraisse invraisemblable, mais dans le domaine de la mort, ils se rattachaient au moindre souffle d'existence. J'ai vu à Verdun, des blessés restés sans soin sur le terrain, sous les tirs de barrages, dans la fange, pendant plusieurs jours, souffrant de leurs blessures qui se gangrenaient, souffrant d'une soif ardente et qui n'avaient cessé d'appeler, que dans les intervalles où leurs forces les trahissaient, s'arrêter

de se plaindre, à l'arrivée du médecin ou du brancardier, qui à la nuit, avait réussi enfin à ramper jusqu'à eux, pour leur donner un peu de « gnolle ». Le brancardier était seul, ses camarades tués, il n'avait plus de pansements ; il ne pouvait pas les emporter, mais il disait « nous sommes là, prend patience, on viendra te chercher ! », et l'homme cessait de crier ! Chez tous l'espoir de vivre était un talisman. Aucun de ceux, qui n'ont point fait la guerre, ne supposera la volupté profonde qu'on éprouvait à se sentir vivant, comme, après «une affaire» un lit valait une fortune et comme il est bon de respirer l'air pur, quand on a fait ce qu'il fallait et «qu'on s'en est sorti» !.

Chez les blessés «guéris», aux heures de découragement, la même plainte : «est-il possible que j'en revienne! J'en ai tant vu déjà et il y a ma femme et mes gosses qui m'attendent, qui ont besoin de moi ! »

Chez les autres, le même désir et chez les vieux la même crainte : « Aurai-je la force de travailler? C'est la femme qui va aux champs, mais c'est trop dur pour elle. Il serait bien temps que je lui donne un coup de main ! »

Il faut le dire bien haut, ce sont nos paysans qui ont fait la guerre et comme on les aime quand on a vécu, parmi eux !. L'écorce était rude souvent. Mais quelle endurance à l'épreuve, et surtout, on ne la proclamera jamais trop ; quel bon sens et quelle intelligence en substance. Certes elle n'était pas éduquée. Mais comme ils voyaient juste, et comment eut-il pu se trouver, que plus tard, dans les écoles de rééducation, ils ne fassent pas de progrès surprenants pour ceux qui les connaissaient mal, ils n'apprennent pas avec une facilité très grande, le métier nouveau qu'ils avaient librement choisi.

INSUFFISANCE DE LA RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

C'est à cause de cela, que la rééducation fonctionnelle est imparfaite. D'abord, il faut des gens très compétents qui s'en occupent et c'est difficile de dresser un infirmier. Ensuite, quel intérêt voit le blessé à des mouvements passifs, dont l'utilité ne lui apparaît pas immédiate et qu'il subit comme une corvée ? Et puis, il y avait le séjour déprimant au dépôt de convalescents parmi ceux qui s'esquivaient, le contact avec les «embusqués», les injustices trop flagrantes que l'on regarde. Il n'y avait plus cette admirable entr'aide du Bataillon en ligne, où chacun voyait dans l'autre un frère de misère, où l'officier qui commandait de rudes travaux et paraissait sévère parfois sortait le premier quand il fallait conduire un coup de main. Il y avait la discipline souvent mesquine de l'Intérieur, bien dure à des gens qui venaient de donner « leur peau ».

NÉCESSITÉ DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE ET SA CRÉATION

Et sans doute l'énergie pouvait s'élimer. Mais il était impossible de croire que ces hommes ne fassent tous leurs efforts pour redevenir actifs, au plus tôt, le jour où pour achever de les guérir on les mettrait en présence d'un travail, qui devait leur assurer un nouveau bien-être, une nouvelle indépendance.

Nous verrons, plus loin, sur quelles bases furent conçues les Ecoles de Rééducation pour les Mutilés de guerre, combien les procédés d'enseignement furent intelligemment compris. On a su, en créant cette œuvre nouvelle, oublier les préjugés, qui régnent encore partout où l'instruction emprunte à des méthodes vieillotes,

l'accumulation de faits, dont on bourre le cerveau des élèves, sans chercher à les intéresser, sans développer leur esprit. Un artisan n'est point par définition moins intelligent qu'un « intellectuel », celui qui exerce une profession libérale, n'est pas doué, fatalement d'un bon sens supérieur, ni d'un esprit plus clairvoyant.

Je me hâte de dire que le grand honneur et le grand mérite, revient à Lyon, par M. Herriot doublé de M. Basèque, secrétaire de l'Université du Travail de Charleroi, au courant de la question autant qu'on pouvait l'être, d'avoir instruit et convaincu à la fois le grand public et le gouvernement du but à réaliser et qu'on lui doit la première Ecole Professionnelle de rééducation. Le 16 Décembre 1914, déjà, elle ouvrait « l'Ecole Professionnelle de blessés ». On l'appela ainsi « afin de ne pas éveiller par une désignation médicale, l'impression pénible, inséparable des mots : amputés, mutilés en instance de réforme et désireux d'apprendre un métier ».

Ce fut une œuvre de rééducation parfaite en l'époque.

Monsieur Maurice Barrès entreprit une campagne en faveur des mutilés. Son éloquence fut entendue, car elle défendait une noble cause. En un an il reçut plus de 1.700.000 fr. de souscriptions, et dès janvier 1915. il présidait à la création de la « Fédération Nationale d'Assistance aux Mutilés des Armées de Terre et de Mer ». Cette association avait pour but de secourir. et de rééduquer les Mutilés, de subventionner les œuvres régionales, de les relier entre elles, de faciliter le placement.

L'assistance aux mutilés devait rester une œuvre civile. Sa réalisation nécessitait l'entente et la collaboration des commerçants, des industriels, des agriculteurs dont nos soldats ont défendu le patrimoine en donnant leur vie. La tâche du Ministère de la guerre devait surtout

consister dans l'accélération des formalités de réforme et la délivrance rapide des appareils prothétiques. Ce fut donc le Ministère de l'Intérieur qui s'occupa de toutes les créations, destinées à l'assistance des mutilés.

Le 2 août 1915, lorsque s'ouvrit l'Ecole de Montpellier, il n'existait à part celle de Lyon, que celle fondée à l'Asile de Saint-Maurice par M. le Docteur Bourillon.

Bientôt la liste en devint imposante. Je ne les nommerai pas. Leur étude sortirait du cadre de cet ouvrage et toutes n'ont pu subsister. Beaucoup, cependant, ont offert le plus grand intérêt et je donnerai comme exemple, les Ecoles de : Nantes, Bordeaux, Limoges, Tourcoing, Rennes, Saint-Etienne.

En mettant à l'enseignement professionnel les Mutilés, ont fait tout d'abord œuvre médicale.

Comme je l'ai dit plus haut, la mécanothérapie ne donne que des résultats imparfaits. Il était impossible de ne confier les appareils qu'à des techniciens habiles. Les infirmiers manquaient de l'instruction indispensable pour obtenir tout le profit qu'on peut en tirer. De plus le facteur psychique fait défaut ; il est d'une importance capitale. On s'en était rendu compte déjà, avant la guerre, pour les accidentés du travail.

Avant de prendre le mutilé à l'Ecole, il est nécessaire toutefois, d'attendre que la guérison chirurgicale soit complète, et que l'appareil de prothèse, fourni par l'Etat, soit adapté. Un moignon mal cicatrisé risque de s'irriter pendant le travail. Le renvoi à l'hôpital cause du retard et une interruption fâcheuse dans la période d'enseignement. Inutile d'exiger une réduction complète des ankyloses. Dès son entrée à l'atelier, le mutilé prend un outil. Son professeur s'attache à lui faire exécuter un travail très simple, très facile, mais qui représente un objet concret. Le blessé intéressé de suite par le résultat obtenu, exerce toute sa volonté, pour

compenser du mieux qu'il peut, sa mutilation, essaye de rendre au moignon, aux articulations, aux muscles, aux nerfs, aux doigts qui lui restent, leur maximum de valeur. Quelle mécanothérapie meilleure que celle-là?

Les progrès devaient être très rapides. Les professeurs, tous du plus haut dévouement et connaissant à fond leur métier, sont armés d'une patience inlassable. Ils se souviennent de leur apprentissage. Ils savent qu'un artisan, digne de ce nom, n'acquiert à l'atelier, qu'un rudiment de métier. Ils ont compris, que celui-ci, pour offrir un véritable intérêt, appelle des connaissances générales et d'autres plus spéciales se rapportant à ce métier. L'Ecole des Mutilés a prévu des cours du soir, pour réapprendre aux illettrés ce qu'ils ont oublié depuis le certificat d'études, pour enseigner la mathématique utile à un bon dessinateur, ou à un ajusteur; tous apprennent le dessin « grammaire des métiers. » Je ne citerai; comme exemple, qu'une conversation avec le maître cordonnier, qui se plaignait à moi, de ne pas avoir un livre suffisamment bien fait, pour enseigner à ses élèves l'anatomie, le fonctionnement normal et les anomalies du pied, afin que ceux-ci sachent confectionner des chaussures qui soient, en vérité, « sur mesure »

Cet enseignement doit être librement consenti et ne constituer jamais une contrainte pour l'élève. Il faut que celui-ci comprenne pourquoi il entre à l'école, que c'est son intérêt, son seul salut et tous sont des volontaires.

Dès Avril 1916 parut la déclaration solennelle de M. le Sous-Secrétaire d'Etat, Justin Godart, proposition de loi Rameil, adoptée par la chambre « En aucun cas, le taux de la pension ou de la gratification ne peut être réduit du fait de la rééducation professionnelle et de la réadaptation au travail.

Combien de blessés, qui croyaient être amoindris, à tout jamais, dans la lutte pour la vie, ont repris courage devant les résultats obtenus, ont mis toute leur volonté au service d'une énergie nouvelle, pour apprendre en quelques mois, ce qu'un ouvrier normal exécutait après des années, sans que personne, en même temps, ait songé jamais à meubler son esprit.

L'Ecole fait de lui un ouvrier complet. La nécessité, *facteur psychique*, joue un rôle énorme. Peut-être est-ce le secret des *suppléances*, qui ont fait méditer les thérapeutes. Un homme, à qui il ne reste à une main, que les deux derniers doigts, oppose l'annulaire au petit doigt. Un amputé du bras droit, devient gaucher avec une facilité étonnante. Chez les gens normaux, on a essayé l'ambidextrie et presque jamais on n'a réussi. Le facteur nécessité n'existait pas.

Ceci explique, pourquoi, il n'est pas indispensable que le blessé se remette à son ancien métier. Parfois il l'avait accepté sans goût, parce que, simplement, c'était celui de son père et on est surpris de voir avec quel entrain il se perfectionne dans l'art, qu'il a choisi et précisément pour cela.

Il va sans dire, toutefois, que les connaissances générales acquises, servent beaucoup et qu'un forgeron deviendra plus facilement tourneur, qu'un plâtrier, par exemple.

Un point très important restait à solutionner ; celui de la *prothèse*. Avant la guerre les appareils orthopédiques étaient insuffisants. Il en existait bien de très chers, de luxe le plus souvent, destinés à masquer du mieux possible, une amputation de membre. Mais ils n'étaient pas construits pour des travailleurs..

L'atelier de prothèse annexé à l'Ecole, où tout Mutilé pouvait se rendre pour faire modifier l'appareil dont il se servait et critiquer ses imperfections, devait

réaliser de très grands progrès. La plupart des blessés étaient des paysans. Presque tous avaient intérêt à revenir à la terre et ils souffraient beaucoup de manquer de bras. Les premiers appareils du gouvernement étaient lourds et mal commodes. Plus loin seront décrits ceux qui, sortis de notre Ecole, permettent au cultivateur de se livrer, comme auparavant, à tous ses travaux.

On peut dire qu'il est superflu de se livrer pour le choix du métier à un calcul, avec l'aide d'appareils scientifiques des capacités physiques d'un mutilé. Ces appareils ne peuvent tenir compte, suffisamment, de la force vitale et de la volonté qui commande l'organisme humain. Tout professeur de cordonnerie sait, qu'un bon cordonnier a besoin de ses doigts et d'un «coffre solide» ; un amputé de jambes, s'il remplit ces conditions, peut apprendre le métier. Un professeur d'ébénisterie, sait aussi, que c'est une erreur de croire, qu'un amputé de jambe n'aura pas la force nécessaire, pour travailler debout. Avec une jambe artificielle robuste, le blessé, désireux de travailler le bois, obtient les mêmes résultats qu'un homme normal.

En étudiant l'Ecole de Montpellier, nous verrons tous les moyens employés afin de s'approcher au plus près de la perfection.

L'École Professionnelle des Blessés de Guerre

à MONTPELLIER

CHAPITRE I

HISTORIQUE — CRÉATION — EXTENSIONS — SES MOYENS

Création de 1915 à 1916. — But et travaux. — L'Ecole est rattachée au Ministère de l'Intérieur.

1916. — Extension constante. — L'Ecole est reconnue par le Service de Santé, comme Centre militaire de rééducation professionnelle, du Centre d'Appareillage.

917. — Extension nouvelle. — Propagande. — Appareils créés à l'Ecole.

1918. — Création de l'Office National des Mutilés ; l'Ecole s'unit à cet Office.

1919. — Extension continue. — Institut Régional de rééducation professionnelle. — Ecole des Veuves. — Admission des Pupilles de la Nation et des Mutilés du Travail.

1920. — Projets nouveaux. — Projets de locaux. — Etudes des questions relatives aux mutilés du travail et aux estropiés congénitaux.

Avant d'entreprendre ce chapitre, le devoir s'impose, de dire, à qui nous devons l'Ecole et à qui, entre tous, revient l'honneur des magnifiques résultats obtenus, la reconnaissance de tous les héros, qui grâce à eux, sont redevenus des hommes.

La clairvoyance de M. le Professeur agrégé Jeanbrau, fut l'étincelle, d'où jaillit lumineuse, l'idée de l'Œuvre.

L'aide qu'il trouva auprès de M. le Professeur Estor, l'appui incessant de M. Causel, Préfet de l'Hérault, de M. Pezet, Maire de Montpellier, Député de l'Hérault et Président de l'Œuvre, l'activité sans relâche de M. le Professeur Lagatu, Secrétaire Général, de M. Arnavielhe, Trésorier, de M. Milhaud, Vice Président, qui eut le rare mérite de découvrir M. Dronsart, Directeur technique, devenu la véritable cheville ouvrière de l'Ecole et toute son âme, ont atteint le but espéré et qu'on admire aujourd'hui.

Cette vérité est connue de tous ceux qui s'intéressent à la question : nos écoles sont filles de celle de Charleroi, qui existait en cette ville, 8 ans avant la guerre. Les principes qui la réglaient sont entrés et furent perfectionnés chez nous. A Lyon, comme à Montpellier, le plus dur fut de résoudre les difficultés matérielles, puisque leur chance était de posséder, la première M. Basèque, Secrétaire de l'Université du Travail de Charleroi, la seconde M. Dronsart, Secrétaire des Ecoles d'enseignement technique de la province du Tournaisis. Ils connaissaient le plan d'une école pour mutilés ; il suffisait de le réaliser et de le parfaire si possible. Ils y ont mis tout leur cœur et toute leur intelligence, avec un intérêt plus grand encore, puisqu'ils travaillaient pour les braves de la bataille. Ils ont apporté le même esprit, que les petits soldats belges qui ont mêlé leur sang à celui des nôtres pour la même cause. Je suis d'autant plus heureux de leur devoir cet hommage, qu'habitant pendant

des années, avant la guerre, la frontière de l'Est, j'ai pu aimer la Belgique, pour ses grandes qualités, sa haute civilisation et que j'ai reçu d'elle, pendant la guerre, comme soldat, l'hospitalité la plus réconfortante que nous ayons trouvé après les épreuves du combat.

1915-1916

En février 1915, M. Charles Causel, fonda un comité pour venir en aide aux soldats mutilés. Avec M. le Docteur Jeanbrau, M. Pezet et M. le Professeur Lagatu, ils lancèrent un appel aux personnalités du monde officiel, commerçant et industriel du Département, pour solliciter leur collaboration. Bientôt, put être constitué le Comité de patronage de l'Œuvre des Mutilés de la guerre.

Aussitôt furent convoquées quelques unes des personnes qui avaient répondu avec le plus d'empressement, afin d'éviter le temps qu'on perd en discussions confuses et on leur exposa le triple but à réaliser, de suite :

1° Fournir aux mutilés originaires de l'Hérault, des appareils orthopédiques perfectionnés ;

2° Placer ceux, que leurs infirmités laisseront en état de remplir un emploi ;

3° Apprendre un nouveau métier aux blessés, obligés d'abandonner leur profession antérieure.

Dès cette première séance, un Conseil d'Administration provisoire fut élu :

Président : M. P. Pezet, Maire de Montpellier, vice-président du Conseil général, député de l'Hérault.

Vices-Présidents : MM. A. Sachet, premier président de la Cour d'appel ; Nègre, conseiller général, sénateur de l'Hérault.

Secrétaire Général : M. H. Lagatu, professeur à l'Ecole d'Agriculture.

Secrétaires : MM. le docteur Jeanbrau, professeur agrégé à la Faculté de Médecine ; Evesque, chef de division à la Préfecture.

Trésorier : M. P. Arnavielhe, membre du Comité départemental de l'enseignement technique et de la Chambre de commerce de Montpellier.

MM. : Bedos, vice-président du Conseil général de l'Hérault à Agde.

Caffort, secrétaire du Conseil général de l'Hérault, à Olonzac.

Causel, préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Fluteau, directeur du Service de Santé de la XVI[e] région, à Montpellier.

Guibal, bâtonnier de l'ordre des Avocats, conseiller général de l'Hérault à Montpellier.

Imbert, professeur à la Faculté de Médecine à Montpellier.

Joubin, professeur à la Faculté des Lettres à Montpellier.

Laval, secrétaire du Conseil général de l'Hérault, à Florensac.

Milhaud, avocat, ancien bâtonnier, à Montpellier.

Moulin, secrétaire du Conseil général de l'Hérault, à Béziers.

Moye, professeur à la Faculté de Droit, à Montpellier.

Tédenat, professeur à la Faculté de Médecine à Montpellier.

Tissié, ancien président du Congrès d'assistance, membre de la commission administrative des Hospices de Montpellier.

Vernière, Président du Conseil général de l'Hérault, à Montpellier.

Warnery, président de l'Union et Fédération des Sociétés de secours mutuels à Montpellier.

On se mit au travail dès le lendemain, pour rédiger les statuts, faire connaître l'œuvre au public, recueillir des souscriptions, créer une commission de placement, fonder une Ecole de Rééducation Professionnelle.

Avec la collaboration de M. le premier Président Sachet, de MM. Guibal et Moye, les statuts suivants furent établis.

Art. 1er. — Il est fondé, sous le nom de « Comité de l'Œuvre des Mutilés de la Guerre», une association, ayant pour but la rééducation professionnelle, le placement, et généralement l'amélioration du sort des mutilés de la guerre, notamment par le don d'appareils, etc.

Art. 2. — L'Association a son siége social à Montpellier, dans le local désigné à cet effet, par son conseil d'administration. Elle pourra se fédérer avec la Fédération nationale de secours aux mutilés des Armées de Terre et de Mer, avec les associations similaires ou tout groupement de nature à faciliter ses travaux.

Art. 3. — L'Association comprend :

1° Des Membres d'Honneur, à cotisation facultative, nommés par le Conseil ;

2° Des Membres fondateurs versant, une fois pour toutes, la somme de deux cents francs ;

3° Des Membres titulaires, acquittant une cotisation annuelle de dix francs.

Art. 4. Les Membres fondateurs et titulaires sont admis sur leur demande, par le Conseil. Ce dernier n'est pas tenu de motiver le rejet d'une demande d'admission.

Art. 5. — La qualité de membre se perd :

1° Par la démission, après le paiement des cotisations échues et de l'année courante ;

2° Par la radiation, prononcée par le Conseil, sur la constatation du non-paiement des cotisations ;

3° Par l'expulsion, prononcée par le Conseil, pour motifs graves et après que le membre ait été mis à même de formuler ses observations. La décision du conseil pourra être l'objet d'un recours devant la prochaine Assemblée générale de l'Association.

Art. 6. — L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration qui comprend :

Un président ;
Deux ou plusieurs vice-présidents ;
Un secrétaire général ;
Deux ou plusieurs secrétaires ;
Un trésorier ;
Quinze conseillers.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus chaque année, par l'Assemblée générale. Ils sont rééligibles. Toutes leurs fonctions sont gratuites. Le conseil pourra nommer des employés appointés.

Art. 7. — Le Conseil a la direction de toutes les affaires de l'Association, sous le contrôle de l'Assemblée générale. Cependant, les délibérations du conseil, relatives à l'achat, échange, vente, constitution d'hypothéques portant sur les immeubles de l'Association, ainsi que les emprunts, baux excédants neuf années ou aliénation totale ou partielle des fonds de réserve, ne sont valables qu'après approbation de l'Assemblée générale ;

Art. 8. — Le trésorier donne quittance au nom de l'Association et paie toutes dépenses, mais seulement sur pièces visées par le président et le secrétaire général ou, à défaut, respectivement par un vice-président et un secrétaire.

Le patrimoine de l'Associatien répond seul des engagements de celle-ci. A quel titre que ce soit, les mem-

bres, y compris ceux composant le conseil d'administration, ne sont pas responsables, au-delà du paiement de leurs cotisations échues et celles de l'année courante.

Art. 9. — Le conseil élabore son réglement intérieur et celui des assemblées générales de l'Association. Il peut se diviser en deux sections. Ses réunions doivent être notifiées cinq jours à l'avance, à chacun de ses membres, et cinq d'entre eux, au moins, doivent être présents pour que la délibération soit valable.

Art. 10. — L'assemblée générale annuelle, approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant, sur rapport du trésorier. Le conseil lui soumettra également un rapport sur les travaux de l'Association et fournira les explications nécessaires. Il sera ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du Conseil.

Une décision du conseil, obligatoire si douze membres de l'assemblée en forment la demande, peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, chaque fois qu'il sera utile. L'ordre du jour en sera notifié, huitaine au moins d'avance, à tous les membres.

Art. 11. — L'Association peut acquérir les immeubles strictement nécessaires à son fonctionnement. Elle peut constituer un fonds de réserve, spécialement avec le montant des versements des membres fondateurs. Ce fonds de réserve sera placé soit en immeubles indiqués ci-dessus, soit en valeurs nominatives sur l'Etat français ou garanties par celui-ci.

Art. 12. — Le conseil statuera sur toutes les questions, non prévues aux présents statuts. Cependant, la modification des statuts ou la dissolution de l'Association ne pourront résulter, que d'un vote d'une assemblée générale, convoquée à cet effet par le conseil. En

cas de dissolution, l'actif net de l'Association sera attribué à des établissements publics ou reconnus d'utilité publique.

Trouver un immeuble suffisamment vaste, était difficile à Montpellier. L'administration des Hospices, mit gracieusement à la disposition du comité, un local désaffecté, dans les jardins de l'Hôpital Général et l'Ecole y fut installée. Ce pavillon, fermé depuis douze ans, servait autrefois d'ateliers aux ouvriers tailleurs, cordonniers, menuisiers, ferblantiers, chaisiers de l'Asile des Aliénés. Monsieur Dronsart ne s'émut pas, à la vue de ce jardin, que les années d'abandon, avaient transformé en un taillis inextricable, sous l'ombrage duquel, se dissimulaient de vieilles charrettes, des débris de toute sorte, ni du délabrement des ateliers. Bientôt ceux-ci devinrent propres et confortables et placés au milieu d'un enclos plaisant.

Il fallait les dortoirs au rez-de-chaussée, le plus près possible des ateliers. M. le Professeur Puech, consentit de bonne grâce, à offrir pour cet usage, deux salles du Service qu'il dirigeait.

Le 2 août 1915, l'Ecole recevait ses premiers élèves. Leur nombre augmenta si vite, que bientôt la place fut restreinte. Le Conseil d'Administration décida de consacrer une partie de son capital pour l'agrandir. Sur les plans de M. Vaisset, architecte des Hospices, deux pavillons furent construits, dans le jardin de l'hôpital, entre les ateliers. Terminés fin Novembre, on y mettait le 10 Décembre les deux sections de comptabilité, les cours d'instruction générale et d'écriture de la main gauche, la section des dessinateurs industriels. Les élèves n'y étaient plus troublés par le bruit des ateliers ; largement éclai-

rés, bien aérés, ils contiennent de grandes salles de huit mètres sur six, dont l'une sert pour les réunions et les récréations.

Le Directeur, a son cabinet dans un pavillon, au centre de l'Ecole.

Un troisième bâtiment fut élevé bientôt.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pouvait être admis comme pensionnaire, tout mutilé ou infirme par blessure de guerre, incapable d'exercer son ancien métier, à condition qu'il fut :

1° Guéri de ses blessures ;

2° Indemne de toute maladie contagieuse ;

3° Réformé ;

4° Originaire ou habitant des six départements de la XVI[e] région, ou d'un département envahi.

Les aveugles, dont la rééducation nécessitait une organisation et une assistance spéciales, ne furent pas compris parmi les élèves. L'Œuvre des mutilés s'intéressait, à eux cependant et contribuait, par une allocation importante, à solder leurs frais de premier établissement. De plus, les souscriptions votées par les départements, municipalités, chambres de commerce, furent réparties entre les Mutilés et les Aveugles.

1916

Dès 1916, devant l'extension ininterrompue de l'Ecole et les résultats obtenus, celle-ci fut reconnue par le Service de Santé, comme Centre Militaire de rééducation professionnelle du Centre d'appareillage. Une entente intervint, entre les deux organismes, dont voici un extrait :

« Désirant aider, dans la plus large mesure, le Service de Santé dans son organisation, nous sommes tout disposés à continuer l'œuvre, que nous avons commencée et à l'étendre suivant les besoins.

Notre personnel enseignant se compose de 39 professeurs ; il peut dont suffire pour un grand nombre d'élèves. Nos locaux peuvent contenir 300 élèves, mais les larges terrains qui les entourent, permettent une très grande extension.

Nous sommes disposés à mettre, gratuitement, toute cette installation, à la disposition du Service de Santé, et à continuer à couvrir tous les frais de fonctionnement de l'Ecole.

L'installation du Centre prévu, dans notre Ecole, aurait ce grand avantage de permettre aux mutilés réformés, de rester pensionnaires dans notre établissement. De plus, après les trois mois de rééducation, prévus par le projet, ils pourraient continuer leur apprentissage dans les mêmes ateliers, avec les mêmes professeurs, suivant les mêmes méthodes (conditions qui ont la plus grande importance).

Pour nous permettre de continuer dans la même voie, pour le plus grand bien des mutilés, nous désirons que notre organisation soit maintenue, telle qu'elle est actuellement, que toutes nos sections soient conservées. Tout notre personnel dirigeant et enseignant devrait être maintenu.

Toutes décisions ultérieures, relatives au fonctionnement de l'Ecole, seront toujours prises d'accord avec le Conseil d'Administration ou ses délégués ».

Ce nouveau service a fonctionné depuis le 1er septembre 1916, donnant d'excellents résultats. On put résoudre très rapidement, suivant le désir de M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé, le problème de la rééducation obligatoire, pour tous les blessés en instance

d'appareillage, incapables d'exercer leur ancien métier. De cette manière, l'Ecole était rattachée à tous les services, qui, en France, dirigeaient la rééducation. Par suite, son action fut toujours très homogène, puisque, dans cette importante région, la rééducation des mutilés était confiée à une seule Ecole: tous les concours, tous les dévouements, lui étaient acquis et elle n'eut pas à souffrir de certaines dualités dans l'action, qui paralysent et empêchent le progrès.

Une grosse part de prospérité provient du fait, qu'à côté de l'Ecole Officielle, subsista l'Œuvre des mutilés de la XVI[e] région, qui après avoir bâti et aménagé les locaux, continua l'action morale et bienfaisante la plus efficace. En raison de son caractère privé, elle agit librement et vite, sans être arrêtée par des formalités administratives parfois gênantes. Ainsi, elle peut résoudre, facilement, foule de questions.

1917

Une active propagande était conduite, pour tâcher de dériver une partie du superflu des ressources, de ceux, qui n'ont pas eu à souffrir de la guerre. On organisa des conférences, d'un commun accord, avec l'Œuvre des Aveugles de guerre : à Montpellier, Mende Perpignan, Cette, Carcassonne, Mazamet, Rodez, Marvejols, Millau. Elles eurent un effet très utile. Les nombreux communiqués à la Presse et les publications d'imprimés, ne touchaient pas, autant qu'on l'espérait, les lecteurs, que la question devait intéresser, dans la XVI[e] région. Beaucoup de ceux qui étaient disposés à offrir leur crédit et beaucoup de ceux, en faveur de qui l'Œuvre était créée, l'ignoraient encore.

On avait lancé cependant :

les Statuts de l'Œuvre ;

des notices sur les conditions d'entrée et de séjour à l'Ecole Professionnelle ;

des affiches de grand format, adressées, en plusieurs exemplaires, aux Maires et aux Formations Sanitaires.

les bulletins semestriels, avec le compte rendu, imprimé; des tableaux; un tirage à part d'un article spécial de M. Dronsart, sur la rééducation professionnelle des Mutilés, extrait de «la Revue Méridionale des Idées» ;

les notices sur les appareils de prothèse fabriqués à l'Ecole professionnelle ;

des articles du Directeur, dans la presse scientifique, l'un d'eux en particulier « Perfectionnement des appareils orthopédiques et la rééducation », dans les Annales d'Hygiène et de Médecine Légale ;

un article de MM. Lagatu et Dronsart sur le « Placement rural des Mutilés », dans le « Bulletin de la Société d'Encouragement à l'Agriculture de l'Hérault» ;

les brochures de M. le Professeur agrégé Jeanbrau sur l'Ecole Professionnelle des Blessés de Montpellier; les communiqués à la presse, pour ne citer que la Presse régionale, dans : le Petit Méridional, l'Eclair, la Dépêche, le Petit Marseillais.

Le Président de l'Œuvre, M. Pezet, a écrit aux Maires des communes de l'Hérault, pour leur rappeler, périodiquement, l'opportunité du renouvellement du vote de la subvention communale.

Par son rôle de député, M. Pezet, put faire, aussi, de multiples démarches, auprès des diverses administrations et celles du Ministère de l'Intérieur, pour établir l'accord administratif et assurer à l'Ecole des subventions du Gouvernement, en rapport avec un contingent, toujours plus important.

Une des manifestations extérieures de l'activité de

l'Œuvre, qui atteint la plus grande ampleur, le succès moral et financier le plus considérable, avait été la Vente-Exposition organisée, dès novembre 1916, au Peyrou, avec celle de l'Œuvre des aveugles de la guerre, par M. Arnavielhe, son trésorier. Grâce à ses rares qualités et à son dévouement inlassable, M. Arnavielhe sut lui assurer un succès sans précédent.

Il y avait encore la visite de l'Ecole Professionnelle. Ouverte à tous ceux qui veulent la visiter, avec le sentiment si juste et si grave, du partage obligatoire des douleurs et des sacrifices pour la Patrie, aucun n'en peut sortir, je pense, sans une émotion profonde, adoucie par le spectacle du travail réparateur et la beauté des sentiments fraternels, dont témoignent le courage confiant des Mutilés et l'abnégation de ceux, qui s'en occupent.

Déjà, bon nombre d'appareils orthopédiques avaient été modifiés ou créés de toutes pièces, dans l'atelier spécial de l'Ecole, résultat d'une observation quotidienne et construits dans un but éminemment pratique. M. le Professeur Estor, Chef du Centre d'Appareillage de la XVI[e] Région, reconnut tout le parti qu'on pouvait tirer de ces appareils si ingénieux, dont M. Dronsart suscitait la création, et il les a fait adopter dans de multiples régions militaires, la XVI[e] en particulier.

L'Ecole n'a pas omis, de bénéficier des explications et démonstrations, que divers inventeurs d'appareils ont bien voulu lui soumettre.

Le 6 mai 1917, s'est réunie à Paris, une Conférence intéralliée, pour l'Etude de la rééducation professionnelle et des questions intéressant les Invalides de la guerre. L'Œuvre de la XVI[e] Région prit une part active à ces travaux, avec comme délégués technique : MM. les Professeurs Estor et Imbert, M. Dronsart et pour représentants, MM. Sachet et Isemberg. Les diffé-

rents rapports, lus dans les diverses sections, y furent très appréciés. De nombreux points, développés par eux, ont servi de base aux vœux adoptés par la Conférence. M. Dronsart fut nommé Secrétaire Adjoint et chargé du sécrétariat de la deuxième section : Rééducation Professionnelle, proprement dite.

L'Ecole a participé a l'Exposition, qui eut lieu en même temps. Cette exposition, reflet sincère de l'effort accompli dans la XVI[e] Région, attira l'attention de tous les délégués français et alliés.

Elle ne comprenait que les principaux appareils créés à l'Ecole :

Pince pour ajusteurs mécaniciens, amputés du membre supérieur ;

Godet pour agriculteurs, amputés du membre supérieur ;

Anneau à épaulement, pour agriculteurs amputés du membre supérieur ;

Presse papier pour dessinateurs,amputés du membre supérieur ;

Appareils divers, pour amputés des deux mains ;

Bras et avant-bras de secours, pour amputés du membre supérieur :

Quillon spécial pour cultivateurs, amputés du membre inférieur ;

1918

L'Ecole s'agrandissait toujours. Depuis l'année précédente avaient été construits : un vaste atelier de menuiserie et un atelier confortable de tailleurs, un atelier de cordonnerie, une salle commune de récréation, un atelier de sculpture sur bois,une nouvelle salle de récréation et de fêtes, la précédente convertie en atelier, un

atelier de réparation d'automobiles avec garage et atelier de grosse mécanique ; elle avait aménagé et meublé quatre dortoirs nouveaux, un atelier de tourneurs sur métaux, un atelier de coiffeurs-posticheurs.

L'ensemble des crédits votés par le conseil d'administration pour tous ces travaux, s'élevait à 130.000 fr. et ils constituaient 22 Sections d'Enseignement.

En dehors des Français, l'Ecole fut choisie par les autorités militaires russes, comme centre, le premier jusques alors, de rééducation professionnelle, des soldats russes en France et sur demande du Ministère de l'Intérieur, l'administration, prit les mesures nécessaires, pour que les soldats serbes puissent également profiter, ici, de l'éducation professionnelle.

Les Professeurs qui, en mai 1916, étaient au nombre de 17, furent 29, en 1917.

On augmenta les avantages assurés aux élèves de l'Ecole pendant leur séjour.

L'Œuvre assura les crédits destinés, pour eux, à des primes consistant dans l'outillage indispensable à l'exercice de leur profession et dans une prime en espèces, variant avec l'assiduité de chacun.

Les chiffres des Budgets Annuels, montreront la progression ininterrompue de l'Ecole ; ils s'ajoutent à la somme, citée plus haut, de 130.000 fr., payés par l'Œuvre, pour les constructions.

1915	100.800 fr.
1916	207.000 fr.
1917	344.400 fr.

Elle prenait constamment plus d'importance. L'Etat qui dispensait pour la rééducation des mutilés des subventions considérables, la prit, sous le couvert de la Commission Administrative des Hospices, comme gestionnaire du Budget du Centre de rééducation de la

XVI[e] Région ; ses crédits devenaient de plus en plus vastes. Il établit en application de la loi du 2 janvier 1918, un statut des Mutilés de guerre, en vertu duquel fut créé un « Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre ».

L'Ecole fut rattachée à cet Office.

Voici un extrait du texte de la Loi :

Loi du 2 janvier 1918

Concernant la Rééducation Professionnelle et l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Tout militaire ou ancien militaire des armées de terre et de mer, atteint d'infirmité résultant de blessures reçues ou de maladie contractée ou aggravée pendant la guerre actuelle, peut demander son inscription à une école de rééducation professionnelle en vue de sa réadaptation au travail et notamment de sa rééducation professionnelle et de son placement.

La demande peut être adressée, soit à une école de rééducation, soit au Préfet du département où le demandeur résidait avant la guerre, soit au Comité départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre de ce département, soit à l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre.

Les militaires, en cours de traitement, ou en instance de réforme, doivent adresser leur demande au médecin Chef de la formation sanitaire dans laquelle ils sont hospitalisés.

Art. 2. — L'Office National des Mutiles et Réformés de la Guerre, qui est déclaré établissement public et rattaché au Ministère du Travail, constitue un organe de liaison entre les administrations publiques et les associations ou œuvres privées, qui s'occupent des militaires désignés à l'article premier. Il a pour objet, de centra-

liser les informations concernant l'action des dites administrations, associations ou œuvres privées, d'encourager et faciliter la réadaptation au travail des militaires susvisés ; d'étudier les dispositions législatives et réglementaires, susceptibles d'être prises en leur faveur et d'en suivre l'application, et, d'une manière générale, de leur assurer le patronage et l'appui permanents, qui leur sont dus, par la reconnaissance de la Nation.

Art. 3. — Les ressources de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre comprennent :

1) Le crédit annuel inscrit au budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, au chapitre spécial intitulé ; « Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre » et les autres subventions qui pourront être allouées à l'Office, par l'Etat, les départements et les communes ;

2°) Les dons, les legs et libéralités de toute nature et de toute provenance qui pourront être faits à l'Office lui-même, soit à l'ensemble ou à une catégorie déterminée de militaires ou anciens militaires visés à l'article premier. Toutefois, lorsque ces dons, legs et libéralités seront affectés aux militaires ou anciens militaires appartenant à une région déterminée, ils seront répartis par décret, pris après avis de l'Office National, entre les Comités départementaux et locaux intéressés ;

3°) Toutes autres ressources qui pourraient être affectées à l'Office National par la loi.

Art. 4. — En cas de suppression de l'Office National des Mutilés et Reformés de la Guerre ou d'un Comité départemental institué en vertu de l'article 5, les valeurs provenant de dons, legs ou libéralités faites à l'Office ou au Comité, seront attribuées par décrets rendus en Conseil d'Etat, sur le rapport du Ministre du Travail, à des établissements publics ou reconnus d'utilité publique, susceptibles d'exécuter les intentions des donateurs.

Art. 5. — Dans chaque département, des Comités départementaux ou locaux des Mutilés et Réformés de la Guerre seront institués, après avis du Conseil général et de l'office National, par un décret, qui déterminera l'étendue de leur circonscription et le nombre de leurs membres.

Ces Comités, peuvent recevoir des subventions de l'Etat, des départements et des communes, ainsi que des dons et legs, aux conditions prescrites par l'article 910 du Code civil, pour les établissements d'utilité publique.

Toutefois, ils ne peuvent posséder d'autres immeubles, que ceux, qui sont nécessaires à leurs réunions ou au fonctionnement des services, institués par eux, en faveur des militaires visés à l'article premier.

Art. 6. — Un décret rendu en conseil des Ministres déterminera les mesures d'exécution nécessaires à l'application de la presente loi, et notamment :

1°) L'organisation de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre et des Comités départementaux prévus à l'article 5, ainsi que les conditions, dans lesquelles les Associations ou Œuvres privées seront représentées dans les dits organismes ;

2°) Les conditions dans lesquelles les subventions de l'Etat seront allouées aux Comités départementaux et aux institutions de rééducation après avis de l'Office National (commission de rééducation), ainsi que le fonctionnement du contrôle de l'emploi des subventions ;

Les justifications à fournir aux Comités départementaux par les militaires ou anciens militaires visés à l'article premier, pour être admis aux avantages prévus, au premier alinéa de l'article 7.

Art. 7. — Pendant la période de rééducation professionnelle d'un militaire dont la pension n'est pas liquidée, sa famille continue à toucher l'allocation militaire. Si la pension est liquidée et que le douzième de celle-ci soit inférieur au montant mensuel de l'allocation allouée à la famille, la différence lui sera versée, jusqu'à la fin de la période de rééducation.

Le Comité départemental fixe la durée de la période de rééducation professionnelle pendant laquelle la famille du militaire bénéficie des avantages prévus à l'alinéa précédent. Il peut être fait appel de cette décision, dans le délai d'un mois, de sa notification au militaire intéressé auprès de l'Office National.

Art. 8. — En aucun cas, le taux de la pension ne

peut être réduit du fait de la rééducation professionnelle et de la réadaptation au travail.

Art. 9. — Le Ministre du Travail adressera au Président de la République un rapport annuel, sur le fonctionnement de l'Office National, les résultats de la rééducation professionnelle et du placement des militaires visés à l'article premier et la répartition des subventions de l'Etat.

Ce rapport sera publié au Journal Officiel.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 janvier 1918.

R. Poincaré

La propagande se faisait chaque jour plus active et prenait une forme nouvelle. Certes, il s'agissait encore de recruter pour l'Association, des membres plus nombreux et des fonds plus abondants, mais il fallait, surtout, faire connaître le principe même et la nécessité de la rééducation professionnelle. Le Directeur, avec chaleur et précision, conduisit partout cette propagande.

La puissante et généreuse Croix Rouge Américaine, lui offrit, de toutes manières, un concours précieux et prit à sa charge toutes les dépenses nécessitées par les conférences. Elle établit un film cinématographique, reproduisant, en scènes très réussies, les principaux aspects de l'Ecole au travail, et au cinéma Pathé, Monsieur Dronsart fit, à Montpellier, la première conférence, précédée d'une éloquente allocution du Capitaine Merlant. Ce dernier, parti au début, avait fait magnifiquement son devoir. Après un blessure cruelle, il mit avec une volonté et une abnégation admirables

ses forces agissantes au service de la Cause. Il est mort pour la France et tous ici, maintenant, pleurent sa perte.

A la suite du beau succès, obtenu de toutes parts, l'American Red Cross, adjoignit Miss Fischer au Directeur, qu'elle aida avec zèle, pour l'organisation des tournées.

Dans la Presse médicale et scientifique paraissaient de nombreux articles et la Direction collaborait à la « Revue Interalliée de rééducation. »

Les personnalités marquantes des Nations alliées, et plusieurs Conseillers Généraux du département de l'Hérault avaient inspecté attentivement l'Ecole. Tous manifestaient un certain étonnement de trouver « une œuvre aussi accomplie »

Des élèves, ayant terminé leur apprentissage, étaient sortis de l'Ecole. Ce furent les partisans qui sûrent le mieux convaincre. Il est intéressant de citer la lettre suivante reçue au début de l'année par la Direction :

« Nous, invalides russes, élèves de l'Ecole professionnelle de blessés de la XVI[e] region, qui, en défendant la liberté des peuples opprimés, avions perdu toute capacité de combattre, remercions infiniment l'Œuvre des Mutilés, Monsieur le Directeur technique de l'Ecole, les Professeurs, de leur hospitalité, de leur dévouement pour nous. Aujourd'hui, grâce à votre enseignement éclairé, nous revenons au labeur, ayant l'éducation professionnelle suffisante pour nous guider dans la vie. Nous adressons nos plus chaleureux remerciements, ainsi que la plus profonde reconnaissance à l'Œuvre des Mutilés, notre protectrice et bienfaitrice. »

(Suivent huit signatures).

1919

L'Ecole prenait toujours plus d'extension ; la salle Castelnau, autrefois utilisée comme réfectoire des externes, fut aménagée en un dortoir de 35 lits ;

Au premier étage de l'Hôpital Général, trois salles nouvelles purent contenir 35 lits ;

Deux baraquements du Service de Santé, furent dressés dans le jardin, pour 36 lits : les dortoirs Docteur Pezet et Général Troussaint ;

Ces travaux exécutés entièrement aux frais de l'Œuvre.

La Croix Rouge Américaine, avait installé deux autres dortoirs, en dehors de l'Hôpital, pour 26 lits, chez les Dames de Nevers, pour 14, dans une petite villa.

En outre, une cantine, fonctionnant en coopérative, permettait aux Elèves, l'été dans le jardin, l'hiver dans la salle de récréation, de trouver à bon compte, des rafraîchissements hygiéniques, aux heures de liberté.

Ce vaste baraquement fut affecté à l'atelier des tailleurs, trop à l'étroit dans l'ancien et devenu bureau de la Croix Rouge Américaine, au service des mutilés.

On avait amené une conduite d'électricité spéciale, pour tous les départements de l'Ecole. Une importante modification encore, intervenait dans son régime. La nourriture était, aux frais de l'Etablissement, assurée par l'Hôpital Général. On ne voulut plus s'en contenter et un service distinct d'alimentation, avec un ravitaillement et une cuisine autonomes, furent créés pour les élèves.

Une section artistique était fondée, dont les artistes furent recrutés uniquement parmi les élèves.

Les anciens, cherchant à perpétuer le charme de la

vie en commun, organisèrent « l'Union des Anciens Elèves » avec son Bulletin paraissant tous les deux mois, le « Trait d'Union ». L'Œuvre prit à sa charge les frais d'impression du Bulletin, sans d'ailleurs intervenir, dans le fonctionnement de cette Association.

1919-1920

L'année suivante l'Ecole devenait : « Institut Régional de Rééducation Professionnelle » et groupait tous les concours de la région. Elle eut à déplorer alors, un deuil cruel, quand disparut son Vice-Président M. Alphonse Tissié, qui avait pris part aux moindres actes de sa vie.

Cette dernière création était une évolution remarquable. En date du 15 novembre 1919, l'Institut régional, adjoignit à l'Ecole professionnelle celle des Veuves de guerre, la première en France, et envisageait déjà la rééducation des Mutilés du Travail et l'apprentissage des Pupilles de la Nation.

Le Comité départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre, constitué le 19 mai 1919, sous la présidence de M. le Préfet Linarès, aidé de M. Brunet, Secrétaire général de l'Office comprenait, en bloc, pour en faire partie, tous les membres du Conseil d'Administration. C'est assez dire, que l'unité de vue demeurait complète, entre cette Société et l'Œuvre.

Les séances plénières du Comité étudiaient les questions suivantes : recensement des Mutilés de l'Hérault, propagande pour la rééducation, en collaboration avec les Associations des Mutilés, privilèges à demander pour les tramways et les chemins de fer, prêts d'honneur aux Mutilés et Veuves de guerre (prêts relevant du Comité départemental jusqu'à 500 fr., de l'Office National, quand ils les dépassent, secours immédiats — maximun 25 fr.),

allocations journalières aux mutilés et aux veuves de guerre liés par un contrat d'apprentissage, primes allouées aux familles des mutilés, en cours de rééducation professionnelle.

Une autre question particulièrement digne d'intérêt fut résolue.

« Le Comité appelé à statuer sur les modalités de répartition de la subvention de 3.000 fr., que M. le Maréchal Pétain, a bien voulu, sur la demande du Comité d'Administration de l'Office National, mettre à la disposition du Comité départemental de l'Hérault, pour les meilleurs élèves des Ecoles de rééducation et les rééduqués individuels, décide, comme il n'y a pas de rééduqués individuels dans le département et sur la proposition du Directeur, que cette somme sera distribuée, par moitié, aux Elèves les plus méritants de l'Ecole professionnelle, lors des remises solennelles de diplômes de sortie ».

Le Conseil général de l'Hérault, accordait une nouvelle subvention de 10.000 fr.

La Croix Rouge Américaine, confia à M. Dronsart, la mission d'exposer aux Etats-Unis, les méthodes de rééducation appliquées à Montpellier. Il obtint le grand succès, qu'on pouvait attendre.

L'Ecole a participé à l'Exposition Nationale de Strasbourg ; elle reçut la plus haute récompense : un diplôme de Médaille d'Or.

Elle a pris part, aussi, à l'Exposition de Rome, à l'occasion de la troisième conférence internationale, pour l'assistance aux invalides de la guerre.

L'Œuvre n'a plus, comme autrefois, l'impérieux devoir de faire connaître les avantages et les moyens de rééducation professionnelle ; la situation ne réclame guère de propagande ; les places sont en nombre toujours inférieur à celui des demandes d'admission. L'acte principal consiste dans la publication du compte rendu de

l'Assemblée générale dernière, pour renseigner, exactement, sur les efforts et les résultats obtenus, aussi bien les Mutilés eux-mêmes, que les personnes susceptibles de se joindre à l'Œuvre, pour les sauver par le travail.

Le nombre des professeurs était encore augmenté. Une nouvelle section d'apprentissage, la section de Dorure était créée, ainsi qu'une autre salle de récréation, plus spacieuse que l'ancienne et pouvant recevoir tous les Elèves.

RÈGLEMENT ET MÉTHODE

Les résultats remarquables, l'importance de l'Ecole, grandissant chaque jour et que montre ce rapide aperçu, tiennent aux méthodes qu'il laisse entrevoir et que les dirigeants, exceptionnellement avertis, ont sû mettre en œuvre dès le début.

Ils avaient immédiatement compris, au premier contact avec les Mutilés, qu'il était nécessaire de créer une « grande Ecole » avec de nombreuses sections d'apprentissage, pouvant recevoir un très grand nombre d'Elèves. Ainsi le mutilé, peut choisir plus sûrement, et trouver une profession qui s'adapte à ses facultés physiques et à ses goûts. L'émulation, facteur essentiel, est de beaucoup plus forte dans les grands Centres et la gaîté qui y règne, augmente leur attrait ; de plus, les blessés préfèrent être élèves d'une Ecole plus importante. C'est une satisfaction très légitime.

Les locaux sont aménagés de façon conforme aux besoins des pensionnaires. Ils évitent les escaliers, remplacés par des plans inclinés, rendant commode l'accès

des salles aux amputés appareillés, ou à ceux qui doivent utiliser une voiturette.

L'installation terminée, permettait d'organiser 21 Sections d'apprentissage ou d'enseignement, de loger et d'entretenir 330 pensionnaires et de donner l'éducation professionnelle à près de 500 mutilés.

J'ai dit plus haut, que le fait, pour l'Ecole, d'être rattachée, à tous les services dirigeant la rééducation. lui permit un effort toujours homogène.

Voici un résumé du règlement organique, qui la régit.

ECOLE PROFESSIONNELLE DE BLESSÉS DE LA XVI[e] RÉGION

(Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn)

A MONTPELLIER

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent être admis sur demande directe :

Les militaires réformés pour blessures de guerre, originaires ou habitants la XVI[e] Région, (Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales, Tarn).

Les mutilés, qui se trouvent dans ces conditions, doivent adresser leur demande au Directeur de l'Ecole, rue Auguste Broussonnet, Montpellier.

L'admission est prononcée par le Conseil de l'Ecole : elle n'est définitive qu'après la visite du Médecin Chef. Tout candidat, atteint d'une maladie contagieuse est rigoureusement refusé.

Les soldats réformés, ayant une autre origine, doivent adresser une demande à l'Office National des Mutilés, en indiquant les raisons, qui leur font choisir l'Ecole de Montpellier. L'Office transmet cette demande à la Direction de l'Ecole.

Le régime est mixte : Internat ou Externat.

Ne peuvent être admis à l'Internat que les soldats réformés.

L'externat est accessible : 1° A tous les blessés, encore en traitement, dans les formations sanitaires de la ville, ou présents aux centres d'appareillage ou de réforme ; 2° Aux blessés réformés habitant Montpellier.

Conformément à la loi du 2 janvier 1918, les pensionnaires peuvent continuer à toucher intégralement le montant de leur pension, gratification ou allocation militaire.

Tout élève a droit de quitter l'Ecole, quand il le désire. De même, le Conseil de l'Ecole peut décider, lorsqu'il le juge opportun, le départ de tout élève.

L'école reçoit aussi des demis-pensionnaires.

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

L'enseignement de l'Ecole comprend les Sections suivantes :

Ferblanterie ;
Cordonnerie ;
Reliure, Papeterie, Cartonnage ;
Sellerie, Bourrellerie;
Fabrication d'appareils orthopédiques ;
Menuiserie, Ébénisterie, Vernissage au tampon ;
Tournage du bois ;
Sculpture sur bois ;
Coupe et Confection d'habits ;
Dorure ;
Ajustage et mécanique ;
Tournage sur métaux ;
Mécanique automobile ;
Coiffure et postiches ;
Mécanique dentaire ;

Comptabilité, Sténo-Dactylographie. Français, Arithmétique et Géographie, Anglais, Russe ;

Brevet élémentaire et Brevet supérieur ;

Cours préparatoire, Instruction générale ;

Section élémentaire ;

Dessin industriel ;

Cours d'écriture et d'éducation de la main gauche.

Travaux agricoles à l'aide d'appareils orthopédiques ;

Horticulture ;

L'Outillage et le matériel sont mis gratuitement à la disposition des élèves. Tous reçoivent les livres et les fournitures classiques, qui leurs sont nécessaires.

Plus loin, est inséré le programme détaillé des Sections, qui existent actuellement.

LOGEMENT

Les dortoirs, éclairés à l'électricité et chauffés, sont de grandes salles, spécialement aménagées pour l'Ecole. Les lits, la literie sont neufs. Une table de nuit et une armoire neuves sont affectées à chaque élève. Dans une salle attenante, des cuvettes en mosaïque, reçoivent l'eau de la ville ; les appareils sanitaires, construits avec chasse d'eau, sont d'une propreté rigoureusement entretenue. Chaque élève va aux bains-douches, une fois au moins, par semaine.

VÊTEMENTS

Chaque élève interne reçoit à son arrivée : le linge de corps, un costume de sortie, en drap bleu foncé, fait sur mesure à l'atelier des tailleurs ; une casquette d'uniforme ; un costume de travail en toile bleue ; des chaussures, faites sur mesure, à l'atelier des cordonniers.

S'il y a lieu, on perfectionne l'appareil orthopédique nécessaire à l'élève pour l'exercice de son métier.

NOURRITURE

Les repas comprennent : le petit déjeûner, à 7 heures; le déjeûner à 11 heures 1/2 ; le dîner à 17 heures 1/2.

L'Ecole possède de grands réfectoires, où les repas sont servis avec le confort désirable.

SOINS MÉDICAUX

Le Médecin Chef assure les soins médicaux aux élèves. En cas de besoin ils sont traités dans les cliniques hospitalières de la ville.

RÉCRÉATIONS

L'Ecole dispose de grandes cours et de vastes jardins, pourvus du mobilier nécessaire et de jeux nombreux, d'une grande salle de fêtes avec bibliothèque, jeux et tables de correspondance. Des conférences et des concerts y sont donnés régulièrement.

Des places au théâtre et de cinéma sont offertes, les jeudis et dimanches.

CONGÉS ET SORTIES

Les élèves sont libres toute la journée du dimanche (de 7 heures à 24 heures), l'après-midi du jeudi (de 12 heures à 24 heures) et le samedi (de 18 heures à 24 heures).

Le Directeur accorde des permissions, du samedi soir au lundi matin.

DISCIPLINE

Jusqu'à ce jour, malgré le nombre considérable des élèves, la discipline n'a consisté, qu'en l'entente mutuelle avec la Direction, pour maintenir à l'Ecole, le bon or-

dre, la propreté minutieuse, l'utilisation du temps au mieux des intérêts de tous. On ne saurait tolérer, en aucun cas, les alcooliques ou les perturbateurs. Le règlement impose à la Direction le devoir d'éliminer, aussitôt, les élèves qui nuiraient à la bonne marche de l'établissement.

DIPLOMES ET PRIMES DE SORTIE

Des examens de sortie sont organisés pour toutes les Sections. Les élèves, qui les ont passés avec succès, reçoivent un diplôme d'aptitude professionnelle et ceux des Sections manuelles possèdent, en outre, un panonceau « Elève diplômé de l'Ecole professionnelle de Blessés de Montpellier », qu'ils pourront apposer sur la façade de leur atelier.

L'Œuvre accorde à tous les sortants, l'outillage qui leur est indispensable et une prime en espèces, qui varie suivant : la durée du séjour à l'Ecole, la conduite, l'application, la fréquentation des cours du soir.

PLACEMENT

L'Œuvre régionale des Mutilés de la Guerre, a organisé un Office, pour faciliter le placement des Elèves. La sympathie, qui entoure les mutilés de la guerre et l'activité de cet Office, permettent d'affirmer, que les aptitudes de chacun trouveront toujours leur emploi.

ADMINISTRATION

L'Ecole est administrée par un conseil de dix membres qui se réunit régulièrement, pour prendre toutes les décisions importantes :

CONSEIL DE L'ÉCOLE

M. Pezet, ancien Maire de Montpellier, Député de l'Hérault, Président de la Commission des Hospices, Président.

M. le Docteur Jeanbrau, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin Chef de l'Ecole.

M. Estor, Professeur à la Faculté de Médecine, Chef du Centre d'appareillage de la XVI[e] Région.

M. Arnavielhe, Président de la Chambre de Commerce.

M. Evesque, Chef de division à la Préfecture.

M. Lagatu, Professeur à l'Ecole d'Agriculture, Secrétaire général de l'Œuvre des Mutilés.

M. Milhaud, Avocat, ancien Bâtonnier.

M. Tédenat, Professeur à la Faculté de Médecine, Administrateur des Hospices.

M. Bazille, Banquier.

M. Dronsart, Directeur de l'Institut Régional de rééducation professionnelle, Secrétaire.

En 1920, le Conseil d'administration est composé comme il suit :

MM. le Préfet de l'Hérault.

Le Directeur du Service de Santé Militaire de la XVI[e] Région.

Arnavielhe, Président de la Chambre de Commerce de Montpellier.

Bazille, (A. . . .), Banquier à Montpellier.

Bedos, Docteur en Médecine.

Caffort, Conseiller Général, ancien député à Olonzac.

Estor, Chef du Centre d'appareillage de la XVI[e] Région.

Evesque, Chef de Division à la Préfecture.

Guibal, Député à Montpellier.

MM. Imbert, Professeur à la Faculté de Médecine.
Isembert, Consul de Belgique, à Cette.
Jeanbrau, Professeur agrégé à la Faculté.
Laurens, ancien Maire de Cette.
Lagatu, Professeur à l'Ecole d'Agriculture.
Milhaud, Avocat, ancien bâtonnier.
Mirepoix (Justin), à Béziers.
Moulenq, ancien premier Président de la Cour d'Appel, à Montpellier.
Moulin, Conseiller Général de l'Hérault.
Moye, Professeur à la Faculté de Droit.
Pezet, ancien Député-maire de Montpellier.
Tédenat, Professeur à la Faculté de Médecine.
Warnery, Président de la Fédération des Sociétés de Secours Mutuels à Montpellier.
Le Président de la Fédération Départementale des Mutilés de l'Hérault, ou son délégué.
Le Président de l'Union des Anciens Elèves de l'Ecole Professionnelle de Blessés, ou son délégué.

RÉÉDUCATION — APPRENTISSAGE
LEUR METHODE

Le choix des sections d'apprentissage n'a été élaboré qu'après une enquête sérieuse, en tenant compte du câractère et des besoins de la Région. Elle est essentiellement agricole; il était très souhaitable, de ramener les cultivateurs et leurs familles dans les campagnes. On s'est arrêté, avant tout, aux métiers pouvant s'exercer là, et je signale l'enquête, qui fit connaître exactement les professions les plus utiles, dans lesquelles le placement de nos mutilés devait se trouver, le plus sûrement.

La circulaire suivante fut adressée à tous les Maires de la Région :

« La commission de placement rural des Mutilés de la Guerre vous serait bien reconnaissante, de vouloir lui dire, si dans votre commune, il y aurait intérêt pour vos administrés, à installer un ou plusieurs Elèves, sortants avec le certificat de capacité professionnelle de l'Ecole des Mutilés de Montpellier.

Le questionnaire ci contre, vous permettra de répondre brièvement aux questions qui nous intéressent.

D'autre part, l'Œuvre des Mutilés désirerait avoir votre avis, sur l'opportunité de procurer à votre commune cette main-d'œuvre, soit pendant la guerre, pour suppléer momentanément les patrons ou ouvriers mobilisés, soit pour installer définitivement les Mutilés à la place des patrons ou ouvriers, que la guerre aurait malheureusement fait disparaître.

QUESTIONNAIRE

Nom de la commune.

Nombre d'habitants.

Combien dans votre commune existe t-il d'ateliers de :

(suit la liste de tous les métiers)

Croyez-vous qu'un Mutilé de la guerre, ayant le certificat d'aptitude professionnelle, garantissant sa connaissance du métier, puisse avec chance de succès, s'établir dans votre commune.

(suit la liste des métiers)

L'Œuvre des Mutilés désirerait savoir, si par suite de l'état de guerre, il y a dans votre commune, fermeture d'un ou plusieurs ateliers d'artisans et de quelle profession ; elle désirerait aussi être informée de ces événements, à mesure qu'ils se produiront. »

On s'est inspiré des résultats de cette enquête, et l'expérience l'a confirmée pleinement.

Pour employer l'expression du Directeur, l'Ecole s'est attachée à n'enseigner que des « Métiers d'homme ». En effet, des Œuvres d'assistance aux Mutilés ont suivi une voie bien dangereuse. Des personnes très dévouées, mais trop peu au courant des réalités pratiques, ont voulu apprendre à nos blessés, une foule de petits métiers, dont les travaux, très plaisants à l'œil, peuvent éblouir des visiteurs non avertis, mais ne répondent pas aux nécessités actuelles.

Il était facile de penser, qu'après la guerre, la situation économique du pays serait grave, que la main d'œuvre qui faisait déjà défaut, serait bien plus rare encore, que toutes les branches de l'industrie et de l'agriculture auraient infiniment souffert et que chacun conserverait le devoir de collaborer au relèvement économique du pays. Il y avait mieux, que d'enseigner à nos mutilés les petits métiers secondaires, la fabrication des tapis de fantaisie, la fausse bijouterie, le travail de l'étain, la construction de jouets délicats.

Il fallait leur être vraiment utile, leur donner le moyen sûr de gagner leur vie et les orienter vers les professions ordinaires, vers les « beaux métiers » d'autrefois, pour en faire des artisans complets. Assez de femmes après la guerre, qui ont besoin de travailler, trouveront à s'occuper dans les professions, les emplois, où suffira leur endurance physique, plus réduite que chez l'homme.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Extrêmement importante, elle se résume en peu de lignes ;

Un seul principe directeur : s'inspirer des réalités pratiques et mettre les méthodes en concordance avec ces réalités. Donc, suppression de tous les vains prélimi-

naires d'apprentissage. Mettre, au plus tôt, l'élève en présence d'un travail « réel ». lui donner très vite l'impression, qu'il exécute quelque chose de « vrai ».

C'est essentiel, à cause du facteur psychologique, qui à lui seul fait fournir au « moteur humain » son meilleur rendement. Les élèves sont tous des volontaires. Ils étaient, avant, des ouvriers sérieux. Beaucoup aimaient leur profession antérieure. On devait s'efforcer de leur faire, très vite, prendre goût à leur nouveau métier, afin qu'ils arrivent, presque aussitôt, à le préférer à l'ancien.

Pour cette raison, il est indispensable d'entourer les débuts de l'apprentissage d'un soin tout spécial. C'est une tâche très délicate et c'est à elle, que s'est appliqué, toute la science, tout le dévouement, la bonté et la patience inlassables de nos excellents Professeurs des sections. D'anciens élèves, particulièrement habiles, sont devenus eux-mêmes professeurs. Quel meilleur exemple pour les apprentis ?

En même temps, et c'est un des très grands mérites de la méthode, on a créé dès le début, des cours théoriques obligatoires et l'enseignement général, pour les élèves des sections manuelles. Ces cours : le dessin industriel, la technologie, l'électricité, la mécanique, l'instruction générale, l'anatomie (pour les élèves orthopédistes), rendent bien plus complète la formation technique de nos futurs artisans. Ils leur permettront de s'élever facilement dans la hiérarchie ouvrière et de compenser, par bien plus de science, l'infériorité où ils pourraient, peut être, se trouver, au point de vue du travail manuel proprement dit.

On s'est attaché à faire comprendre aux blessés, par la seule persuasion, l'influence de l'instruction générale sur la formation professionnelle et le relèvement moral de l'homme. Ils y ont pris goût, très vite, et ont obtenu les meilleurs résultats.

Cet enseignement est complété par des causeries régulières, avec projections lumineuses ou films cinématographiques et des visites d'ateliers, d'usines ou d'exploitations, organisées périodiquement.

Un autre point capital : la majorité des Institutions de rééducation ont admis comme principe, qu'il fallait accorder des indemnités de travail aux apprentis. Ici on a toujours été de l'avis contraire. On ne donne aucun salaire aux élèves.

Le système adopté ailleurs, présente de grands inconvénients. Si l'indemnité est allouée d'après le rendement, l'élève tend à préférer les travaux, qui lui procurent de fortes indemnités, plutôt que ceux, qui moins rénumérateurs, favorisent davantage son éducation professionnelle. Une jalousie, qui n'est pas de l'émulation, peut naître, entre les élèves d'une même section et le pointage du travail, nécessaire pour la répartition des primes, absorbe le temps des professeurs, au détriment de l'apprentissage.

De plus, en ne payant pas les mutilés, on relève encore, à leurs yeux, la noblesse de la tâche entreprise ; on leur montre, qu'en tous points, le travail manuel est l'égal du travail intellectuel, qu'il nécessite une véritable « étude », ne présumant pas de rénumération.

Le même principe a guidé, pour bannir, dès le début, les termes « ouvriers et apprentis » et n'employer que celui d' « élèves », pour appeler ceux qui les enseignent, «professeurs» et non «contremaîtres».

Les mutilés ont apprécié ces méthodes, malgré la suppression de salaire, puisque l'Ecole de Montpellier est la plus peuplée de France.

D'ailleurs, le système des primes au travail, a été remplacé par celui des primes de sortie. Avant le départ de nos diplômés, ils reçoivent tout l'outillage néces-

saire, plus une somme d'argent, calculée suivant la durée du séjour à l'Ecole, la conduite, l'application, la situation de famille, la fréquentation des cours du soir.

Cette prime a le gros avantage de n'être accordée, qu'aux élèves très dignes d'intérêt (ils sont tous diplômés) et qu'elle constitue une récompense à l'effort, plutôt qu'au rendement.

Je signalerai l'aide réalisée, à la réadaptation aux amputés des membres supérieurs, par la construction d'appareils spéciaux de préhension. Je me contenterai de citer ceux, qui furent créés sur place, avec la description technique des principaux, rehaussée de leur dessin, exécuté par des élèves de la Section de Dessin Industriel.

Pince articulée pour ajusteurs-mécaniciens

Le 1er modèle de pince, que nous avions construite, était pourvue d'une articulation, à noix, qui permettait toutes les inclinaisons de l'outil. Mais, nous avons dû abandonner cette articulation, qui manquait complètement de rigidité et ne pouvait en conséquence, convenir pour le travail au marteau.

Il a été permis de remarquer, qu'un ouvrier ajusteur met presque toujours sa pince, suivant trois positions, bien définies et situées dans le plan médian.

Si l'on compte O°, lorsque l'axe de la pince est dans le prolongement de l'axe du bras, on aura des inclinaisons de O°, 75°, 90° (O° pour la perceuse, 75° pour la lime, 90° pour le marteau.)

On a été ainsi amené, à remplacer l'articulation à noix, par une douille, se vissant à la coque et présentant trois allésages, ayant les inclinaisons précédentes.

Un écrou, à manette, bloque l'appareil, sans qu'on soit obligé de visser celui-ci à fond. Le mouvement de rotation de la pince autour du bras, est assuré.

La Pince Articulée: permet aux amputés d'avant-bras, de se livrer au travail d'ajustage.

Elle rend les plus grands services aux cultivateurs, pour exécuter des réparations diverses, à leur matériel et leur outillage.

Godet articulé pour cultivateur

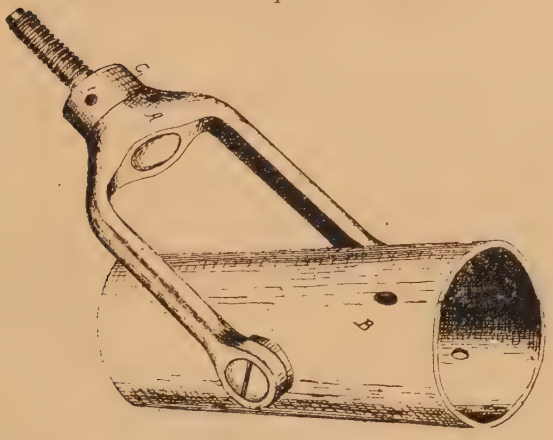

Après de multiples essais, avec les élèves de notre Ecole, et après avoir noté toutes les observations faites par eux-mêmes, nous nous sommes arrêtés à un nouveau type d'appareil, permettant d'effectuer tous les travaux des champs, sans exception.

Cet appareil est, en quelque sorte, l'adaption et la combinaison de deux autres : la douille pour tourneurs sur bois, conçue à l'Ecole, et la main de terrassier de M. le Docteur Bourreau.

Les propriétés de ces deux outils ont été réunies, avec quelques modifications, pour la construction de ce godet, qui a donné des résultats inespérés.

Ce godet se compose d'un étrier et d'une douille.

L'étrier est monté mobile, sur un axe vissé à la coque ou au bras de travail. Cet axe permet le mouvement de rotation de l'étrier et supplée aux mouvements de pronation et de supination du bras. Les têtes de l'étrier sont alésées, pour recevoir des vis à épaulement, venant se visser dans deux bossages, ménagés à la partie médiane de la douille. Celle-ci est ainsi animée d'un mouvement d'oscillation antéro-postérieur.

La combinaison des deux mouvements, rotation et oscillation, assure à la douille une grande mobilité.

Une vis de blocage permet de fixer la douille, au manche de l'outil, si le besoin s'en fait sentir.

Pour se servir de cet appareil, l'amputé, après l'avoir adapté à la coque, ou au bras de travail, coiffe l'extrémité du manche de l'outil avec la douille. La main tient le manche et lui imprime les déplacements dans tous les sens.

L'amputé muni du godet articulé peut, avec la même aisance, manier la pelle, la bêche, la pioche, le râteau, la faux, le sécateur : il peut conduire la brouette, la charrue, manier la sulfateuse, etc.

Appareil spécial pour cultivateur

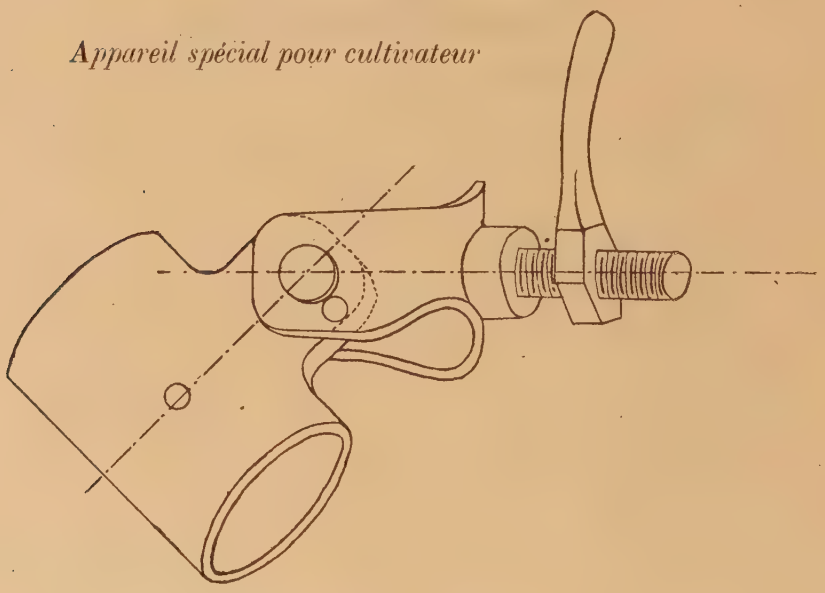

Anneau à épaulement pour cultivateur

Cet anneau est renforcé près de la tige filetée, venant se visser à la coque de l'avant-bras. Il est percé obliquement, de façon que l'axe du trou, fasse un angle de 60°, avec le prolongement de l'axe de l'avant-bras. Par

Amputé de bras, muni du Godet Articulé, modifié légèrement, de façon à recevoir une cisaille pour tailler les arbres et la vigne.

L'appareil Spécial Articulé de l'Ecole de Montpellier, permet le travail du plantoir, à un amputé du bras droit.

suite, l'anneau est évidé à sa partie antéro-supérieure et postéro-inférieure.

Le manche prend appui sur ces deux évidements. L'épaulement cale le manche de l'outil et l'empêche de tourner dans l'anneau.

L'anneau prend obliquement l'extrémité du manche de l'outil. Grâce à l'épaulement, qui sert de point d'appui, on peut transmettre tout l'effort nécessaire, soit pour enfoncer l'outil dans la terre, soit pour le soulever, la main servant de guide.

L'anneau est fixé en place par l'écrou manette, employé dans les appareils précédents.

Cet anneau est surtout utile aux amputés des deux mains, le godet articulé étant préférable, pour les amputés d'un bras.

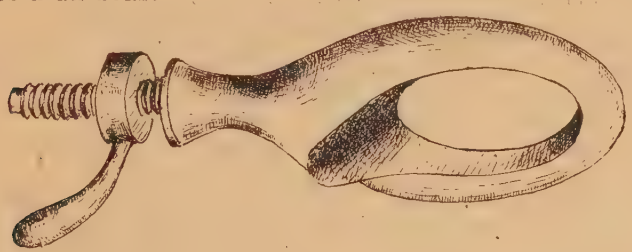

Il est intéressant de dire, comment il vint à l'idée du Directeur, de faire construire cet appareil, pour montrer le souci constant qu'il a eu, de ne s'inspirer que d'observations pratiques :

Un jour, sur une route, il rencontre un vieux cantonnier, amputé de bras. A l'aide d'un appareil à anneau, celui-ci travaillait dur. Monsieur Dronsart l'interroge. L'homme, victime d'un accident du travail, depuis de longues années, avait continué d'exercer son métier. Son premier appareil s'étant abîmé, il avait fait remplacer l'anneau sur place, par le charron du village. Celui-ci pour qu'il soit plus solide, le forgea très épais.

Par la suite, le frottement sur le manche de l'outil avait évidé l'anneau, qui se trouvait ainsi adapté, d'une façon parfaite, sur le manche. Le cantonnier déclara qu'il en était fort satisfait. Monsieur Dronsart le pria de venir à l'Ecole, fit construire un appareil avec anneau, semblable à celui que l'usage avait modelé et on obtint « l'Anneau à épaulement pour cultivateur ».

Appareil pour tourneur sur bois

La profession de tourneur sur bois peut, avec une parfaite aisance, être exercée par un amputé de bras. L'unique main tient le manche de l'outil, le moignon appuie sur l'outil même.

Mais, lorsque l'amputé veut percer, il devra s'y prendre d'une autre façon, car dans ce travail, ce n'est plus la main tenant le manche, qui donne la précision, mais celle qui dirige l'outil. Il faudra donc, pour cette opération, que l'amputé adapte à l'extrémité de son moignon, un appareil qui tienne le manche de l'outil.

Cet appareil se compose de deux ressorts plats, placés à l'intérieur d'un dé en bois ou en tôle, venant se fixer, par vis, sur la coque du bras ouvrier. Le dé est serti à sa partie inférieure par un cercle de fer ou de cuivre, le fond est doublé par une plaque de tôle, percée à son centre d'un trou, livrant passage à une tige filetée à sa partie externe. Les ressorts affectent la forme d'un U légèrement fermé. Ils sont placés en croix. A leur partie médiane, se trouve un trou, permettant de passer la tige centrale. Un écrou bloque le tout.

Le rendement de ce Mutilé, qui travaille à l'aide d'anneaux à épaulement, peut être évalué à 85 o/o d'un homme valide. Il est trépané, il lui manque l'œil droit et les deux avants-bras.

Le même que sur la figure précédente. Les résultats obtenus après sa rééducation professionnelle, guidés par son énergie persistante, l'ont conduit à faire l'acquisition d'une petite propriété, où il se livre à la culture maraîchère. Il s'est marié.

Presse-papier

Cet appareil est destiné aux dessinateurs, et à tous les employés de bureaux, amputés d'une partie du membre supérieur.

Il se compose d'une lame d'acier assez flexible, de forme incurvée et portant à son extrémité une mince rondelle de cuir ou de caoutchouc. Cette lame est fixée, par son autre extrémité, à la coque de l'avant-bras ou au bras de travail, par une tige filetée (d = 10, pas = 1,5) Un écrou à manette, permet de donner toute inclinaison voulue.

Lorsque l'amputé écrit ou dessine avec sa main valide, il appuie sur la feuille, sur la règle, avec la lame. Sa flexibilité lui permet de faire reposer la coque, sur la table. Il n'en résulte aucune fatigue, bien que la pression soit suffisante pour retenir la feuille.

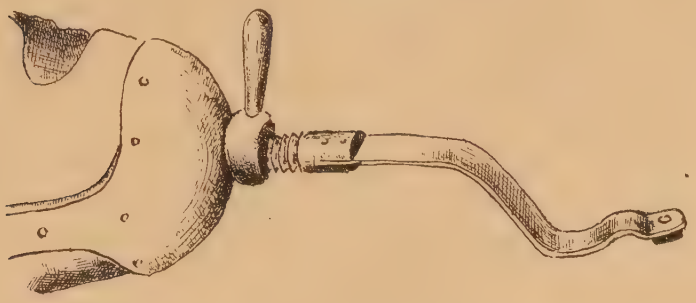

Sur le même principe, a été construit un doigt pour la machine à écrire, à l'usage des amputés des deux mains. L'appareil est semblable au précédent, sauf qu'il est incurvé à angle droit et que la lame ne présente, à son extrémité, qu'une très petite surface portante.

Appareils pour conducteurs d'auto

Appareils divers pour amputés double

De nombreuses centaines de blessés, appareillés par le Service de Santé,ont pû reprendre,avec plein succès, leur ancienne profesion manuelle, à l'aide de ces appareils.

D'autres et de toutes natures, ont été fabriqués ou modifiés. On ne s'est inspiré. que de l'observation quotidienne sur le Mutilé même, se servant de son appareil et en tenant compte de tous les désirs, de toutes les remarques judicieuses des intéressés.

PLACEMENT

C'est le but à atteindre. On a donc apporté, à cette partie de l'Œuvre, un soin spécial, pour l'entourer de toute les garanties nécessaires. Le premier principe admis,fut le suivant : Aucun élève ne pourra être placé par les soins de l'Ecole, s'il n'a justifié de sa valeur professionnelle, par des épreuves d'examen de sortie, subies devant un Jury désigné.

Ce diplôme n'est accordé, qu'après des épreuves sérieuses, dans lesquelles le Jury s'abstient, pour le bien même des élèves, de toutes considérations étrangères au savoir des candidats. Les diplômés peuvent avoir la légitime fierté, de devoir leur titre, non point aux qualités et aux circonstances, pleines du plus grand honneur, qui leur ont ouvert les portes de l'Ecole, mais à leur capacité professionnelle, dûment constatée par des maîtres et des examinateurs, dont le jugement est rigoureux.

Les diplômes portent la mention ; « Assez Bien », « Bien » ou « Très Bien », dans quelques cas « Très bien, avec félicitations du Jury ». Pour ajouter encore, un peu de prix, à ces certificats, ils sont toujours remis avec un cérémonial très officiel. La distribution est organisée deux fois par an, présidée par une autorité

Cet amputé du bras droit, avec douze centimètres de moignon et muni du « godet pour Cultivateur », obtient le rendement de 90 o/o d'un homme valide.

particulièrement qualifiée, à laquelle sont invitées toutes les personnalités de la Région, les Professeurs, les Membres du Conseil d'Administration, les Membres de l'Œuvre et les familles des Elèves. Les anciens élèves, invités également et qui sont dans la ville, y manquent rarement. Un concert improvisé la rehausse de gaîté, et un dîner en commun, termine la fête, suivie parfois d'une représentation, donnée par la Section Artistique.

Nous avons vu, plus haut, que les Elèves diplômés, les plus méritants, étaient dotés outre l'outillage, d'une prime en espèces.

Le placement permet d'avoir, avec la plus grande aisance, des emplois pour les blessés rééduqués, à cause de la sympathie qui les entoure, et la certitude de trouver, en eux, de très bons ouvriers. Il s'inspire de deux principes :

S'efforcer de faire retourner les Mutilés vers leur domicile d'origine :

Obtenir pour eux un salaire égal pour un travail égal.

On peut affirmer, qu'un mutilé rééduqué dans la profession, exactement adaptable à ses facultés physiques restantes, redevient, au point de vue professionnel, un homme complet. En conséquence, il a droit à un salaire égal à celui d'un homme valide.

L'Ecole recherche les emplois avec minutie ; les professeurs et chefs d'atelier, conduisent presque toujours, eux mêmes, leurs Elèves chez le patron, afin de s'assurer, que toutes les conditions seront observées et de montrer à l'employeur et au mutilé, que l'Ecole constituera, désormais, un patronnage puissant et actif, sur lequel chacun pourra compter.

Du reste, après sa sortie, l'Elève reste en rapports constants avec elle, qu'il soit ouvrier ou établi patron. Les professeurs continuent leurs conseils et le Comité son action morale. Les Elèves s'adressent en toute con-

fiance à la Direction, dans les situations difficiles, nécessitant une aide matérielle ou morale. Elle demeure au courant de leurs affaires, par les visites que leurs font, en tout temps, les Professeurs.

L'Union des Anciens Elèves et leur Journal, aident aussi à continuer cette action indispensable, pour un très bon placement.

DISCIPLINE ET ACTION MORALE

Il est nécessaire au fonctionnement des Ecoles de rééducation, et pour le maintien du bon esprit, d'en bannir une discipline, dite : militaire. Certains chefs, dans les Régiments en ligne, avaient sû, avec un rare psychologie, allier ce principe, absolu, dans le cas qui nous occupe, aux exigences du service sous les armes, et obtenir dans les cas les plus difficiles une obéissance parfaite. J'en ai connu, sous les ordres de qui, j'ai eu la chance de servir.

La discipline de l'Ecole doit être familiale et basée sur une confiance mutuelle. Ici, il faut penser, que le Mutilé aspire à une vie paisible, agréable, exempte de tracasserie et à laquelle il a un droit, que tous doivent lui reconnaître. Il a conscience de ce droit, mais accepte, avec beaucoup de plaisir, les devoirs qui lui restent à remplir.

Le Directeur a tout fait pour créer cette discipline familiale, dans un milieu qu'il s'est efforcé de rendre très gai, très accueillant. Cette question de l'action morale, l'a préoccupé, au même titre, que la formation professionnelle et il l'a réalisée, toujours, avec infiniment de tact. Le succès de la rééducation n'est possible, qu'à cette condition.

Un programme résumé, montrera les menus moyens qui aboutissent à de grands résultats:

Un amputé de l'avant-bras peut, avec aisance, produire un travail parfait de tourneur sur bois, sans l'aide d'aucun appareil. C'est, avec les travaux agricoles, celui où la réadaptation des amputés de membre supérieur est la plus réellement efficace.

Pour donner à l'Ecole cette athmosphère de gaîté, on y multiplie adroitement les leçons morales et les distractions ; on arrive à la faire aimer, à intensifier le goût au travail.

Pour cette raison, les locaux sont peints en couleurs claires ; chaque pavillon est entouré de jardins, qu'entretiennent avec un soin jaloux, les élèves de la Section d'horticulture ; partout où il y avait place, se trouvent des plantes et des fleurs ; dans différents endroits du parc, sont aménagés des gloriettes et des endroits ombragés, où il fait bon se reposer, les jours d'été.

La preuve du réel plaisir, que les Mutilés ressentent, à se trouver dans des locaux et des jardins harmonieusement dessinés, c'est la préoccupation que tous apportent à y maintenir l'ordre et la propreté.

Dans chaque salle, on a multiplié des devises, des affiches, des tableaux d'éducation morale et il serait injuste de ne pas dire, que pour continuer cette œuvre de soutien moral, le Directeur a trouvé en Madame Dronsart, un collaborateur parfait. Avec un dévouement et une bonté, qui n'ont d'égaux que sa délicatesse et sa modestie, elle se tient en rapport avec tous les élèves, elle vit au milieu d'eux, prend part à leurs récréations, qu'elle dirige, s'il le faut, connaît la famille de presque tous, s'intéresse aux moindres actes de leur vie et s'est faite leur confidente.

Le caractère, essentiellement technique, de la rééducation professionnelle exclut, pour ainsi dire, la collaboration active des femmes. Mais dans les limites, qui viennent d'être indiquées, leur rôle est des plus précieux.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque contient des ouvrages techniques, en grand nombre, et des œuvres littéraires. Ceci était nor-

mal. Mais on s'est ingénié, d'une façon habile, à ce que les Elèves en tirent tout le parti qu'il convient. Voici le procédé employé, pour leur faire connaître les œuvres les plus importantes, des écrivains, qu'il serait indispensable à tout Français d'avoir lues.

On organise des causeries, sur l'Histoire de la Littérature, entretiens très faciles, dépourvus de toute vaine phraséologie. A chaque séance, le conférencier parle de quelques auteurs, fait de courtes lectures choisies et insiste pour que les auditeurs se procurent, au plus tôt, les ouvrages, qu'il vient de citer. Le lendemain même, on leur annonce qu'un nombre important de ces livres se trouve à la bibliothèque : chaque fois, beaucoup d'élèves, convaincus par les conseils du conférencier, viennent emprunter ces ouvrages. Les résultats sont merveilleux.

SALLE DE RÉCRÉATION

C'est un centre intime et actif de l'Ecole, après les heures de travail. D'un côté est installée la cantine, avec les jeux les plus divers, de l'autre, les tables de correspondance et de lecture (revues et journaux très nombreux). Elle sert également de Salle des Fêtes.

L'Œuvre, qui fut aidée de la Croix Rouge Américaine, en la personne de Miss Harper, a fait de gros sacrifices, afin que les distractions gardent, plus encore, les Elèves à l'Ecole.

Montpellier, est une grande ville et offre la ressource de bien des plaisirs ; les Elèves jouissent d'une liberté assez large, en dehors des heures d'ateliers ; et cependant, plus de 200 Elèves restent chaque soir, librement, dans l'Ecole, retenus par l'étude, la lecture et les distractions qu'on leur offre.

Un amputé des deux avant-bras et un amputé du bras droit, cultivateurs.

CANTINE

La cantine ne possède, que des boissons bygiéniques Organisée sous forme de coopérative, elle vend au prix de revient.

Elle fournit, en outre, toutes sortes de produits d'alimentation, de toilette ou d'agrément, que peuvent acheter les Elèves, les anciens Elèves et leurs familles.

Ce sont deux Mutilés choisis par leurs camarades, qui en assurent la gestion.

CAUSERIES

Depuis la création de l'Ecole, chaque semaine, une conférence, qui réunit tous les Elèves, est faite dans la salle de récréation. On les choisit très variées ; elles sont illustrées de projections lumineuses et agrémentées d'un concert.

Ce ne sont pas des conférences savantes, faites pour le plaisir de l'orateur ; ce sont des entretiens très simples, compris par tous.

Pour exemple, voici le programme de la série de causeries, des derniers trimestres.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

France immortelle ;
La Belgique ;
La Serbie ;
L'Alsace-Lorraine ;
Les Hohenzollern ; l'Empire Allemand ;
L'Italie ; l'Irrédantisme ;

La Grande-Bretagne ;
La Confédération Américaine ;
Les Colonies Françaises ;
Le Monde Méditerranéen : le passé, le présent, l'avenir.
Les Grandes Inventions et les Grandes Découvertes géographiques.
L'Histoire de la France dans ses monuments ;
La Monnaie.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

La langue, sa vie, sa formation ;
Le livre et l'imprimerie ;
La littérature comtemporaine.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La femme et la famille, l'ordre.
L'hygiène sociale ; l'alcoolisme, la débauche.
Repopulation et peuplement.
L'agriculture : devoirs envers la terre ; l'avenir.
L'exportation : les ports et la marine marchande.
La houille blanche et l'industrie de l'avenir.
Transports et communications.
Bois et forêts.
Coopération : l'Union fait la force.
Hygiène générale.

SECTION ARTISTIQUE

C'est parmi les Elèves, que se recrutent toujours les éléments, pour les concerts et les fêtes. La Section Artistique, qui s'est fondée, comprend une Chorale et un Cercle dramatique.

Des répétitions ont lieu, le soir, dans une salle spécialement aménagée. Pour attirer les débutants, un cours de solfège est donné deux fois par semaine. Périodiquement, après les repas de midi et du soir, Mme Dronsart, pianiste bénévole, se tient à la disposition de tous les chanteurs.

EXCURSIONS

L'Ecole voulait user largement de ce genre de distraction et d'éducation, mais il a fallu le restreindre, à cause du grand nombre d'Elèves et des dépenses occasionnées.

On a choisi, comme lieux d'excursions, parmi les endroits les plus intéressants du Midi de la France et on les a réservées à ceux, qui sans famille, ou originaires, pendant la guerre, des pays envahis, ne pouvaient connaître la joie de se retrouver au milieu des leurs, les jours de fêtes. L'Ecole a essayé, par tous les moyens, de remplacer auprès d'eux, la famille absente.

Ils ont été l'objet de réceptions enthousiastes. De petits Comités se sont formés, pour se charger de tous les détails, dans les villes où le groupe, qui comprenait parfois 100 personnes, devait se rendre. En 1917, la Cité de Carcassonne leur fit les honneurs. Le matin, les Elèves du Lycée de garçons acclamaient nos Mutilés et l'après midi, dans le cadre merveilleux de la Cité, les jeunes filles du Lycée, leur réservaient l'accueil le plus affable et le plus généreux. Quelle leçon de respect pour les uns, et quelle satisfaction morale pour les autres !

UNION DES ANCIENS ÉLÈVES

Pour couronner l'Œuvre, pour prolonger son action, « L'Union des Anciens Elèves de l'Ecole » fut fondée.

Voici l'appel adressé aux « Anciens » par le Comité

et qui montre avec les raisons, qui l'on fait naître, l'esprit qui la dirige :

« Aux Anciens Elèves de l'Ecole Professionnelle de Blessés de Montpellier.

Chers Camarades,

« Combien de fois, évoquez vous le charmant souvenie des heures exquises, vécues à l'Ecole Professionnelle de Blessés de la XVI[e] Région ! Vous vous prenez souvent à rêver à l'intimité, à la franche camaraderie, qui régnaient à l'Ecole, à la douce bienveillance de M. le Directeur, à l'inlassable dévouement de nos Professeurs, bref, ... à « l'Ecole », cette Institution, qui réparant les désastres de la guerre, vous a mis en mesure d'assurer votre existence, de vous créer un foyer.

« Ne vous serait-il pas agréable, de continuer les affectueuses relations, que vous devez à l'Ecole ?

« Pour maintenir ces liens constants d'amitié ; pour sauvegarder vos droits, pour présenter, au besoin, des projets d'amélioration à votre intéressante situation, un groupement s'imposait. C'est ainsi qu'une Société, due à l'initiative de quelques camarades a été constituée.

Une première réunion, à laquelle tous les Anciens Elèves ont été convoqués, a eu lieu le 24 décembre dernier. Après la formation du Bureau, dont l'énumération figure d'autre part, il a été décidé que la Société porterait le nom d' « Union des Anciens Elèves de l'Ecole Professionnelle de Blessés de la XVI[e] Région ».

Il a été ensuite exposé les buts, que l'Association s'efforcera d'atteindre.

1° — Etablir une liaison, aussi solide et aussi durable que possible, entre l'Ecole et les Elèves, anciens et nouveaux, pour entretenir une cordiale union entre tous ;

2° — Demander à tous ceux, qui ont quitté Montpellier

ou la Région, de fournir au Bureau leur adresse exacte et, en cas de changement, le nouveau lieu de leur établissement, ainsi que leur nouvelle profession, le cas échéant. Ceci, dans le but d'être constamment au courant de leur situation morale et matérielle et des modifications qui pourraient en changer le cours : mariage, naissances, maladies, etc. . . événements, auxquels nous prendrions toujours part.

3° — Se réunir, deux fois dans l'année, aux dates coïncidant avec la remise des diplômes. (Deux occasions par an de nous revoir, d'échanger nos impressions et de témoigner notre gratitude à nos bienfaiteurs) ;

4° — Fonder un Journal, qui paraîtra tous les mois, publiera tous les faits intéressants l'Association et insérera tous les articles, qui lui seront adressés par les camarades ;

5° — Répondre aux demandes de renseignements, que les intéressés adresseront au Bureau, par la voie du Journal.

Nous espérons, que tous les Anciens Elèves, sans exception, nous ferons parvenir leur adhésion, étant donnés le but intéressant de l'Association, la gratuité de son organe et la modicité de la cotisation.

La bonne marche de notre Association sera la meilleure façon de montrer, à notre excellent Directeur, à nos Professeurs, aux Membres du Conseil d'Administration de l'Œuvre des Mutilés, que, si leurs efforts pour notre rééducation ont été pleinement couronnés de succès, notre éducation morale n'a pas été négligée. Le souvenir de leurs bienfaits, se réfletera même, dans notre solidarité et notre franche camaraderie.

Le Comité

Nous avons vu, que d'autres avantages sont accordés aux Membres de l'Union ; il leur est permis d'achete.

à la Cantine Coopérative, et ils peuvent obtenir, au prix coûtant, tous les médicaments, dont ils ont besoin, pour eux et pour leurs familles.

RÉSULTATS

Les moyens de propagande, pour faire connaître l'Œuvre ont été décrits déjà. Certes, bien nombreux sont encore, les Mutilés pour qui la rééducation est indispensable et qui lui sont demeurés étrangers. Mais un chiffre est éloquent : depuis qu'elle fonctionne 2.340 Mutilés ont pu être admis à l'Ecole ; 1.510 ont été rééduqués et placés.

Le programme suivant, qui détaille ce qu'on enseigne dans chaque Section, suffit à montrer les résultats obtenus, car on peut dire, avec certitude, que tous les Elèves, dans leur domaine, ont largement profité de ce qu'on leur a appris. Leur cerveau était capable d'assimiler, admirablement, à la condition qu'on sache l'intéresser. Ils sont tous des artisans modèles.

Institut Régional de Rééducation Professionnelle

École Professionnelle de Blessés

MONTPELLIER

PROGRAMMES

Ferblanterie

La région du Sud étant essentiellement viticole, le cours de ferblanterie est orienté dans le sens nécessaire, pour que les élèves soient capables, à la sortie de l'Ecole d'exécuter tous les travaux neufs et toutes les réparations aux appareils viticoles employés.

Les travaux préliminaires sont :

Exercices de coupe (fer blanc de rebut).
Préparation de la soudure. — Précautions.
Divers genres de soudure. — Soudures sur plomb.
Emboutissages divers.
Bordures. — Agraffes (droites et courbes).
Soyage (droit et courbe).
Rivage.

Exécution des ustensiles de ménage et de cave :

Travaux de fumisterie.
Travaux de zinguerie.
Travaux de plomberie.
Réparation de tous les appareils viticoles.
Leçons de tracé.

Cordonnerie

Préparation du fil.

Usage des soies.

Exercices de couture sur un morceau de veau, sur lequel plusieurs lignes ont été tracées à la roulette.

Exercices de réparation.

Démontage et remontage d'un vieux talon.

Ressemelage complet.

Travail neuf.

Confection à la main de la tige.

Confection des petites fournitures : premières, contreforts, sous-bouts, bons-bouts, ailettes et trépointes.

Montage.

Passage en première.

Redressage de la trépointe (garnissage ou remplissage).

Brochage de la semelle.

Couture des lisses rondes et piqûre des semelles.

Montage du talon par les sous-bouts et couche-points.

Emboitage-passage à râpe (verre, papier de verre, colle et noir à déformer).

Lisses rondes et carrées.

Leçons de technologie et de coupe, données chaque semaine, après les heures d'atelier.

Etude des matières premières et de l'outillage.

Coupe économique du cuir et des peaux.

Relieurs

Connaissance et utilisation des outils les plus usuels.

Travaux préliminaires : pliage, brochage, rhabillage de volumes usés et petits.

Travaux de cartonnage.

Dispositif très simple, adopté pour un amputé des deux cuisses, exerçant la profession de sellier.

Confection de cartons de bureau.
Encollage. Vernissage et montage de cartes murales.
Reliure demi-toile, demi-basane, tranches jaspées.
Confection de registres.
Reliure demi-maroquin, reliures soignées et de luxe.
Dorure pour les élèves particulièrement doués.

Sellerie, Bourrellerie

1° Préparation du fil poissé.

2° Exercices de couture sur une bande de cuir (rebut) avec plusieurs rangs de griffe n° 8 (cuir simple).

3° Couture sur cuir griffé n° 3 (cuir doublé).

4° Après ces exercices préliminaires, l'élève sera, au plus tôt, initié à des travaux courants, combinés suivant leur difficulté.

5° Couture de licol Haras ou pièces doublées, détachées de harnachement (griffées 8-10 ou 14). Surtailler la coupe en verre abat-carré et papier verre, à toutes les parties de cuir doublé ; couper et placer un passant à une courroie.

Panneaux selles charrettes, limons (toiles bordées de basanes et remplies de paille longue et courte, piquées laine).

Coussins d'avaloir portant sur la croupe.

Montage d'une bride charrette avec croisière ou muserolle.

Brides voiture forte taille et taille moyenne, avec passants ordinaires ou passants fourreaux.

Montage de la selle bâtine et trusquin.
» de la selle anglaise.
» du collier âne ordinaire.
» » charrette, dit Provençal.
» » labour ordinaire.
» » voiture, corne de Bêlier.
» » » attelles perdues.
» » » » avec platines entaillées et attelles enveloppées.

Montage du collier voiture anglo-français fin, avec attelles enveloppées, verni ou vache, platines entaillées.

Montage du collier voiture anglo-français demi-fin.

Transformation d'un collier anglais en collier avec tête et attelles perdues, dit collier allemand; fabrication des pièces détachées de harnachements : œillères avec tolles (verni ou cuir ordinaire), fronteaux bombés ou à lames enveloppes vache, muserolles fantaisies bombées ou plates, avec anneaux formant muserolles tombantes.

Culerons morillés, voiture et charrette.

Réparation de garnitures de voitures et d'automobiles.

Garnitures et capitonnages neuf, spour voitures et automobiles.

Capotes neuves tendues ou à compas.

Fabrication de colliers bricoles et colliers anti-blessures

Coupes et mesures de toutes les parties du harnachement

Débit économique des marchandises et soins des outils.

Entretien des cuirs noirs et jaunes.

Théorie des tannages et défauts des cuirs.

Mécanique orthopédique

Cette section prépare :

1° des garnisseurs ;

2° des monteurs.

1° GARNISSEURS

Les élèves garnisseurs peuvent être :

1° des élèves ayant suivi les cours de sellerie-bourrellerie.

2° des mutilés n'ayant jamais travaillé le cuir.

Dans le premier cas, l'apprentissage spécial de garnisseur est court. Il consiste en l'exécution des travaux de couture, collage, cambrage d'appareils de prothèse et d'orthopédie.

Le but de ce complément d'apprentissage est surtout de faire acquérir, aux élèves selliers, le soin et la propreté dans le travail, indispensables dans le garnissage orthopédique.

2° Pour les mutilés n'ayant jamais travaillé le cuir, le début de l'apprentissage est le même, pendant le 1er mois que celui des celliers; mais, après les premières semaines, l'élève exécute exclusivement des travaux d'exercice de garnissage proprement dit : sanglons, contre-sanglons, doublures et bordures d'appareils, pose des rivets, collages, cambrages simples.

Garnissage de tous les appareils d'orthopédie, en commençant par les plus simples.

2° MONTEURS

Les élèves monteurs sont surtout recrutés parmi les ajusteurs déjà formés.

Les exercices de montage sont combinés d'une façon graduée, pour permettre aux élèves de faire en 3 mois environ, le montage de tous les principaux appareils.

En plus des catégories d'élèves indiquées ci-dessus, l'École préfère admettre dans cette section, des élèves désireux d'apprendre les deux parties du métier (garnissage et montage).

Dans ce cas, le temps habituellement consacré à l'apprentissage du travail du fer et à l'apprentissage du travail du cuir, est réduit, afin de pouvoir dans 12 ou 14 mois, former des ouvriers orthopédistes, connaissant toutes les notions du métier.

Ces élèves prennent part à toutes les prises de mesures aux essayages, aux retouches.

En plus des cours de Dessin (cours ordinaire, augmenté des croquis d'appareils et de pièces détachées), ils reçoivent des leçons d'anatomie élémentaire.

Menuiserie - Ebénisterie

Conformément aux méthodes appliquées dans toutes les sections, les exercices préliminaires sont réduits au minimum. Ils comprennent :

Connaissance des outils et affutages. Travail du bois, dégauchissage, mise d'équerre, de longueur, de largeur, d'épaisseur.

Assemblages : Mortaises et tenons, queues d'arondes et queues couvertes.

Fabrication d'objets simples, par l'application des assemblages : caissettes, boîtes, meubles simples.

Exécution des diverses pièces du mobilier.

Raclage, teinture, ponçage, polissage, cirage.

Réparation des meubles anciens et modernes.

Tournage sur Bois

Connaissance et utilisation des outils.

Préparation de la pièce : centrage.

Gorges diverses sur un cylindre.

Exécution d'une série de trente exercices gradués, combinés de façon à employer tous les outils et à permettre, après une période maximum de 20 jours, l'exécution de travaux réels : manches de limes, pieds de tables, coquetiers, anneaux de serviettes, balustres, colonnes.

Sphère.

Cône creux, Boites diverses.

Chandelliers, Cadres-plateaux.

Filletages divers.

Modèlerie : Poulies, modèles divers.

Les élèves sont, dès le début, habitués à travailler suivant croquis côtés.

Sculpture

Les premiers exercices ont pour but, de faire acquérir à l'élève, l'habileté des deux mains.

Planche d'exercice I. — Coups de gouge (main droite et main gauche, bois de travers).

Coups de gouge, avec gouge demi-creuse.
id. avec gouge creuse.
id. avec grande gouge.
id. avec gouge fluteron.

Planche II. — Etude des formes géométriques.
Carré, avec fond levé au ciseau.
Losange.
Circonférence, avec triangle.
Grecque - fond levé au ciseau.
Canelures et rosaces.

Planche III. — Feuille de laurier, en gravure.
id. galbé, en bas-relief.
Chanfreins et coups de perloirs.

Planche IV. — Cartouche Renaissance (simple).

Planche V. — Panneaux de fleurs.

Planche VI. — Rubans.

Planches VII - VIII - IX - X. — Etude des styles :
Feuille Louis XV.
id. Louis XVI.
id. Renaissance.
Rubans Louis XV.
id. Louis XVI.
id. Renaissance.

Planche XI. — Petit chapiteau-Corinthien.

Planche XII. — Petit chapiteau-Ionique.

L'élève est ensuite capable de commencer les travaux de sculpture les plus divers.

Tout travail de sculpture sera toujours dessiné, au préalable, par l'élève.

Tailleurs

Les seuls exercices préliminaires à faire exécuter, avant de confier à l'élève du travail réel, sont les suivants :

Points en avant ou de faufil.
Points de marque bouclés ou élargis.
Points en arrière ou de piqûre.
Points de rabattement.
Points de bourrage (cols et revers).
Points croisés.
Points de surjet sur toile.
Points de surjet sur drap.
Points de boutonnières.
Points de " rentrage " des coutures.
Divers genres de boutonnières.
Pose des boutons.
Confection de trois sortes de poches.

Les exercices sont exécutés sur des morceaux d'étoffes (rebut).

Immédiatement après : Confection du pantalon, puis, successivement du gilet et du veston.

L'apprentissage est aussi gradué par le genre des vêtements confectionnés :

A. — Costumes d'uniforme pour les élèves de l'école
B. — Costumes de coutils.
C. — Costumes de " confection ".
D. — Costumes sur mesure, pour clients de la ville.

Les éleves prennent toujours part à la prise des mesures et aux essayages.

La coupe est enseignée en un cours méthodique, donné en dehors des heures d'atelier.

Dorure

Cette section sert de complément à la section de sculpture.

Les travaux préparatoires de l'apprentissage sont : Préparation des pièces à dorer, ponçage, blanchissage, durure, patine. Avant de commencer le travail de dorure proprement dite, l'élève passe 2 mois, aux travaux préparatoires.

Ajustage

Exécuter les exercices suivants :

1. Dresser à la ligne d'allemagne deux faces parallèles d'une plaque de fer.

2. Exécution à la lime plate d'allemagne d'un parallélipipède en fer, suivant croquis côté.

3. Calibrer à la lime un cube en fer.

4. Pratiquer des saignées au bédane, sur trois faces adjacentes d'un parallélipipède et dresser au burin toutes les trois autres faces.

5. Plaque chanfreinée. Plaque avec congés, avec arrondis chanfreinés.

6. Assemblages à tenon, glissière à queue d'aronde, rectangulaire.

7. Assemblage d'un carré.

8. Queue d'aronde.

9. Exécution dans un cylindre en fer d'un prisme hexagonal.

10. Rondelle avec hexagone.

11. Clavetage. Croix de guerre. Assemblage rond, en croix, en carré. Plaque taraudée avec vis.

12. Compas à pointe.
13. Compas d'épaisseur.
14. Etau à main.
15. Fausse équerre.
16. Pince plate.
17. Pince universelle.
18. Equerre à chapeau.
19. Trusquin.
20. Marteau.
21. Double queue d'aronde.
22. Crémaillère.

Les pièces de 12 à 20 inclus, constituent l'outillage, que les élèves peuvent emporter à la sortie de l'Ecole.

Les élèves qui le désirent, peuvent après avoir exécuté ces exercices, être admis à la section de tournage sur métaux ou à la section de mécanique automobile.

Tournage sur Métaux

Exécution d'une partie des exercices de l'atelier d'ajustage.

Etude de l'outillage du tourneur ; dégrossissage des pièces brutes ; forage ; travail de la lime.

Construction et trempe des outils.

Travaux divers de tournage : cylindrage, surfaçage, pièces cylindriques, pièces décolletées, boulons, têtes demi-rondes, boulons doubles, boulons avec épaulement.

Perçage et alesage cylindriques.

Perçage et alesage coniques.

Filetage (filet triangulaire et filet carré).

Etudes sur le calcul des différents filets.

Les élèves seront formés de façon à pouvoir tourner d'après plans, toutes pièces, sur n'importe quel tour.

Les élèves tourneurs sont initiés à tous les travaux de forge nécessaires à leur métier.

Mécanique automobile

Pour être admis dans cette section, les élèves doivent avoir subi l'examen d'aptitude professionnelle de la section d'ajustage.

Les premiers exercices de mécanique sont exécutés sur des pièces détachées et sur des moteurs réformés, prêtés à l'Ecole par le Ministère de la Guerre.

Démontage et remontage d'un moteur monocylindrique.
» » » à deux cylindres.
» » » Zigma 4 cylindres.
» d'une boîte de vitesse (transmission par cardan)
» et remontage d'une direction.
» » d'un pont arrière.
» » d'un moteur 4 cylindres Panhard
» » » » Pip.
» » » » Wiene.
» » d'une boîte de vitesse (transmission par chaînes).

Après ces exercices, les élèves effectuent les réparations diverses sur des machines de toutes marques.

Leçons de conduite.

Causerie faite par le Professeur, 3 fois par semaine, sur les pièces de l'automobile et sur le fonctionnement de toutes les parties. — Ces causeries se divisent comme suit :

Le châssis. — Soins, pannes, réparations.
Les ressorts. - »
Essieu avant, essieu arrière. - Soins, pannes, réparations.
Les roues. - Soins, remarques.
Les pneumatiques. - Soins, usure.
Moteur monocylindrique. - Structure, fonctionnement.
Moteur à deux cylindres. - »
Moteur à quatre cylindres. - »

Soupapes.
Moteurs sans soupapes.
Carburateur.
Etude spéciale de la Magnéto.

Coiffeurs

Le but de la Section est de former des coiffeurs-salonniers, connaissants les éléments du postiche.

Après quelques jours consacrés à la connaissance des outils et à leur entretien, l'élève est immédiatement initié au savonnage et reçoit les premières notions pour raser.

Successivement : Démêler et peigner les cheveux. Frictions. Coupe ordinaire des cheveux. Premières tailles de barbe et de moustache. Service complet de coupe de cheveux et de barbes de tous les genres. Service hygiénique de la tête.

Postiches. -- Postiches simples. Préparation des cheveux. Mise en mèche. Nettoyage. Montage de la mèche. Implantage. Confection des tresses, crépons, pouffs, bouclettes, toupets. Ondulations sur épingles. Postiches complets.

Mécanique dentaire

Cette Section ne fonctionne pas dans les locaux de l'Ecole. Elle a été organisée par la Direction dans les ateliers d'un mécanicien-dentiste de la ville.

L'apprentissage est organisé,pour qu'en 12 mois les élèves puissent être initiés à tous les travaux courants de caoutchouc, d'or et de platine.

Il est difficile, dans un atelier patronal, de conduire l'apprentissage d'une façon strictement méthodique, mais les résultats obtenus dans cette Section ont été si parfaits, que l'Ecole n'a pas cru devoir modifier cette organisation.

Cours de Comptabilité

Comptabilité et tenue des livres. — Définition et but. Théorie du compte, doit, avoir, solde, débit, crédit, recettes, dépenses, entrées, sorties, arrêt, réouverture. Compte de personnes, compte de valeurs ou de choses, disposition et rédaction du compte, réglures.

Méthodes de tenue des livres ; partie simple, partie double. - Principes. Livres exigés par la loi : journal, copie de lettres, livres des inventaires, actif, passif, capital. - Formalités légales, visa, cote, paraphe, banqueroute simple, banqueroute frauduleuse.

Article de journal, rédaction du journal : quatre sortes d'articles : un seul débiteur un seul créancier, plusieurs débiteurs un seul créancier, un seul débiteur plusieurs créanciers, plusieurs débiteurs plusieurs créanciers ; modèles. Division des comptes ; Compte représentant le commerçant, compte représentant la maison de commerce.

Etude détaillée de chaque compte et de ses subdivisions. Capital, pertes et profits, frais généraux, frais d'établissement, mobilier, dépenses personnelles, caisse, marchandises, frais sur marchandises, escomptes et rabais, effets à recevoir, effets à payer, comptes personnels, clients, fournisseurs, débiteurs et créditeurs divers, débiteurs douteux, erreurs au journal, rectifications, articles de redressement, articles réductifs, articles collectifs.

Ouverture des livres. — Grand livre : Report du journal au grand livre. Balance de vérification, recherche des erreurs, pointage de vérification, moyens à prendre pour éviter le pointage chiffrier.

Comptabilité auxiliaire et comptabilité générale : Livres auxiliaires, livres de caisse, faire la caisse, erreurs de caisse, pièces comptables, livres de magasin, livre d'achat,

livre des ventes, rendus, livre d'enregistrements des effets à recevoir, portefeuille, carnet d'échéance, livres des effets à payer, livre d'annotations diverses.

Ecritures d'inventaires : Comptes personnels, débiteurs douteux, comptes de valeurs ; caisse, marchandises et subdivision, réglement du compte marchandises, inventaire estimatif, bénéfice brut, effets à recevoir, effets à payer, mobilier, frais d'établissement, dépenses personnelles, frais de voyage, frais généraux, frais à courir, frais courus, intérêts et agios.

Pertes et profits, bénéfice net. Balance d'inventaire, bilan, clôture et réouverture des comptes, renseignements à tirer du bilan.

Comptes courant portant intérêts : définition, méthode directe, nombres rouges, méthode indirecte, méthode hambourgeoise par les nombres, par les intérêts ; comparaison des trois méthodes, avantages et inconvénients de chacune, comptes courants avec changes et commissions ; comptes courants à taux différents au débit et au crédit.

Comptabilité des sociétés. - Raison sociale, société en nom collectif, société en commandite simple, société en commandite par actions, société anonyme ; actions, obligations, société à capital variable, société coopérative.

Ouverture et fermeture des livres des sociétés, répartition des bénéfices, fond de réserve, caisse des retraites.

Brevet élémentaire et brevet supérieur

Programme officiel arrêté par le Ministère de l'Instruction publique.

Les heures de cours sont réglées de façon à assurer la préparation au Brevet élémentaire en 12 mois et celle au Brevet supérieur en 24 mois.

Cours préparatoire

Le niveau des études de la Section préparatoire, est un peu supérieur à celui du Certificat d'études primaires.

Voir ci-après les programmes d'arithmétique et de géographie.

Les élèves de cette section se préparent à suivre les cours de la Section de Comptabilité.

Ils ne peuvent être admis dans la Section de Comptables qu'après examen. Ces examens ont lieu 3 fois par an.

Arithmétique

Lecture et écriture des nombres. — Entiers, décimaux, addition, soustraction, multiplication, division des nombres entiers, des nombres décimaux.

Système métrique. — Mesures de longueur.

Mesures de surface.

Mesures agraires.

Mesures des aires : rectangle, carré, parallélogramme, triangle, trapèze, cercle.

Mesures de volumes.

Mesures pour le bois de chauffage.

Volume du prisme, du parallélipipède, du cube.

Mesures des poids, densité des corps.

Mesures de capacité.

Monnaies : alliage, titre.

Fractions ordinaires. — Notions générales, principes.

Réduction des fractions au même dénominateur.

Simplification des fractions.

Divisibilité. — Caractère de divisibilité par 2 et 5 - 4 et 25 - 9, 3, 6, 11.

Preuve par 9 des quatre opérations.

Opérations sur les fractions. — Addition, soustraction, multiplication, division.

Exercice sur les fractions.

Plus grand commun diviseur de deux nombres.

Plus petit commun diviseur de deux nombres.

Nombres premiers. — Des facteurs premiers. — P. G. C. D. — P. P. C. M. de plusieurs nombres.

Règle de trois. — Simple et directe.

Simple et inverse.

Règle de trois composée. Résolution par la méthode de réduction à l'unité.

Partages proportionnels.

Règle d'intérêt. — Intérêt simple.

Intérêt composé.

Règle du tant pour cent.

Cours de Commerce

Définitions et divisions ; diverses sortes de commerçants. Actes de commerce, commerce intérieur ; gros, demi-gros, détail, commerce extérieur ou international ; importation, exportation, transit. Intermédiaires et auxiliaires du commerçant : commissionnaire en marchandise, courtier ou représentant de commerce, différences entre le commissionnaire et le courtier, courtiers inscrits, commis et employés de commerce, clients, fournisseurs.

Opérations commerciales : vente et achat. Différentes sortes de ventes : au comptant, à terme ; factures : étude détaillée, en-tête, condition de vente ; corps de la facture, marques et numéros des colis, poids brut, tare, tare d'usage, poids net, brut pour net, désignation des marchandises, prix de l'unité, différentes unités, calculs, calculs rapides, montants partiels, additions, vérification, pointage, escomptes, calculs des escomptes, raisons pour lesquelles

on fait des escomptes, rabais, bonifications, valeur, échéance.

Délivrance : franco à domicile, en gare, port payé, port dû ; lieu de paiement, clause dérogatoire. Avis d'expédition et de traite. Facture à la commission : compte d'achat et frais, compte de vente et net produit. Relevé de factures ; copie de factures et de lettres ; classement des factures et lettres reçues.

Transport des marchandises : par terre, par eau (canaux et rivières naviguables) par chemin de fer : Petite vitesse, tarifs, séries, déclarations d'expéditions, récépissés, grande vitesse, tarif ; obligations et droits du transporteur et du destinataire ; colis postaux. Transports par mer : Long, court, grand et petit cabotage, armateur, capitaine de navire, commissionnaire ou facteur en douane, consignation de navire, connaissement, libellé de ce connaissement, au porteur, à personne dénommée, à ordre, timbre du connaissement.

Paiement et réglement : Paiement au comptant contre espèces, acquit reçu, quittance ; reçu à souche, timbre de quittance, facture acquittée. Règlement ; effets de commerce ; billet à ordre, lettre de change, mandat, traite, endossement, acquit, aval besoin, domiciliation, timbre, date, échéance, acceptation, pluralité d'exemplaires, traite documentaire, paiement des effets, protêt, protêt simple, sans frais, motif du refus, paiement par intervention, effets sur place, déplacés, bancables, effets étrangers, ouverture de crédit, chèque : Rédaction du chèque, timbre, chèque sur place, déplacé, étranger, provision, tireur, tiré, bénéficiaire, souscripteur, preneur ; chèque barré, virement ; analogie et différences des effets de commerce.

Calcul des intérêts, méthode des nombres et des diviseurs fixes, méthode du 60, méthode du 6000, méthode des parties aliquotes.

Négociation et escompte des effets. Escompte, change

commission, agio, pair ; définition de la négociation, valeur nominale, valeur actuelle, escompte en dedans et en dehors. Bordereau d'escompte. Conditions générales, conditions particulières, frais divers, effets longs, effets courts, broches, échéances moyennes.

Calcul des prix de revient. Prix d'achat, prix de revient, prix de vente.

Postes et télégraphes. Taxes, lettres, cartes postales, imprimés, échantillons, recommandation, chargement, coupons-réponses. Articles d argent, mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, bons de poste, recouvrement, envoi contre remboursement. Télégrammes, taxes, mandats télégraphiques.

COURS PRÉPARATOIRE

Géographie

La grande ville. — Site, évolution historique, causes de son développement rapide, ses dangers.

Les grandes villes du monde. — New-York, Londres.

Les grandes villes de France. — Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux.

Le port. — Importance, place, outillage, étude des principaux ports.

Le chemin de fer. — Les transcontinentaux, la construction d'une voie ferrée, les effets économiques et politiques.

Les pays voisins de la France. — Espagne, Portugal, Italie, Balkans, Belgique, Grande-Bretagne, Suisse, L'Europe entière si l'on peut.

SECTION DES ÉLÈVES COMPTABLES

Arithmétique

Système métrique. — Notions générales.
Mesures de longueur, mesures itinéraires, mesures de surface, mesures agraires.
Mesures des aires : rectangle, carré, parallélogramme, triangle, losange, trapèze, polygônes réguliers et irréguliers, cercle, couronne.
Mesures de volumes. Mesures pour le bois de chauffage.
Mesures des volumes : Prisme, parallélipipède, cube, cylindre.
Mesure de poids : Densité des corps.
Mesures de capacité.
Les monnaies : alliage, titre monnaies d'or, d'argent, et de bronze.

Fractions ordinaires. — Notions générales, principes.
Réduction des fractions au même dénominateur.
Simplification des fractions.

Divisibilité. — Caractères de divisibilité par 2 et 3. 4 et 25 3 et 125, 9, 3, 6, 11.
Preuve par 9 des opérations.

Opérations sur les fractions. — Addition, soustraction, multiplication, division.
Exercice sur les fractions.

Plus grand commun diviseur de deux nombres.

Plus petit commun multiple de deux nombres.

Nombres premiers. — Des facteurs premiers, P. G. C. D. de plusieurs nombres P. P. C. M. de plusieurs nombres.

Diviseur d'un nombre.

Réduction des fractions au plus petit dénominateur commun.

Racine carrée. — D'un nombre entier, d'un fraction.

Carré de l'hypoténuse ; ses conséquences.

Surface des polygônes irréguliers.

Surface des différentes parties du cercle : secteur, segment.

Nombres décimaux. — Les quatre opérations.

Calcul d'un quotient avec une approximation donnée.

Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales.

Conversion des fractions décimales en fractions ordinaires.

Rapports et proportions. — Rapports de deux nombres, proportions.

Grandeurs proportionnelles, partages proportionnels.

Méthode de réduction à l'unité.

Partager un nombre en parties proportionnelles à des nombres donnés. (inversement proportionnelles.

Règle de société. — Règle de trois simple : simple et directe, simple et inverse.

Règle de trois composée : résolution par la méthode de réduction à l'unité.

Nombres complexes. — Opérations.

Mesure du temps de la circonférence.

Règles d'Intérêt. — Intérêt simple.
Intérêt composé.
Règle d'Escompte. -- Escompte rationnel (en dedans)
Escompte commercial (en dehors)
Echéance commune.
Echéance moyenne.
Remise, bénéfice, règle du tant pour cent.
Rentes sur l'Etat. -- Actions, Obligations.
Règle de mélange. -- Régle d'alliage.
Mesure des Corps. -- Pyramide, tronc de pyramide, cylindre, cône, tronc de cône, sphère, et ses parties.
Leur surface, leur volume.
Cubage d'un massif de maçonnerie, d'un bassin, d'une margelle de puits.
Jaugeage des tonneaux.
Volume des solides à talus : tas de cailloux, auge de maçon, fossé.
Progressions.-- Arithmétiques et géométriques.

SECTION DES COMPTABLES

Géographie

I

Géographie générale

1°. — La Montagne : description, âge, formation, la vie en montagne, les phénomènes propres à la montagne.

2°. — La nature du sol : régions granitiques, volcaniques, calcaires. — Formations superficielles : limons, lœss...

3°. — La mer : dimensions, forme et relief. Salinité, température, mouvement, vie maritime, côtes, l'homme et la mer.

4°. — Le climat : définition, éléments constitutifs, chaleur, vents, pluies, climats maritime et continental.

5°. — Le fleuve : source, cycle d'érosion, accidents de la vie d'un fleuve, régime, débit, le fleuve et l'homme.

6°. — Zones de climat et de végétation : la forêt équatoriale, le désert brûlant, les zones intermédiaires, la zone méditerranéenne, la zone tempérée, les déserts glacés.

7°. — Les étapes de la civilisation : vie primitive, état sauvage, état pastoral nomade, état agricole sédentaire, vie industrielle.

8°. — La grande culture : le blé, la vigne, le café, le thé...

9°. — L'élevage et ses produits : Australie, Argentine, Etats-Unis, Russie, Danemark, Chine (ver à soie).

10°. — La mine : houille, pétrole, or, fer.

11°. — L'industrie : localisation, usine moderne.

12°. — La grande ville.

13°. — Le port.

15°. — Le Chemin de fer.

II

La France économique par régions

1°. — Le Midi méditerranéen.

2°. — Le Midi océanique ou aquitain : A) Pyrénées, B) Bassin de Bordeaux, Landes, Gascogne, Guyenne.

3°. — La région Alpestre.

4°. — Le couloir de Saône et Rhône.

5°. — Le Jura.

6°. — Le Massif central.

7°. — La Bretagne.

8°. — Les confins de la Bretagne.

9°. — Le bassin parisien : A. Pays de l'Est et du Sud-Est. B. Pays du Centre et de l'Ouest.

10°. — La France du Nord-Est.

11°. — La France du Nord.

III

La France extérieure

1°. — Algérie, Tunisie, Maroc.

2°. — Nos colonies de l'Atlantique.

3°. — Nos colonies de l'Océan Indien.

4°. — Nos colonies du Pacifique.

5°. — La France dans le Monde : comparaisons et vues d'avenir.

Section élémentaire

Cette Section reçoit comme élèves réguliers des élèves presque illettrés, de niveau très différent, qui ne peuvent, en raison de leur mutilation, exercer un métier manuel.

L'enseignement est donc individuel. Il comprend : la lecture, l'écriture, l'étude du français et de l'arithmétique.

Cette Section reçoit également, à certaines heures, les élèves illettrés des Sections manuelles, qui ne sont pas aptes à fréquenter les cours d'instruction générale donnés le soir.

Dessin industriel

Le programme de cette section comprend :

Dessin.

Algèbre. Arithmétique.

Trigonométrie.

Mécanique.

Géométrie descriptive.

Les élèves suivent, en outre, les cours d'électricité et de technologie, qui sont donnés aux élèves des Sections manuelles.

Dessin

L'enseignement du dessin est individuel. Il est réglé suivant les projets des élèves. (Dessinateurs pour l'industrie, dessinateurs aux Chemins de fer, adjoints des Ponts et chaussées, etc...)

Algèbre

Définitions et préliminaires.

Opérations algébriques.

Division d'un polynôme entier, par un binôme du 1° degré.

Fractions. - Rapports. - Applications.

Equations du 1er degré

Définitions.

Principes généraux sur les équations.

Résolution d'une équation du 1er degré à une inconnue.

Principes relatifs aux équations simultanées.

Résolution de deux équations du 1er degré à deux inconnues.

Elimination par substitution, par comparaison, par réduction.

Résolution de l'équation du 1er degré à N inconnues.

Problème du 1er degré.

Inégalité du 1er degré.

Discussion générale de l'équation du 1er degré à une inconnue.

Interprétation des valeurs négatives.

Cas d'impossibilité et d'indétermination.

Discussion des problèmes.

Equations du 2e degré

Des radicaux du 2e degré.

Calcul des radicaux.

Résolution de l'équation du 2e degré à une inconnue.

Discussion de la formule $x = \frac{-b + \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a}$

Propriété des racines de l'équation du 2e degré.

Discussion de la formule $x = \frac{p}{2} + \sqrt{\frac{p^2}{4} - q}$

Trinôme du second degré.

Décomposition du trinôme.

Variation de la valeur du trinôme.

Inégalité du second degré.

Equations bicarrées, équations réciproques, équations binômes.

Systèmes d'equations du second degré.

Artifices de calcul.

Problèmes du second degré.

Maxima et Minima

Variations des fonctions, méthode directe; méthode indirecte, méthode des principes, méthode des coéfficients indéterminés.

Notions sur la représentation graphique des fonctions algébriques.

Représentation graphique d'une équation du 1er degré, du trinôme.

Séries convergentes et divergentes. Limites.

Limite de $\left(1 + \frac{1^m}{m}\right)$

Progressions et logarithmes.

Intérêts composés. Annuités.

Binôme de Newton.

Calcul du nombre des arrangements, permutations, combinaisons.

Formule du binôme.

Triangle de Pascal.

Sommation des piles de boulets. Pile carrée. Pile rectangulaire. Pile triangulaire.

Des logarithmes considérés comme exposants.

Dérivées

Définition de la dérivée.

Dérivée d'une somme, d'un produit, d'un quotient.

Dérivées des fonctions de fonctions.

Dérivée d'une puissance.

Dérivées des fonctions circulaires, des fonctions inverses, des fonctions composées, des fonctions implicites.

Propriétés des dérivées.

Applications des dérivées.

Notions sur le calcul différentiel et intégral.

Géométrie

Géométrie plane. — Les quatre livres de géométrie, avec de nombreuses applications.

Géométrie dans l'espace. — Les quatre livres de géométrie, y compris les courbes usuelles.

Compléments de géométrie. — Polygônes étoilés.

Sections coniques.

Surfaces du second degré.

Courbes planes diverses. Spirale d'Archimède. Développante du cercle. Cycloïde. Epicycloïde.

Théorème de Guldin.

Trigonométrie

Arcs et angles. — Mesure des arcs, changement d'unité. Extension de la notion d'arc. Mesure des angles. Extension de la notion d'angles.

Lignes trigonométriques d'un arc. — Variation du sinus, du cosinus, de la tangente, de la cotangente, de la sécante et de la cosécante.

Relations fondamentales entre les lignes trigonométriques d'un arc.

Lignes trigonométriques de certains arcs.

Relations entre les lignes trigonométriques de certains arcs. Arcs apposés. Arcs, dont les valeurs algébriques varient de π. Arcs supplémentaires. Arcs complémentaires. Arcs dont les valeurs algébriques diffèrent de $\frac{\pi}{2}$

Lignes trigonométriques d'un angle.

Théorème des projections.

Formules fondamentales de la trigonométrie. Addition des arcs. Transformer une somme ou une différence de deux sinus ou de deux cosinus, en un produit de deux sinus ou de deux cosinus. Multiplication des arcs. Division des arcs.

Equations trigonométriques à une inconnue.

Inégalités trigonométriques.

Usage des tables de logarithmes à 5 décimales.

Triangles rectangles. Résolution des triangles rectangles.

Relations entre les éléments d'un triangle quelconque.

Résolution des triangles quelconques.

Mécanique et mécanique appliquée

1° Notions générales. — Principes et applications.

2° Statique. — Généralités sur les forces.

Composition des forces concouvantes et des forces parallèles.

Centre de gravité. Détermination du centre de gravité : (triangle, trapèze, quadrilatère, prisme, pyramide.)

Méthode pratique pour déterminer le centre de gravité d'un corps.

Composition d'un système quelconque de forces.

Equilibre des corps solides.

Moment d'une force par rapport à un point, à un plan.

Des machines simples : définitions.

Equilibre du levier, des balances. Balance romaine, bascule du commerce, chèvre, pont, bascule.

Poulie : poulie fixe, poulie mobile. Moufles et palans.

Treuil, cabestan-treuil des carriers.

Plan incliné.

Vis-Treuil à vis sans fin, palan différentiel.

Coin.

Presse hydraulique.

3° Cinématique. — Mouvement : mouvements divers.

Mouvement rectiligne et uniforme. Représentation graphique.

Mouvement rectiligne uniformément varié. Cas, où la vitesse initiale est nulle. Représentation cinégraphique.

Chute des corps. Corps lancés verticalement.

Mouvements composés.

Composition des mouvements rectilignes.

Mouvement circulaire ou de rotation. Mouvement uniforme de rotation. Vitesse angulaire.

Examen élémentaire de quelques mécanismes. Plan incliné.

Poulies. Courroie sans fin. Poulies étagées ou cônes de transmission. Poulies guides. Poulies cônes. Equipage des poulies.

4e Cinématique. — Engrenages cylindriques droits. Engrenages cylindriques extérieurs, intérieurs.

Pignons et crémaillères,

Engrenages coniques.

Vis sans fin. Vis tangente.

Roues à denture épicycloïdale, par développante, hélicoïdale. Roues à chevrons.

Equipage de roue dentées.

Description sommaire du tour à fileter.

Roues de correction. Roues à coins.

Mécanismes à liens rigides, à liens flexibles. Manivelles et leviers. Disposition bielle et manivelle. Parallélogrammes de conduite rectiligne. Parallélogramme de Watt. Losange articulé de Peancellier. Compas Peancellier.

Excentriques et cames. Exentrique circulaire. Came en cœur, alternative de mouvement et de repos.

Deux mouvements égaux sans repos. Trois oscillations sans repos. Excentrique à rainure, à cadre, triangulaire, cames.

Mouvements différentiels. Vis différentielle.

Ressorts.

5e Dynamique. — Généralités. Force centripète. Force centrifuge.

Travail mécanique. Travail d'une force tangente à une roue.

Unités de mesure.

Machines à l'état de mouvement uniforme.

Puissance vive.

Travail des machines.

Résistances passives. Frottement. Frein à coude. Frottement de roulement. Raideur des coudes. Résistance des milieux.

Déformation des pièces des machines. Choc.

Moteurs. Moteurs animés.

Moteurs hydrauliques. Roues à auget en dessus. Roues de côté Poncelet). Turbines en dessus, à admission totale. Turbines en dessus, à admission partielle. Turbines à axe horizontal.

Moteurs à vapeur. Chaudières et machines à vapeur.

Compteurs de tours. Compteur Sainte-Frein de Prony. Indicateur de Watt.

6° Résistance des matériaux. — Efforts de traction, de compression, de torsion. Boulons, proportions des boulons et des écroux.

Bouillons, roues de friction, engrenage, courroies en cuir, cordes courroies, manivelles bielles, tiges de piston, balancier de machine à vapeur, pierres hydrauliques.

Géométrie descriptive

1° Notions préliminaires. -- Plans de projections. Epure du point. Plans verticaux de projections auxiliaires. Problèmes.

2° De la ligne droite. -- Représentation de la droite. Tracé d'une droite sur les plans de projection. Projections de deux droites parallèles et de deux droites concourantes. Droites non concourantes.

3° Projections de figures planes situées dans un plan parallèle à l'un des plans de projection. Applications.

4° Le plan. -- Plans remarquables. Ligne de plus grande pente d'un plan. Projection d'un angle droit de l'espace

sur un plan. Droites et plans parallèles. Intersection de deux plans dans les cas simples.

5° Changement de plans. -- Rotations et rabattements. Relèvement d'un plan.

6° Représentation des polyèdres. -- Applications.

7° Sections planes des polyèdres.

8° Représentation du cylindre et du cône. -- Sections planes. Applications. Sections planes des surfaces de révolution. Applications.

9° Représentation de la sphère. -- Section plane. Développement approché.

10° Intersection de solides géométriques. -- Intersection de deux prismes. Intersection de pyramides. Intersection de cylindres. Intersection d'un cône et d'un cylindre, de révolution d'axes rectangulaires, concourants. Intersection d'une sphère et d'un cylindre de révolution.

11° Applications. -- Surfaces hélicoïdales. Vis à filet triangulaire, vis à filet carré.

Menuiserie, charpente. Tracé d'un fronton. Tracé d'une portion de limon d'escalier. Epure d'une coupe droite. Coupe des pierres.

Chaudronnerie. Dôme de chaudière. Base de raccord. Hotte. Zinguerie. Ferblanterie. Campanille sur pavillon.

COURS DU SOIR

Cours réservés aux élèves des sections manuelles

Instruction générale,
Dessin professionnel.
Technologie.
Electricité.
Dessin d'ornement.

Instruction générale

Le programme d'études de ce cours comprend : l'enseignement de l'école primaire (français, arithmétique, géographie, éléments de sciences naturelles).

Les exercices de français et d'arithmétique sont empruntés, aux sujets relatifs aux différentes professions enseignées à l'Ecole.

Dessin professionnel

pour ajusteurs, mécaniciens d'auto, tourneurs sur métaux et sur bois, menuisiers, orthopédistes, etc.

Le but du cours est d'arriver au relevé des croquis, des pièces de machines ou autres, et de faciliter aux élèves la lecture des plans d'atelier.

Le cours ne peut avoir de délimitation bien déterminée: l'enseignement, qui sera souvent individuel, s'adaptera exactement au niveau intellectuel de l'élève et à son métier.

Après les premières notions, sur le tracé des figures géométriques, il est procédé au relevé (élévation, plan et profil) des pièces simples, telles que : blocs carré, rectangulaire, héxagonal, coulisse trapézoïdale, vis, boulons et autres pièces, ainsi qu'au relevé des pièces d'exercices, que les élèves ont à effectuer pendant leur séjour à l'Ecole:

1· Pour les ajusteurs : compas droit, compas d'épaisseur, croix de guerre, pince plate, pince universelle, équerre à chapeau, trusquin, étau à main, clef à molette, clef à rochet, etc.

2· Pour les tourneurs sur métaux : Vis à filet triangulaire ou carré, poulies de transmission, lunette mobile, poupée de tour, engrenages, etc.

3· Pour les menuisiers : assemblages divers, encadrements de portes et fenêtres, meubles simples : table, étagère, armoire, etc.

4· Pour les tourneurs sur bois : pièces diverses pouvant être effectuées sur le tour.

Dès le début, les élèves sont habitués à relever les cotes exactes et à les placer sur les croquis.

Les élèves qui ont des aptitudes spéciales, sont ensuite entraînés à reproduire un croquis coté, d'après dessin (élévation, plan, profil), avec coupes, demi coupes et hâchures, tels que : paliers, boitards, bielles, robinets, soupapes de moteurs à explosion ou à vapeur, pompe de compression, etc.

Cours d'électricité théorique et pratique

enseigné aux ajusteurs, mécaniciens d'auto, tourneurs, etc.

Définitions

des principales expressions employées en électricité.

Courants électriques

Comment se manifeste un courant électrique.
Corps bons et mauvais conducteurs.
Circuit électrique,
Moyens d'obtenir un courant électrique.
Diverses sortes de courants électriques.
Eléments d'un courant électrique ; lois numériques qui les relient ; leur mesure ; relations entre les éléments d'un courant.
Intensité d'un courant électrique ; résistance électrique des conducteurs.
Lois de Ohm.

Circuits dérivés ; relations entre le courant principal et les courants dérivés.

Shuntage des galvanomètres.

Mesures électriques

Généralités sur les mesures électriques.

Ampère. Sa définition. Mesure de l'intensité d'un courant.

Ohm, sa définition. Calcul de la résistance d'un conducteur

Bobines de résistance, rhéostat.

Volt, sa définition. Mesure de la différence de potentiel et des forces électromotrices.

Principe et description sommaire de l'ampèremètre et du voltmètre.

Problèmes et applications, à l'aide des données précédentes.

Phénomènes calorifiques et échauffements des conducteurs par les courants.

Loi de Joule.

Substances diverses employées pour former les conducteurs.

Commutateurs. Forme et isolement des conducteurs.

Assemblages et greffes des conducteurs.

Eclairage à incandescence

Schéma et calcul de l'installation d'un circuit.

Description des principales lampes à incandescence, employées dans l'industrie.

Intensité lumineuse d'une lampe à incandescence.

Watts par bougie.

Montage des lampes.

Appareillage : interrupteurs, coupe-circuits, commutateurs, isolateurs.

Douilles Picper ou extensibles et à baïonnette, etc.
Durée des lampes.
Vérification d'une installation et épreuves d'isolemnt. Localisation des défauts.
Description sommaire du compteur A. D. T.

Lampes à arc

Arc voltaïque. Différentes sortes d'arc. Réglage d'un arc. Notions sur les projecteurs.

Piles électriques

Définition d'un couple voltaïque.
Description et fonctionnement d'un élément de pile.
Polarisation. Différents dépolarisants employés. Amalgamation du zinc. Préparation des différentes solutions employées.
Description des principaux types d'éléments de pile.
Piles Leclanché de différents modèles.
Piles au bichromate, à un ou deux liquides.
Piles sèches.
Piles Bunsen, Hydra, Daniell, Callaud, etc.
Différents modes d'association des éléments de pile.
Montage et entretien des piles.
Sonneries électriques, description et fonctionnement.
Exemples d'installation de sonneries et de tableaux d'appel
Notions sur la téléphonie.

Accumulateurs électriques

Courants secondaires.
Formation des accumulateurs au plomb.

Accumulateurs à oxyde rapporté.

Description sommaire des principaux types d'accumulateurs: Dinin, Fulmen, Laurent, Cély, Julien, Tudor, etc.

Force électromotrice d'un élément, débit.

Capacité.

Association des accumulateurs.

Courant de charge. Courant de décharge.

Entretien des accumulateurs.

Chute de matière active. Gondolement des plaques. Sulfatation des plaques.

Epreuves, etc.

Aimants naturels et artificiels

Métaux magnétiques. Aimants artificiels. Pôle des aimants. Aimantation par contact ou par frottement, par influence. Champ magnétique d'un aimant. Ecran magnétique. Perméabilité magnétique de certains corps. Fantôme magnétique. Lignes de force.

Aimantation par les courants

Hélice magnétisante. Règles pour trouver les pôles. Electro-aimants. Forme et construction des électro-aimants. Magnétisme rémanent. Puissance des électro-aimants.

Production des courants électriques par les phénomènes de l'induction

Courants d'induction. Loi de la boucle. Loi de Lenz. Courants de Foucault. Sens du courant induit par le tire-bouchon de Maxwell.

Force électromotrice et intensité des courants induits. Effets des courants induits. Extra-courants.

Machines électriques

Description sommaire d'une machine à courant continu.
Induit (collecteur, balais, porte-balais).
Inducteurs (différents genres d'excitation).
Anneau Gramme. Détermination du sens du courant dans l'induit. Force électromotrice. Plan de commutation. Calage des balais.
Différentes sortes d'enroulement des induits. Montage d'une machine. Entretien. Epreuves d'isolement. Graissage pendant la marche.

Moteurs à courant continu

Ventilateurs électriques. Moteurs d'ateliers. Perceuses, etc.

Courant alternatif

Principes des machines à courant alternatif. Définitions.
Alternateurs industriels. Principe des alternateurs à courants triphasés. Moteurs d'ateliers. Transformateurs.

Magnéto

Principe et description.

Dessin d'ornement

Elèves sculpteurs

Premiers principes de dessin, de mise en place ; étude d'après nature d'objets usuels simples, isolés, puis groupés (ustensiles, mobilier).

La feuille (plante) de face, puis dans différents mouvements ; ses caractéristiques, ses attaches.

Notions du relief et de la perspective.

Dessin à vue, d'ornement (bas-reliefs).

Etude comparée des styles, d'après carton et surtout d'après des moulages.

Dessin d'ornement (haut-reliefs), d'après le plâtre, tous les styles.

Etude de la tête et du corps humain, d'après l'antique ; ses proportions générales avec notions d'anatomie. (Myologie. Ostéologie).

La décoration, ses lois, stylisation.

Etude précise de la plante d'après nature ; ses attaches. Ensuite, exécution large (sur grand format) de la plante dans ses mouvements d'ensemble (le marronnier, le pin, l'olivier, le laurier, la vigne, etc...)

Elèves relieurs

Dessin à main levée de formes géométriques :

La ligne, la courbe ; notions de mise en place.

Dessin d'après nature, de moulures, d'objets très simples et de formes régulières.

Etude d'ornements, d'après le plâtre, avec progression.

D'après nature : la feuille, la fleur, petites dispositions décoratives ; ses applications avec le motif imaginé.

Etude raisonnée de la décoration du livre, à travers les âges, jusqu'à nos jours et d'après documents à dessiner.

RÉPARTITION PAR SECTION

DES ÉLÈVES QUI ONT FRÉQUENTÉ LES COURS DE L'ÉCOLE

Cordonnerie	301
Tailleurs	103
Menuiserie	66
Tournage sur métaux	48
Sculpture sur bois. Dorure	13
Mécanique auto. Ajustage	337
Tournage sur bois	55
Ferblanterie	69
Sellerie-bourrellerie	145
Orthopédie	45
Mécanique dentaire	15
Reliure	45
Coiffure	26
Horticulture	182
Dessin industriel	81
Comptabilité	350
Cours préparatoire	300
Cours élémentaire	94
Brevet élémentaire et supérieur	50
Cours écriture main gauche	113
Total	2338

Le nom des Professeurs mérite d'être gardé ; on ne saurait trop dire que la meilleure méthode ne porte ses fruits, que si on trouve les excellents maître qu'il faut, pour la comprendre et l'appliquer; celui, aussi, du personnel administratif.

Directeur de l'Institut régional, de rééducation professionnelle : M. Dronsart.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Chef comptable : M. A. Crestia.
Secrétaire général : M. P. Abbal.
Econome : M. A. Tixador.
Secrétaires : MM. I. Mathet, A, Pradeille.

PPOFESSEURS

Cordonnerie : MM. Devoucoux, Deschanel, Richard.
Sellerie : MM. Verdier, Fabre, Rabilloud.
Comptabilité : MM. Fouques, Hutin, Flahault, Mlles Teston, Olivet.
Horticulture : M. L. Lasserre.
Sténographie et Métagraphie : M. Duclaux.
Menuiserie ; M. Guyral.
Ferblanterie : M. Marty.
Tournage sur bois : M. Huguet.
Dessin industriel : MM. Franchini, Lengle.
Dessin d'ornement : M. Causse.
Ajustage : MM. Marcourel, Jeanjean, Berthomieu.
Tournage sur métaux : M. Michelier.
Reliure : MM. Rouquetier, Cavalier.
Tailleurs ; MM. Liautaud, Ribeire.
Orthopédie : M. Caron.

Sculpture : M. Theron.

Dorure : M. Carrez,

Mécanique dentaire : MM. Gage, Vauvillier.

Mécanique automobile : MM. Reginard, Segura.

Brevets : Mlles Teston, Olivet, Pradal ; MM. Flahault, Lengle. Slater.

Cours élémentaire : M. L. Baudouin.

Pourvus d'un bon appareil de préhension, les amputés de bras, peuvent conduire la charrue avec habileté.

Le Godet Articulé, fait donner à cet amputé d'avant-bras, au travail agricole, un rendement de 95 o/o.

CONCLUSION

Devant le nombre énorme des mutilés, plus de 1.800.000, qu'a faits cette guerre, la plus meurtrière depuis toujours, un agoissant problème s'est posé : il fallait essayer de réparer le mal, que leur avait causé un ennemi barbare.

Les Ecoles de rééducation professionnelle des blessés l'ont résolu et mieux qu'ailleurs celle de Montpellier, la plus peuplée et une des premières de France.

Elle s'est assigné un triple but :

1° Perfectionner les appareils orthopédiques fournis aux mutilés.

2e Placer ceux, que leurs infirmités laissent en état de remplir un emploi.

3° Apprendre un nouveau métier aux blessés, obligés d'abandonner leur profession antérieure.

En l'atteignant, elle faisait œuvre médicale et sociale :

Médicale, parce que l'enseignement professionnel complète et souvent réalise, au maximum, la rééducation fonctionnelle du blessé ;

Sociale, parce que l'élève rééduqué vaut un homme normal, par son rendement physique ; qu'il est supérieur à beaucoup, par ses connaissances, basées sur une culture générale bien mieux développée ; et il redevient une des forces, sur lesquelles la nation anémiée doit compter. Il permet au blessé de refaire son bonheur et celui des siens.

Il y a plus que des blessés de guerre dans le pays.

Le travail a ses accidentés. Ils profiteront, un jour, de l'organisation modèle des Ecoles pour blessés de guerre. On a entrepris cette réalisation à l'Ecole de Montpellier.

Elle a commencé sur des bases semblables l'enseignement d'un métier aux Veuves de Guerre. L'apprentissage des femmes, auxquelles beaucoup de professions sont permises, était un gros problème pour la nation.

Ceux, qui ont eu la bonne fortune d'assister à la dernière cérémonie de distribution des diplômes, le 26 juin passé, et qui ont visité l'exposition des travaux, exécutés par les blessés et les veuves, ont vu, de leurs yeux, à quels résultats remarquables arrivent les élèves, en peu de temps. Les trois photos prises dans les deux salles d'exposition, en donnent un léger aperçu.

Ces résultats, sont la conséquence de la méthode d'enseignement, résumée dans le précédent chapitre. Ils sont aussi une preuve, des capacités exceptionnelles de l'homme de France, dont j'ai dit un mot dans l'Introduction.

Les étudiants en professions « libérales », nous étions confinés, pendant de longues années d'étude, dans un monde fait pour nous borner de préjugés et d'idées fausses. Le mode d'enseignement, les examens passés, développaient mal la mémoire et l'intelligence ; il atténuait, comme à plaisir, le sens des réalités pratiques. Seule l'Ecole de la vie comblait de grosses lacunes, chez ceux qu'un surmenage intellectuel compliqué n'avait point désorientés, d'une façon trop complète. Ceux qui sont revenus de la guerre, après l'avoir faite vraiment, ont été fondus dans le même creuset, avec tout le peuple des campagnes, celui qui représente la masse du pays. Ils l'ont aimé, pour les souffrances endurées en commun, pour son sublime courage, sa ténacité, pour son cœur et pour les dons de magnifique intelligence

Exposition des Travaux des Elèves de l'Ecole Professionnelle des Blessés de Montpellier, le 26 juin 1920.

Vue d'ensemble de l'Exposition du Travail des Elèves, à l'Ecole Professionnelle de Montpellier, le 26 juin 1920

qu'il porte en lui. Cette intelligence n'était pas éduquée, mais non plus amoindrie, par le fatras des connaissances artificielles, hâtivement et mal apprises. Elle s'était habituée à observer les choses, par vision directe et non au travers du prisme déformant, qu'est, presque toujours, un programme scolaire. Leur cerveau s'était formé sainement, sans contrainte. Il pouvait assimiler et comprendre, avec bon sens, tout enseignement. Encore le fallait-il logique, avec des gens capables d'appliquer ses méthodes.

Voilà le seul secret de la fortune de l'Ecole de Montpellier. Et c'est pourquoi, de très grandes villes, où toutes les ressources matérielles existaient en abondance, ont dû, faute de dirigeants, fermer les portes de leur Ecole.

Je ne puis résister au plaisir de citer les dernières phrases de la Conférence, qu'a faite M. Dronsart à New-York, le 18 mars 1919 ; ce que j'ai ressenti au contact des « poilus » de mon bataillon, il l'a éprouvé avec les mêmes hommes, qui eurent la chance de revenir vivants, après leur devoir accompli. Leur valeur est restée la même, pour qui veut la discerner :

« Nous avons connu, au milieu de nos élèves, des heures inoubliables : nous leur devons les joies les plus profondes, qu'un éducateur puisse connaître.

Il est impossible, sans avoir été attaché directement à une œuvre de rééducation, de soupçonner les trésors latents d'intelligence et d'énergie, que nos Ecoles ont dévoilés ; il est impossible de comprendre combien l'affection, que nous avons vouée à tous nos vaillants élèves, est grande et forte.

Et par dessus tout, un grand principe se dégage de notre Œuvre : c'est qu'à travers toutes les souffrances, toutes les misères, tous les chagrins, un seul bonheur existe toujours, pur et grand, c'est le bonheur par le Travail. »

Après l'Œuvre, la plus noble, accomplie par l'Ecole, elle donne la plus belle leçon, dont le pays ait le devoir de profiter. La France, porte le deuil de ses plus chers enfants. Ceux qui restent doivent utiliser au mieux, toutes leurs forces et pour cela, une organisation logique des études doit les aider.

Il n'est plus admissible qu'on rencontre des déclassés ou des parasites, et si on en trouve bien trop encore, ce n'est guère la faute des individus. Le culte même de l'intelligence, qui s'accorde tous les privilèges est surfait. Chaque homme est égal devant le droit à la vie et c'est la seule loi, dont nous soyons certains, qui nous régit. Que l'éducation développe, chez tous, un équilibre physique, intellectuel et moral, que chacun travaille selon ses aptitudes, tous les métiers seront également honorables, le rendement maximum sera atteint et dans une société et une contrée idéalement prospères, l'homme saura poursuivre le bonheur.

Et je terminerai par les vers du poète, que nous a lus, le 26 juin, M. E. Vallon, Secrétaire général de l'Office National des Mutilés, qui a mis tout son dévouement au service de sa tâche, et qui est venu, à la place de M. Henri Chéron, pour présider la distribution officielle des diplômes :

« Ce qu'il nous faut à nous, c'est l'étude sans trêve,
C'est l'effort inouï, le combat sans pareil,
C'est la nuit, l'âpre nuit de travail, d'où se lève,
Lentement, lentement, l'œuvre, ainsi qu'un soleil ! »

Un coin de l'Exposition, à l'Ecole Professionnelle des Veuves de Guerre, le 25 juin

Un groupe d'Elèves de l'Ecole de Montpellier, en tenue de sortie.

Cure rapide des brûlures linéaires profondes par fils métalliques incandescents. — Réunion par première intention.

J'ai tenu à parler, dans cette thèse, du procédé employé pour la première fois, par mon père, à l'Hôtel Dieu de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), en 1898, pour le traitement des brûlures profondes par fils incandescents.

Il n'est pas complètement étranger au sujet précédemment traité, puisqu'il fait penser à une des étapes chirurgicales franchies par notre blessé de guerre, au début de sa guérison. En effet, après de longues recherches, on s'est rallié enfin à la méthode, dans presque toutes les plaies de guerre, du nettoyage aux ciseaux ou au bistouri, suivi de la suture rapide. Comme cette technique a été déclarée nouvelle, j'ai trouvé intéressant de citer en propres termes, l'article, publié en 1903 dans la *Gazette des Hôpitaux* et qui la décrit. Monsieur le Professeur Lejars, après le rapport qu'il en fit la même année à la Société de Chirurgie, l'a mentionnée dans son traité de " *Chirurgie d'Urgence* ".

On verra, que le principe est identiquement le même :

« Les ouvriers tréfileurs, sont souvent atteints de brûlures, plus ou moins profondes, occasionnées par les fils métalliques incandescents, qu'ils sont appelés à manier.

A la suite des perfectionnements, apportés depuis peu à l'outillage, les sections par fils incandescents n'amènent plus ces amputations de membres, ces décapitations, ces sections du corps en deux, que j'observais encore, il y a quelque dix ans ; par contre les brûlures moins profondes, sont encore assez fréquentes.

Comme elles sont provoquées par le contact, plus

ou moins prolongé, d'un fil incandescent en mouvement, celui-ci joue le rôle de scie et coupe sur son passage : la peau, les muscles, les tendons, les nerfs, les vaisseaux, parfois même les os. Ces sections sont linéaires, leurs bords rôtis, sur une largeur de plusieurs milimmètres quelquefois, selon le calibre du fil et le degré de son incandescence. Il est superflu de dire, qu'une plaie de cette nature ne saigne jamais.

Que faut-il faire, en présence d'une brûlure semblable? Appliquer différents topiques? On doit alors s'armer de patience, attendre la chute des escares et favoriser la cicatrisation lente par bourgeonnement ; pour obtenir quoi? Une cicatrice irrégulière ou mal formée et, en cas de sections musculaires, nerveuses, ou tendineuses, des impotences fonctionnelles, plus ou moins accentuées et souvent irréparables.

J'ai pensé, qu'il y avait mieux à faire et voici quelle est ma pratique dans ces cas, depuis cinq ans environ :

Après la désinfection très rigoureuse et très large de tout le champ traumatique, j'excise aux ciseaux ou au bistouri, tous les tissus cautérisés, en commençant par la peau. Tout ce qui est brûlé est enlevé. Si l'os se trouve entamé, j'abrase à la curette tranchante ou à la gouge les parties mortifiées. J'obtiens ainsi une plaie cruentée, que je pourrai traiter tout à l'heure, par la suture immédiate, en reconstituant les rapports normaux des différents organes sectionnés. En procédant ainsi, j'abrège considérablement la durée du traitement, je restitue aux tissus leurs fonctions primitives et je ramène la cicatrice à sa plus simple expression.

Cette pratique ne peut, évidemment, s'appliquer aussi bien, aux très larges cautérisations, qui nécessitent des autoplasties compliquées ; elle concerne, uniquement, les sections par fils d'un calibre peu élevé (10 à 15 milimmètres de diamètre), dont le pouvoir calorique n'a pu irradier sur une zône par trop étendue.

Je cite à titre d'exemple, trois de mes observations :

OBSERVATION I

Le jeune Eugène C..., âgé de vingt ans, ouvrier au train-fil, fait une fausse manœuvre et reçoit un fil d'acier incandescent sur l'avant bras droit. Ce fil provoque une section transversale, longue de huit centimètres environ, à trois travers de doigt au-dessous de l'articulation du coude, à la face postérieure de l'avant-bras, section, qui intéresse la peau, l'aponévrose antébrachiale, et le muscle extenseur commun des doigts. Les bords des parties sectionnées sont rôtis. L'action comburante du fil, s'étend à cinq milimmètres environ, de chaque côté de la section. Au delà, les tissus paraissent absolument sains. L'accident est survenu le 19 Septembre 1898. Le lendemaain, après avoir réséqué toutes les parties brûlées, cutanées, aponévrotiques et musculaires, je suture le muscle et l'aponévrose avec de la soie très fine et la peau avec du crain de Florence ; pansement à la gaz iodoformée.

Huit jours après, je supprime les fils cutanés. Réunion par première intention.

La guérison fut très rapide et déjà le 17 Octobre, c'est-à-dire, pas même un mois après l'accident, le blessé reprenait son poste à l'Usine.

Je l'ai revu cinq mois plus tard. La cicatrice était linéaire, souple, non adhérente aux parties profondes. Les fonctions du membre ne se ressentaient aucunement de l'accident.

Ce cas fut le point de départ de la méthode, dont cette note fait l'objet.

OBSERVATION II

Lucien G..., 25 ans. Section par fil rouge en acier, de toutes les parties molles, ainsi que du périoste, au tiers inférieur de la face interne de la jambe gauche. Direction transversale, longueur 9 à 10 centimètres, largeur de brûlure de chaque côté de la section: 6 millimètres environ, accident survenu le 18 Octobre 1900. Entré à l'Hôtel Dieu de Mont-Saint-Martin, le même jour. Excision des tissus mortifiés. Suture immédiate. Réunion par première intention. Sorti guéri le 11 Décembre 1900. Suites fonctionnelles absolument parfaites.

OBSERVATION III

Charles M..., 18 ans. Accident du 20 Février 1903. Plaie profonde transversale, longue de 8 centimètres environ, au tiers inférieur de la jambe gauche, face interne ; section du tendon du muscle jambier postérieur, du périoste et mortification superficielle du tibia. Résection des parties cautérisées, 4 millimètres sur chaque lèvre. Ablation à la gouge du tissu osseux brûlé. Suture à la soie fine, du périoste, du tendon jambier postérieur, et de la peau au crin de Florence. Réunion par première intention. Quitte l'hôpital le 11 Mars 1903, guéri. Absence de suites fonctionnelles ; cicatrice linéaire, non adhérente aux tissus profonds. Légère dépression à l'endroit où l'os a été abrasé. »

J'ai cru de mon devoir de rappeler cette technique, dont l'origine est tombée dans l'oubli et qui a rendu à nos blessés de guerre d'inappréciables services. Avant la guerre, la chirurgie des accidents du travail, était celle qui exigeait le plus d'initiative de la part de l'opérateur. Les cas ne sont jamais exactement semblables et il faut s'ingénier à conserver au blessé une fois guéri, la capacité fonctionnelle la plus grande.

On ne pouvait employer le procédé, que je viens de décrire, vis à vis de tous les accidents du travail, parce que, rarement, le champ traumatisé se bornait à la surface de la blessure. Les roues d'un wagonnet, une pierre de mine, meurtrissaient, autour de la plaie, une superficie parfois très large, et vouée à la mortification. Tout de suite après l'accident, l'aspect de la peau et des tissus périphériques, ne renseignait pas assez bien, pour qu'on puisse pratiquer leur excision immédiate.

Dans les plaies de guerre, par contre, un éclat d'obus, pouvait ouvrir une plaie anfractueuse et très large, mais on avait le droit d'affirmer, que les partie voisines, qui n'étaient point entamées, n'avaient pas été meurtries par le projectile.

Vu et permis d'imprimer :
Montpellier, le 13 juillet 1920.
Le Recteur,
Jules COULET.

Vu et approuvé :
Montpellier, le 12 juillet 1920.
Le Doyen,
MAIRET.

BIBLIOGRAPHIE

L'Ecole d'apprentissage pour Estropiés et Accidentés de Charleroi, par le docteur Emile Jeanbrau, chirurgien de l'Hôpital Général, Montpellier, imprimerie Générale du Midi, 1910.

Ecole Provinciale d'Apprentissage et Ateliers pour Estropiés et Accidentés du Travail à Charleroi. Imprimerie Provinciale du Hainaut à Frameries, 1911.

Réadaptation fonctionnelle et Rééducation professionnelle des Blessés de la Guerre, par le docteur E. Mosny, 1915. Editions de la Revue politique et littéraire *(Revue Rleue)* et de la Revue scientifique, 41 bis, rue de Châteaudun, Paris.

Programme de propagande de l'Ecole Professionnelle de Blessés de la XVI[e] Région à Montpellier, août 1915.

Ville de Lyon. — Les Ecoles Professionnelles des Blessés, par le docteur Carle, 1915.

Article du 11 juillet 1915, dans le « Lyon Républicain », sur les Ecoles de Mutilés et Blessés à Lyon.

Mode de fonctionnement économique de l'organisme, par Imbert Armand, Professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier. Paris - Vaud 1908. Scientia, série biologique n° 14.

Du même auteur : Le Mécanisme de la Contraction musculaire déduit de la considération des forces de tension superficielle. Paris : Masson, 1897 (coupure des Archives de Physiologie, avril 1897).

— Service de Santé de la XVI[e] Région, Service Central de Physicothérapie Militaire. Rapport des mois de juillet et août 1915. Montpellier, imprimerie Générale du Midi, 1915.

Ville de Lyon. — Les Ecoles Professionnelles de Blessés, par le docteur Carle, aide-major, Médecin-Chef des Ecoles. Deuxième édition, 1916.
Lyon, A. Rey, imprimeur, 4, rue Gentil.
Paris, librairie J.-B. Baillère et fils, 19, rue Hautefeuille.

Mois Littéraire et Pittoresque. — Paris, 5, rue Bayard (VIII), octobre 1916. Ce que deviennent nos Mutilés, par le professeur agrégé Jeanbrau.

Circulaire du Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé Militaire à MM. les Directeurs du Service de Santé des Régions, au sujet des Ecoles de Rééducation Professionnelle des Mutilés de la Guerre, en date du 31 janvier 1916.

L'Ecole Professionnelle des Blessés de la XVI[e] Région à Montpellier, par le docteur Emile Jeanbrau, Médecin Chef, Directeur de l'Ecole, Professeur agrégé. Imprimerie Firmin et Montane, rue Ferdinand-Fabre, Montpellier, janvier 1916.

Les Ecoles de Blessés, par A.-L. Bittard, octobre 1916. Librairie Félix Alcan.

La Rééducation des Mutilés de la Guerre, par M. E. Dronsart Directeur technique de l'Ecole Professionnelle de Blessés de la XVI[e] Région, novembre 1916. Edition spéciale de la « Revue Méridionale des Idées » 13, cours Gambetta, Montpellier.

L'usage de la main gauche chez les Mutilés, par le docteur Josefa Jotejko, article de la « Revue Scientifique » d'août 1916.

« Réhabilitons la main gauche », article de M. Ed. Dronsart, dans « l'Evènement » du 18 août 1916.

Larousse médical de guerre illustré, 1917.

L'Avenir Médical, juin 1917. — Conférence interalliée, pour l'Etude de la Rééducation Professionnelle, et des questions qui intéressent les Invalides de la Guerre, à Paris du 8 au 12 mai 1917.

La Rééducation Professionnelle des Mutilés et l'Union des Colonies Etrangères en France, 11 bis, rue Seribe, Paris 1917.

Ville de Lyon. — Une Ecole de Rééducation Professionnelle des Grands Blessés de la Guerre. Tourvielle, par Gustave Hirschfeld, 1917. Paris, librairie Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts. Lyon, A. Rey, imprimeur, 4, rue Gentil.

La Science du Travail et son organisation par le docteur Josefa Jotejko, Paris 6. Librairie Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, 1917.

La Rééducation Professionnelle des Mutilés par le Médecin-Principal Duguet. Janvier 1918.

Documentation interalliée, relative aux Invalides de la Guerre. Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale. N° 4. Législation.

Demande pour être inscrit à l'OEuvre des Mutilés de la Guerre. Comité de l'Hérault, à M. Lagatu, Secrétaire Général 1, rue de la Monnaie, Montpellier.

La Réadaptation Fonctionnelle des Blessés de Guerre, par les médecins-majors C. Haret et E. Jeanbrau. Service de Santé, 65, rue de Varenne, Paris.

Sections de Rééducation Professionnelles, annexées à des Etablissements d'enseignement technique. Dépendant du Ministère du Commerce. Liste arrêtée le 2 mars 1918.

Institut National Professionnel des Invalides de la Guerre à Saint-Maurice *(Seine)*. Demande d'admission.

La Reprise du Travail par les Amputés et les Estropiés de Guerre par le Médecin-Major de 1re classe J. Gourdan. Communication faite à l'Académie de Médecine le 25 juin 1918. Bordeaux, Imprimerie Taffard, rue Métivier, 6.

La Rééducation des Mutilés, Hôpital Temporaire, n° 82, Clermont-Ferrand, 1918.

Centre de Rééducation des Mutilés de la 13e Région, 1918, imprimerie Moderne, Clermont-Ferrand.

OEuvre des Mutilés de la Guerre de la XVIe Région, Montpellier. Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle du 24 novembre 1918. Imprimerie Firmin et Montane, Montpellier.

Report on Professional Rééducation for war Cripples in France by Grace S. Harper. Paris, imprimerie Chaix, 11, boulevard St-Michel, 1918.

Mutilés de la Guerre et Mutilés du Travail. Articles publiés dans le *Petit Méridional*, par M. J. Brousse, juin 1919

Le Rôle de l'Infirmière dans la Rééducation Professionnelle. par le Médecin-Major Cauvy. Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale. Avril 1919.

Les Mutilés aux Champs, 1919. Service de la main-d'œuvre Agricole. Paris, imprimerie de Vaugirard, 12 et 13, impasse Ronsin.

Rééducation des Mutilés. Conférence de New-York du 18 mars 1919. Rapport inédit de M. Edmond Dronsart, directeur de l'Ecole de Montpellier.

Conférence inédite de M. Dronsart, sur l'Ecole de Montpellier faite à Charleroi en avril 1920.

Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle du 16 mai 1920, sur l'Ecole de Montpellier. Firmin et Montane.

Discours inédit de M. Vallon, Secrétaire Général de l'Office National des Mutilés, a la cérémonie de remise des Diplômes aux Elèves de l'Ecole, le 26 juin 1920.

Article du *Petit Méridional*, du 30 juin 1920, sur l'Ecole Professionnelle de Blessés à Montpellier.

Traité de Chirurgie d'urgence (7e édition), de M. le Professeur Lejars, p. 1079.

Les Grimaces de la Gloire, par André Foucault, Paris, Flammarion, éditeur, 26, rue Racine.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe; ma langue taiera les secrets qui lui seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.